

14

L'édition en perspective

• RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION •

2014
2015

15



VINCENT MONTAGNE
Président



La prise de risque, la création et l'innovation constituent l'ADN des éditeurs

Le métier d'éditeur, au cœur de la création, demeure trop peu connu. C'est pourquoi le Syndicat national de l'édition a proposé à deux économistes de décrypter le secteur de l'édition.

Premier enseignement de l'étude : l'importance des effets d'entraînement de l'édition, véritable pivot de la filière du livre. Un euro dans l'édition génère 2,67 euros dans le reste de la filière livre ; un emploi s'accompagne de quatre autres emplois. La valeur créée dans l'édition irrigue tout un écosystème, de l'auteur au lecteur.

Deuxième enseignement : la prise de risque, la création et l'innovation constituent l'ADN des éditeurs. Accompagner un auteur dans la construction de son œuvre et vers le succès prend du temps. Les éditeurs gèrent ce risque par le choix des projets ou la sélection des manuscrits, la diversification du portefeuille éditorial, le développement du poche et du livre numérique, la vente et l'achat des droits à l'international, le développement de produits dérivés, notamment d'adaptations cinématographiques, et pour les plus grands acteurs, l'intégration de la distribution.

Troisième enseignement : le secteur de l'édition, très diversifié et dynamique (sur les 3000 structures d'édition actives qui publient chaque année au moins un titre, 70% ont été créées il y a moins de vingt ans), connaît des signes de fragilisation. Si le chiffre d'affaires issu de la vente de livres a mieux résisté que celui des autres industries culturelles, il décroît depuis 2007, entraînant une dégradation de la rentabilité moyenne et du taux de création d'entreprises. Depuis quatre ans, le nombre de disparitions d'entreprises d'édition excède celui des créations. Le numérique, sources d'opportunités à explorer pour le secteur, induit un bouleversement de la chaîne de valeur du livre, avec notamment l'irruption d'acteurs éloignés du monde de la culture, pour lesquels le livre est un moyen, et non une fin. Enfin, dernière spécificité : peu subventionné (la subvention publique y représente moins de 1% de la valeur ajoutée, dix fois moins que pour le cinéma), le secteur du livre repose en revanche sur des régulations structurantes : droit d'auteur, prix unique du livre et TVA à taux réduit.

C'est précisément pour adapter et défendre ces régulations, à l'ère du numérique, en France, en Europe et à l'international, que l'action collective du Syndicat national de l'édition et de ses 660 adhérents est plus que jamais utile. Merci à toutes celles et à tous ceux qui s'y investissent avec l'enthousiasme propre aux passionnés du livre. Pour que nous puissions continuer à créer, à publier et à défendre nos valeurs de liberté, d'indépendance et de diversité culturelle¹.

1 — François Moreau et Stéphanie Peltier, *Les ressorts de l'économie du livre*.

→ Vincent Montagne



CHRISTINE DE MAZIÈRES
Déléguée générale



Le livre est le fer de lance de la liberté de pensée

« Entre les différentes causes qui ont concouru à nous tirer de la barbarie, il ne faut pas oublier l'invention de l'art typographique. Donc, décourager, abattre, avilir cet art, c'est travailler à nous y replonger et faire ligue avec la foule des ennemis de la connaissance humaine », écrit Diderot dans sa « Lettre sur le commerce de la librairie » en 1767. À propos de la propriété intellectuelle, il ajoute : « Abolissez ces lois, rendez la propriété de l'acquéreur incertaine, et cette police mal entendue retombera en partie sur l'auteur. Quel parti tirerai-je de mon ouvrage, surtout si ma réputation n'est pas faite, lorsque le libraire¹ craindra qu'un concurrent, sans courir le hasard de l'essai de mon talent, sans risquer les avances d'une première édition, ne jouisse de son acquisition ? Les productions de l'esprit rendent déjà si peu ! Si elles rendent encore moins, qui est-ce qui voudra penser ? ».

Les attentats en janvier 2015 ont hélas rappelé que la culture et la liberté d'expression sont les premières cibles de la barbarie. Or, le livre, fer de lance de la liberté de pensée, est aujourd'hui remis en cause dans son fondement, le droit d'auteur. Les industries culturelles et créatives représentent 7 millions d'emplois en Europe. Sept des dix principaux groupes d'édition au monde sont européens. Affaiblir le moteur de la création culturelle équivaudrait à accepter un appauvrissement économique européen au profit de plateformes de distribution extra-européennes.

Favoriser l'emprise d'acteurs déjà dominants irait à l'encontre des valeurs fondamentales de l'Union européenne que sont la diversité des cultures et la liberté d'expression. La pétition en août 2014 de plusieurs milliers d'auteurs américains et allemands en faveur d'éditeurs subissant de violentes pressions commerciales d'un acteur dominant de la vente en ligne aura marqué une réelle prise de conscience des enjeux.

À l'ère numérique, réaffirmons sans complexes que les éditeurs sont du côté de l'innovation et de l'accessibilité :

- > Les éditeurs français ont obtenu l'installation à Paris du siège européen de la fondation Radium, qui développe les normes du futur, interopérables, des livres numériques.
- > La « rentrée littéraire en Daisy » organisée depuis 2012 donne accès aux romans de la rentrée aux lecteurs malvoyants.
- > Le projet Relire va bientôt redonner accès à des milliers de livres jusque là indisponibles.
- > Le nouveau contrat d'édition, issu de l'accord auteurs-éditeurs de mars 2013 et entré en vigueur en décembre 2014, montre que le droit d'auteur est adaptable à l'ère numérique.
- > Des expérimentations de diffusion de livres numériques sont menées dans les bibliothèques.
- > En militant pour une TVA réduite du livre numérique, les éditeurs montrent qu'ils souhaitent développer ces nouveaux marchés.

Comment l'a dit Jaron Lanier dans son discours de réception du prix de la paix à Francfort en octobre 2014, il n'est pas nécessaire de détruire pour créer, de renoncer aux droits anciens (droit d'auteur, droits sociaux, confidentialité des données personnelles) pour accéder à la modernité.

Pour ce pionnier d'Internet, le livre est un enjeu majeur à préserver à l'ère numérique, car il reste une architecture de la dignité humaine, un équilibre entre la personnalité individuelle et la continuité humaine².

¹ — Libraire et éditeur ne faisaient qu'un au dix-huitième siècle.

² — Jaron Lanier : "High tech peace will need a new kind of humanism"

Une année en bref

Juin 2014 : 2^e finale nationale des Petits champions de la lecture à la Comédie française ; Assemblée générale ; Vincent Montagne réélu à la présidence du SNE ; Pierre Dutilleul élu à la présidence de la FEE ; rapport social de branche

Juillet : le Bureau valide le nouveau contrat d'édition (littérature générale)

Septembre : entrée en gestion collective des œuvres indisponibles de la deuxième liste ReLIRE

Octobre : 2^e édition de la rentrée littéraire accessible ; Foire de Francfort ; le groupe Art et beaux livres au Salon du livre de Beyrouth ; Offre d'essai de la solution de lutte contre le piratage



Novembre : 13^e Assises du livre numérique ; 4^e Dialogues Auteurs-Éditeurs à Strasbourg ; Entrée en fonction des nouveaux Commissaires européens

Décembre : Réunion d'information sur le nouveau contrat d'édition ; Réunion d'information sur les actualités sociales ; Signature des Recommandations

pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques ; le groupe Sciences pour tous fête ses 10 ans d'actions collectives



Janvier 2015 : Publication de l'ouvrage collectif « La BD est Charlie » ; Atelier KPMG ; 42^e édition du Festival International de la Bande dessinée d'Angoulême ; création d'une commission Livres audio au SNE

Février : Rencontre avec les éditeurs de littérature de jeunesse en région à Rennes, sur le thème « Peurs et frissons »

Mars : Condamnation de la France et du Luxembourg par la Cour de Justice de l'Union européenne au sujet de la TVA réduite sur le livre numérique ; Campagne de communication #CeciNEstPasUnLivre ; Publication de la synthèse de l'étude sur l'économie du livre ; 35^e Salon du livre de Paris ; 14^e Assises du livre numérique ; 5^e vague du Baromètre Sofia-SNE-SGDL sur les usages du livre numérique ; Publication de la troisième liste Relire ; intervention de Jean-Marie Cavada et Pierre Moscovici au Salon du Livre ; 3^e opération de

soutien à la librairie des éditeurs d'art et de beaux livres au Salon Art Paris Art Fair ; lancement de la campagne Copyright for Freedom de la FEE ; 30^e Congrès de l'UIE à Bangkok ; création du certificat de qualification professionnelle (CQP) « Éditeur numérique » ; Signature de la charte associant les professionnels de la publicité à la lutte contre le piratage

Avril : Rencontre avec les éditeurs de bande dessinée à Narbonne sur le thème « Comprendre un genre pluriel s'adressant à un public varié » ; Foire du livre de Londres ; La rentrée littéraire accessible reçoit le 3^e prix d'Excellence International ABC

Mai : Rencontre avec les éditeurs de littérature de jeunesse en région à Mérignac ; Salon du livre de Fontainebleau organisé en partenariat avec le groupe Art et Beaux Livres

Le Groupe Éducation a eu la tristesse de perdre Virginie Rouge en août 2014.

Sommaire

Sommaire
interactif :
choisissez,
cliquez !

6 DROIT D'AUTEUR

- 7 Défendre le droit d'auteur et la liberté d'expression
- 11 Une exception au droit d'auteur au bénéfice de toutes les personnes empêchées de lire
- 13 Mise en œuvre des nouveaux contrats d'édition

14 L'ÉDITION NUMÉRIQUE

- 15 Le marché du livre numérique
- 18 Cinquième Baromètre Sofia/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique
- 20 Taux réduit de TVA sur le livre numérique
- 21 Déploiement du prêt numérique en bibliothèque
- 23 Exploitation des œuvres indisponibles du registre ReLIRE
- 25 L'Open access

26 PROMOUVOIR LE LIVRE ET LA LECTURE

- 27 Le Salon du livre de Paris,
un salon grand public...
- 30 Un Salon du livre professionnel
- 31 L'édition : une diversité de secteurs
- 35 Les petits champions de la lecture

36 L'ÉCONOMIE DE L'ÉDITION

- 37 Le livre en chiffre
- 39 Les réglementations environnementales dans le secteur de l'édition
- 40 Une étude économique pour décrypter et comprendre les dynamiques du secteur de l'édition
- 40 L'économie de l'édition
- 42 L'édition publique et privée : saisine du médiateur du livre

46 L'ÉDITION SCOLAIRE

- 47 Les nouveaux programmes : une difficile finalisation...
Et des financements incertains
- 49 Le numérique : entre ambition affichée ...
... et ambiguïté concurrentielle public/privé
- 51 Le livre à l'école, un irremplaçable allié de l'accès
à une culture partagée

52 DIFFUSER ET DISTRIBUER LE LIVRE

- 53 L'évolution de la diffusion du livre
- 54 La place de la distribution dans le circuit du livre

56 QUESTIONS SOCIALES

- 57 Actualités sociales : bilan et perspectives
- 58 Mise en place d'un Certificat de Qualification Professionnelle Editeur Numérique (CQP) propre à la branche de l'Édition

60 LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION

- 61 Missions et activités du Syndicat national de l'édition
- 62 L'organisation du Syndicat national de l'édition
- 63 L'équipe du SNE
- 64 Les adhérents du Syndicat national de l'édition

68 LES GROUPES ET COMMISSIONS

- 69 Groupe Art et Beaux livres
- 69 Groupe Bande dessinée
- 70 Groupe Droit
- 70 Groupe Éducation
- 71 Groupe Jeunesse
- 71 Groupe Littérature générale
- 72 Groupe Religion
- 73 Groupe Sciences pour tous
- 73 Groupe Universitaire
- 74 Une nouvelle commission ; le Livre Audio
- 75 Commission Circuit du livre
- 75 Commission Économique
- 76 Commission Environnement
- 76 Commission Illustration
- 77 Commission Internationale
- 77 Commission Juridique
- 78 Commission Numérique
- 78 Commission Sociale
- 79 Commission Usages commerciaux

Pour revenir facilement
à ce sommaire, cliquez
sur ce picto (présent
sur chaque ouverture
de chapitre).

Retour
Sommaire

Retour
Sommaire

DROIT D'AUTEUR

Le principal défi que doivent relever les industries culturelles, et singulièrement l'édition, est la remise en cause du droit d'auteur et, partant, de la rémunération et de l'indépendance des créateurs. Accusé aujourd'hui de tous les maux, le droit d'auteur a pourtant permis aux auteurs de s'abstraire du fait du Prince. Droit de l'homme et pierre angulaire du patrimoine national depuis Beaumarchais, il a une vocation intellectuelle et économique. Il permet l'accès au savoir. Il est en revanche un obstacle à la domination sans partage de grandes entreprises d'Internet, opaques et hégémoniques, fondées sur la marchandisation des données personnelles et manipulant habilement le désir de gratuité des utilisateurs.

- 7 Défendre le droit d'auteur et la liberté d'expression
- 8 Les éditeurs font pression sur les décideurs européens
- 9 Copyright For Freedom, pour soutenir la Création et défendre le Droit d'auteur
- 11 Une exception au droit d'auteur au bénéfice de toutes les personnes empêchées de lire
- 13 Mise en œuvre des nouveaux contrats d'édition

Défendre le droit d'auteur et la liberté d'expression

LE DROIT D'AUTEUR MENACÉ AU NIVEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Le droit d'auteur, accusé de tous les maux, est aujourd'hui remis en question, voire menacé. Au moment même de l'élaboration de ce rapport d'activité, la Commission européenne préparait une révision de la législation sur le droit d'auteur allant dans le sens de son affaiblissement. Le rapport de l'eurodéputée pirate Reda sur la directive Droit d'auteur, très contesté, était discuté au Parlement européen en vue de son adoption en juillet. A l'échelle internationale, il est également remis en question par les pays en voie de développement ou émergents. Dans ce contexte, la Fédération des éditeurs européens, l'Union internationale des éditeurs et le Syndicat national de l'édition militent pour préserver ce droit fondamental.

La volonté de révision du droit d'auteur par la Commission européenne

Faute de consensus au sein du précédent Collège des Commissaires européens présidé par José-Manuel Barroso, le projet d'un Livre Blanc proposant un bilan et des réformes du droit d'auteur a été abandonné. Pour autant, le 6 mai 2015, la Commission Européenne a publié sa communication « Stratégie pour un marché unique numérique en Europe » et annonce la publication d'une proposition de révision de la directive Droit d'auteur d'ici la fin de l'année 2015. Celle-ci portera notamment sur l'accès transfrontière aux contenus numériques, sur l'harmonisation des exceptions pédagogique et recherche et la création d'une nouvelle exception pour la fouille de textes et de données.

En janvier-février 2015, le Commissaire européen à l'Economie et à la Société numériques, Günther Oettinger, a organisé une série de tables-rondes sur ces sujets auxquelles la Fédération des éditeurs européens (FEE) a été conviée. En outre, la FEE a rencontré les Commissaires Günther Oettinger et Tibor Navracsics (Culture-Education) pour aborder les questions du droit d'auteur et de la TVA du livre numérique.

La FEE et le SNE ont rencontré l'Unité Droit d'auteur de la Commission européenne à plusieurs reprises, en particulier au sujet de l'exception pédagogique afin de lui expliquer l'articulation entre la gestion des usages pédagogiques en droit exclusif et en gestion collective.

La FEE et le SNE continuent de s'opposer à une réforme non justifiée du droit d'auteur, en présentant à la Commission européenne les solutions apportées par les éditeurs en réponse aux demandes des usagers et les offres déjà mises en place. Ils incitent la Commission européenne à se focaliser sur les politiques industrielles de nature à favoriser la création de nouvelles œuvres et notamment leur diffusion en ligne selon un modèle légal et pérenne : le taux de TVA réduit sur le livre numérique, la lutte contre le piratage et le respect d'une concurrence saine sur Internet. Ils ont lancé ensemble une campagne de communication sur les réseaux sociaux : « Copyright For Freedom ».

► Voir encadré p. 9.

Le rapport Reda

Julia Reda, députée allemande du parti pirate (groupe des Verts), prépare un rapport d'initiative (sans valeur juridique) au nom de la Commission juridique du Parlement européen sur la transposition de la directive de 2001 sur le Droit d'auteur, afin d'aider la Commission dans ses réflexions.

Le 16 janvier 2014, Julia Reda a présenté son premier projet de rapport dans lequel elle préconise un élargissement des exceptions et une harmonisation des contrats auteurs/éditeurs.

Bien qu'il suscite une vive opposition de la part de nombreux députés européens, qui ont présenté plus de 500 amendements, et des représentants des industries culturelles, et constitue un message politique très négatif à la veille de la réforme du droit d'auteur souhaitée par la Commission européenne, ce rapport pourrait être adopté par le Parlement européen en juillet.



Fleur Pellerin (ministre de la culture), Małgorzata Omilanowska (ministre de la culture polonaise), Pierre Moscovici (Commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, à la Fiscalité et à l'Union douanière), Pierre Dutilleul (Editis, Président de la Fédération des éditeurs européens), Eric Emmanuel Schmitt (dramaturge, romancier et réalisateur), Richard Charkin (Président de l'Union internationale des Éditeurs), Michel Lambot (Producteur de musique – Play it again, Sam) et Jean-Marie Cavada (Député européen) ont débattu lors du Salon du livre sur les enjeux du droit d'auteur européen.



LES ÉDITEURS FONT PRESSION SUR LES DÉCIDEURS EUROPÉENS

Pour sensibiliser les décideurs européens à l'importance de préserver le droit d'auteur, la Fédération des éditeurs européens en partenariat avec le Syndicat national de l'édition intensifie ses actions de lobbying auprès des institutions européennes, à travers de nombreuses opérations. Autant d'occasions privilégiées également pour rappeler les enjeux et la richesse du métier d'éditeur.

Déjeuner d'éditeur :

La FEE et le SNE ont convié le 23 septembre 2014 un panel de parlementaires et autres représentants des institutions européennes à un «Déjeuner d'éditeur» autour

de Françoise Nyssen, Présidente des éditions Actes Sud.

Rencontres annuelles avec des représentants de la Commission Européenne à Francfort :

Dans le cadre de ses rencontres annuelles, la FEE a accueilli en 2014 Jens Nymand-Christensen, Directeur Général Adjoint de la Direction Générale de l'Éducation et de la Culture.

Dialogues auteurs-éditeurs:

Au cœur de la publication d'un livre, se trouve le binôme Auteur-Éditeur. Pour sensibiliser les députés européens au travail de l'auteur et de son éditeur, mais

plus largement aux problématiques de l'édition, la FEE a organisé, en partenariat avec le SNE et avec le soutien de la Sofia, le 26 novembre 2014 au Parlement européen de Strasbourg, la quatrième édition de ses « dialogues auteurs-éditeurs ». Sont intervenus à cette occasion : Jérôme Ferrari et Marie-Catherine Vacher (Actes Sud) pour la France, Jonathan Coe et Joanna Prior (Penguin Books) pour la Grande-Bretagne, Durs Grünbein et Thomas Sparr (Suhrkamp Verlag) pour l'Allemagne. Une quarantaine de parlementaires européens, de différents bords politiques, ont participé à cette rencontre.

→ Catherine Blache

Par ailleurs, Jean-Marie Cavada (UDI. Libéraux) favorable à la préservation du droit d'auteur, préside un nouveau groupe de travail du Parlement européen sur le droit d'auteur. Ce groupe de travail a commencé ses travaux par des auditions du secteur de l'écrit. Parmi les autres députés français qui ont marqué leur intérêt pour nos dossiers : Pervenche Bérès, Constance le Grip, Marc Joulaud, Philippe Juvin, Virginie Rozières.

La position française

Suite à la publication du Rapport Reda, le ministère de la Culture français a publié avec le ministère de la Culture italien une déclaration conjointe rappelant « leur attachement à la protection et la promotion de la diversité culturelle et le rôle fondamental joué par le droit d'auteur. Ils souhaitent s'engager dans le débat européen en travaillant à des propositions concrètes. »

Dans cette optique, le professeur de droit Pierre Sirinelli a publié un rapport dans le cadre du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) visant à fournir des pistes de proposition à Fleur Pellerin en cas de réforme européenne du droit d'auteur. Il suggère notamment de lier la réouverture de la directive Droit d'auteur de 2001 à celle de la directive sur le Commerce électronique de 2000 (conditions de responsabilité des intermédiaires techniques).

Jean Martin a également publié un rapport sur la fouille de textes et de données dans le cadre du CSPLA, appelant à une autorégulation, plutôt qu'à une exception, tout en insistant sur les efforts à mettre en œuvre par les éditeurs.

Les menaces de nouvelles exceptions au niveau international : une mauvaise réponse à des questions de développement

Les discussions au sein de l'Organisme Mondial de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au sujet de traités internationaux sur les exceptions pédagogique et « bibliothèques » sont actuellement bloquées. Elles donnent lieu à une forte polarisation entre les pays en voie de développement favorables à un traité contraignant sur l'exception « bibliothèques », et les pays industrialisés s'y opposant et proposant un dialogue sur les bonnes pratiques. Dans ce contexte on peut craindre des marchandages qui pourraient conduire par exemple les pays industrialisés à avancer sur un traité relatif aux exceptions, en échange d'un accord sur le traité concernant la protection des organismes de radiodiffusion, en discussion depuis plusieurs années.

COPYRIGHT FOR FREEDOM, POUR SOUTENIR LA CRÉATION ET DÉFENDRE LE DROIT D'AUTEUR



Face aux attaques conjuguées de la Commission Juncker et du parti pirate, la Fédération des éditeurs européens (FEE) a lancé, à l'occasion du Salon du Livre 2015, une campagne de communication sous la bannière #Copyright For Freedom, pour défendre le Droit d'auteur et rappeler ses fondamentaux, en tant que garantie de la liberté d'expression et créateur de valeur pour l'ensemble de l'écosystème du livre. Une pétition, ainsi qu'un site dédié, ont été mis en ligne par la FEE et largement relayés par ses membres, dont le SNE, auprès de leurs adhérents et des décideurs politiques et institutionnels des

différents Etats membres. Cette initiative s'inscrit dans une démarche collective, portée par l'ensemble des créateurs culturels. Rappelons que le droit d'auteur permet l'accès au savoir. Il est en revanche un obstacle à la domination sans partage de grandes entreprises d'Internet, opaques et hégémoniques, fondées sur la marchandisation des données personnelles et manipulant habilement le désir de gratuité des utilisateurs. Il est porteur de valeurs. Il garantit l'indépendance des créateurs et la diversité culturelle. En définitive, il est synonyme de liberté.

Les pressions des pays en voie de développement ou émergents ont favorisé également la publication le 24 décembre 2014, dans le cadre du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, d'un rapport très négatif sur « Le droit d'auteur et le droit à la science et à la culture ».

Or, tout texte international risquerait d'affaiblir les principes de base du droit d'auteur et d'imposer des exceptions bridant le marché, alors que les offres commerciales et les licences ne font pas défaut. Dans ce contexte l'Union internationale des éditeurs (UIE) et l'IFRRO (Fédération des organismes de droit de reproduction) organisent régulièrement des événements en parallèle des sessions de ces comités de l'OMPI et de l'ONU afin de présenter leurs solutions pour faciliter l'accès par les pays en voie de développement à leurs contenus.

➔ Catherine Blache

FAIRE RESPECTER LE DROIT D'AUTEUR

La défense du droit d'auteur passe également par la lutte contre le piratage dont plusieurs études montrent la progression pour le livre numérique. Le SNE et les éditeurs agissent depuis plusieurs années pour lutter contre ces usages illicites en proposant des solutions de surveillance d'Internet et en s'alliant aux autres secteurs culturels.

Lutte contre la contrefaçon sur Internet : mise en œuvre effective de la solution Hologram Industries

Le SNE se réjouit de la souscription, par certains de ses membres, au service proposé par Hologram Industries, avec laquelle le SNE a signé une convention.

À savoir : repérer les œuvres sur Internet et envoyer automatiquement des notifications en cascade aux acteurs de la mise en ligne des contenus contrefaisants (sites de partage, sites indicateurs, etc.). La technologie d'empreinte numérique utilisée permet de s'assurer que le fichier trouvé est bien une contrefaçon du livre. Ce service contrôle également que le retrait a bien eu lieu. Chaque éditeur dispose d'un accès individuel et confidentiel à son outil statistique.

Cette solution est aujourd'hui effective. Les engagements déjà pris par des éditeurs membres du SNE autorisent le déploiement technique de la solution à un coût modéré pour chaque éditeur désireux d'offrir dès à présent à son catalogue une protection contre le téléchargement illicite.

La SOFIA soutient cette initiative et subventionne les éditeurs qui adoptent cette solution à hauteur de 50% du coût de la souscription.

La charte d'engagement des professionnels de la publicité contre les sites illicites

Le SNE a signé, le 23 mars 2015, la charte d'engagement des professionnels de la publicité¹ contre les sites illicites. Par la suite, une charte avec les acteurs du paiement en ligne sera rédigée.

L'objectif de cette charte, placée sous l'égide du ministère de la Culture, est d'inciter les acteurs de la publicité à s'organiser de manière à ne plus alimenter en ressources publicitaires les sites illicites.

Le principe est simple : les acteurs commerciaux, comme ceux de la publicité, sont libres de choisir leurs partenaires commerciaux – et donc d'écarter les sites dont l'activité est majoritairement tournée vers le téléchargement illégal. Ces sites sont définis à partir d'une liste établie par les professionnels de la publicité suite aux indications fournies par les ayants droit. Les propositions des ayants droit n'auront pas de valeur contraignante, mais seront naturellement la source principale des listes noires mises en œuvre par les acteurs de la publicité en ligne.

Un comité de suivi sera chargé d'observer la mise en œuvre de la charte et de relever les cas de manquement à ses principes. Ce comité sera composé paritairement : chaque organisation représentant les professionnels de la publicité et chaque catégorie d'ayants-droit disposeront d'un siège. Le secteur de l'édition sera représenté par le SNE, aux côtés de représentants du jeu vidéo, de la musique et du cinéma.

→ Julien Chouraqui

1 — www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/112808/1295260/version/1/file/20150323_MCC-signature-charte-publicite.pdf

Une exception au droit d'auteur au bénéfice de toutes les personnes empêchées de lire

Une évolution de la loi française

Depuis 2006, la France a transposé dans le code de la propriété intellectuelle (cf. article L.122-5-1) une exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. La reproduction des œuvres sur des supports adaptés aux publics handicapés peut être effectuée librement et sans contrepartie financière par des personnes morales ou des établissements agréés conjointement par le ministre chargé de la culture et le ministre chargé des personnes handicapées. La reproduction est effectuée en vue d'une consultation strictement personnelle par les personnes atteintes d'un handicap. Cette reproduction ne peut porter atteinte à l'exploitation normale de l'œuvre ni causer un préjudice injustifié aux intérêts légitimes de l'auteur.

Pourtant, le cadre actuel ne permet pas à toutes les personnes empêchées de lire de bénéficier de ces dispositions. Suite à la publication, en mai 2013, du Rapport de l'Inspection générale des Affaires Culturelles « Exception handicap au droit d'auteur et développement de l'offre de publications accessibles à l'ère numérique » et à l'issue d'une concertation nationale en 2014, une évolution de la loi est attendue cette année dans le cadre de la loi Création. L'objectif est de permettre les échanges de fichiers entre pays dans le cadre du Traité de Marrakech, de préciser la définition des bénéficiaires de l'exception au-delà des aveugles et malvoyants et d'améliorer l'activité d'adaptation, en mettant notamment en place un dépôt systématique des fichiers numériques des livres scolaires dont le dépôt légal ou la publication sous forme de livre numérique sont postérieurs au 1^{er} janvier 2016.

Une rentrée littéraire accessible pour tous

Depuis 2013, le SNE a initié la « rentrée littéraire accessible » qui permet aux associations de personnes aveugles ou malvoyantes de proposer à leurs membres les livres de la rentrée en format adapté au moment de leur sortie en librairie. En 2014, 49 maisons d'édition ont envoyé les fichiers de leurs romans aux organismes chargés de les adapter dans le cadre de l'opération financée par le Centre national du livre. La plateforme Platon, gérée par la BnF, a fait le lien entre les éditeurs et les associations partenaires : l'Association Valentin Haüy, BrailleNet, le Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes, l'Institut National des Jeunes Aveugles et l'Association Lire Sans Les Yeux. Les livres audio, en braille ou gros caractères ainsi créés disposent de nombreuses fonctionnalités dont la navigation par chapitres, l'indexation du contenu, la lecture des notes de bas de page, la pose de marque-pages...

Fin septembre, 233 ouvrages et 85% des titres figurant sur les listes des sélections des prix littéraires étaient disponibles. Pour récompenser cette initiative, le SNE a reçu, lors de la Foire du livre de Londres, le 3^e prix d'Excellence International ABC pour l'édition accessible créé par l'Union Internationale des Editeurs. La « rentrée littéraire accessible » n'est toutefois qu'une première étape : l'objectif des éditeurs est de travailler au développement d'une offre commerciale nativement accessible.



Un traité et des projets concrets au niveau international

Le Traité de Marrakech de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle sur l'accès aux œuvres sous droit par les handicapés pourrait entrer en vigueur dès 2016, après avoir été ratifié par 20 pays.

Au sein de l'OMPI, le dialogue se poursuit avec les ayants droit et les handicapés visuels au sujet de la circulation transfrontalière des œuvres adaptées. Ce Consortium des Livres Accessibles ou ABC (Accessible Book Consortium)² se concentre sur trois axes de travail :

➤ Un catalogue et une plateforme d'échange

d'œuvres adaptées : le projet TIGAR (Trusted Intermediary Global Accessible Ressources) qui réunit aujourd'hui 45 ayants droit (éditeurs, sociétés de gestion collective, associations d'auteurs) a permis la mise en place d'une base de données et d'une plateforme d'échange de livres adaptés. 244 000 titres déjà adaptés (de 55 langues différentes) ont ainsi été recensés. Les éditeurs français sont les plus importants contributeurs. A partir de la base de données, 3 142 livres en format adapté, dont 2149 titres français, ont déjà été téléchargés par les 13 associations participantes, ce qui a entraîné environ 6 millions € d'économie en coûts de production.

➤ La promotion de l'édition « nativement accessible » : Le consortium soutient le développement d'un marché de contenus nativement accessibles par la promotion de l'EPUB3 et la signature par les éditeurs d'une « charte de l'édition accessible », entérinée par l'Union Internationale des Editeurs³.

➤ L'aide à la mise en place d'entités autorisées et à la formation des éditeurs et des administrations dans les pays en voie de développement.

➔ Catherine Blache

➔ Flore Piacentino

➔ Lore Vialle Touraille

2 — <http://www.accessiblebooksconsortium.org/portal/en/>

3 — <http://www.accessiblebooksconsortium.org/portal/en/charter.html>

Mise en œuvre des nouveaux contrats d'édition

L'accord historique SNE-CPE du 21 mars 2013 sur le contrat d'édition à l'ère numérique⁴ est le fruit d'un consensus entre les auteurs et les éditeurs qui partagent des préoccupations communes sur la défense du droit d'auteur. Par ordonnance du 12 novembre 2014, cet accord a été transposé dans le code de la propriété intellectuelle (articles L.132-17-1 et suivants).

Pourquoi refondre le contrat type ?

Ces nouvelles dispositions légales sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2014 et s'appliquent à tous les contrats d'édition conclus à compter de cette date. Pour les contrats signés avant le 1^{er} décembre 2014, des dispositions transitoires déterminent les effets de la loi nouvelle sur les contrats anciens.

Les modalités d'application de ces dispositions nouvelles (contenu de la partie numérique distincte, modalités du bon à diffuser numérique, délais de publication de l'édition numérique, contenu de la clause de réexamen, critères de l'exploitation permanente et suivie, etc.) sont fixées dans un code des usages conclu entre les organisations représentatives du secteur le 1^{er} décembre 2014 et étendu à tous les auteurs et éditeurs le 10 décembre 2014.

Le contrat d'édition (littérature générale) et l'avenant pour la cession des droits numériques, mis en conformité avec les nouvelles règles de l'Accord dans le cadre d'un groupe de travail⁵, ont été présentés aux adhérents du SNE le 8 décembre 2014⁶. Les contrats types de traduction et d'illustration sont en cours de finalisation.

Quelles sont les principales modifications apportées au contrat type ?

Sur la forme, l'architecture du contrat a changé. Pour répondre aux exigences de l'accord, celui-ci est scindé en trois parties : Dispositions communes à l'ensemble des exploitations de l'œuvre ; Dispositions relatives à l'édition imprimée et aux exploitations secondaires et annexes ; Dispositions spécifiques à l'exploitation de l'œuvre sous forme numérique y compris le droit de traduction numérique. Cette architecture permet à chacune des parties d'identifier exactement les droits qu'elle conserve et qu'elle perd en cas de résiliation partielle du contrat (papier ou numérique). Le nouveau contrat a une vocation pédagogique. Il prévoit certaines options, via des annotations et des commentaires.



Signature du code des usages par Vincent Montagne, président du SNE, Valentine Goby, présidente du Conseil permanent des écrivains et Fleur Pellerin, ministre de la culture.

Sur le fond, le périmètre de la partie numérique du contrat n'est pas limité au livre numérique au sens de la loi du 26 mai 2011 mais porte sur tous les droits d'exploitation numérique dont les applications et les œuvres multimédia. Par conséquent, un éditeur qui perd les droits numériques sur un titre ne peut plus en exploiter les applis ou autres éditions multimédia.

Le SNE a pris le parti de rattacher les droits annexes et dérivés aux droits papier (droit de merchandising, droit d'adaptation théâtrale, etc.) à l'exception du droit d'adapter l'œuvre sous forme multimédia qui est rattaché aux droits numériques. Seul le droit de traduction figure dans les deux parties du contrat. En dehors de l'exception prévue par l'article L.132-17 du Code de la propriété intellectuelle, la réversibilité du contrat (la résiliation de la partie imprimée du contrat est sans incidence sur la partie numérique et inversement) constitue le point d'équilibre de l'accord.

→ Lore Vialle Touraille

4 — Pour en savoir plus sur les grandes lignes de cet Accord, cf. *L'édition en perspective 2013-2014*, p. 7 à 9

5 — Yorric Kermarrec et Isabelle Weygand (Gallimard/Flammarion), Marion Andron et Denis Mignan (Hachette Livre), Agnès Fruman (Albin Michel), Benoît Kerjean (La Martinière), Jean-Benoît Vassogne et Samuel Lison (Editis), Laurence Caillieret (Actes Sud), Marie-Hélène Lernoould (Média Participations), Valérie Saint-Pierre (Bayard), Laurence Ballet (Dalloz) et le service juridique du SNE

6 — <http://www.sne.fr/commissions/juridique/>

Retour
Sommaire

L'ÉDITION NUMÉRIQUE

Bien qu'encore faible, le poids du numérique dans l'édition ne cesse d'augmenter. Il constitue un enjeu majeur pour les éditeurs car il bouscule les usages du livre tant dans la chaîne du livre que dans le mode d'achat et de consommation. Le SNE et plus particulièrement sa commission numérique travaille de manière constante sur ces questions et dialogue avec tous les professionnels du livre ainsi que les instances politiques françaises et européennes pour la mise en place de bonnes pratiques qui garantissent un développement de ce marché respectueux des équilibres économiques de notre industrie culturelle.

- 15 Le marché du livre numérique
- 18 Cinquième Baromètre Sofia/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique
- 20 Taux réduit de TVA sur le livre numérique
- 21 Qu'il soit papier ou numérique, un livre est un livre
Déploiement du prêt numérique en bibliothèque
- 22 Diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques : Focus sur trois recommandations
- 23 Exploitation des œuvres indisponibles du registre ReLIRE
- 24 Le médiateur du livre se prononce sur la conformité des offres d'abonnement avec accès illimité à la loi du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique
- 25 L'open access

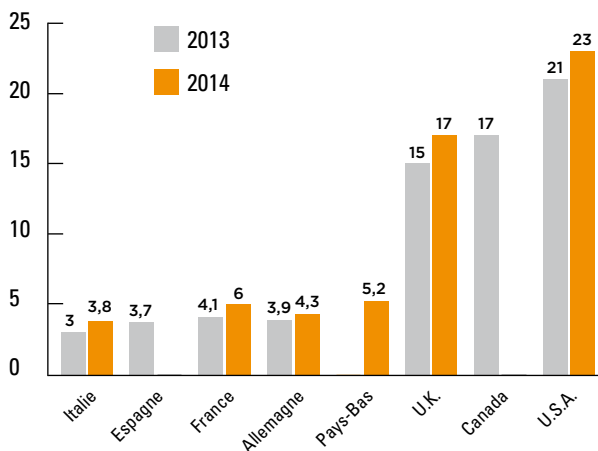
Le marché du livre numérique

REGARD CROISÉ SUR LES ÉVOLUTIONS FRANÇAISES ET INTERNATIONALES

La croissance de la part du numérique dans le chiffre d'affaires des éditeurs se poursuit

En 2014, le poids du numérique en valeur poursuit une progression régulière. Il représente 6,4% du chiffre d'affaires des éditeurs français pour un montant de 161,4 millions d'euros, contre 4,1% en 2013 (*Repères statistiques SNE 2014-2015*). La catégorie « grand public », qui avait doublé l'année dernière (2,3%), a continué d'augmenter de façon mesurée et représente 2,9% des ventes de livre. Les secteurs professionnels, dont le chiffre d'affaires numérique représente 64% des ventes continuent de constituer en France la part la plus importante du marché numérique. La part du numérique a également progressé légèrement en Europe et sur le continent américain.

Part du numérique en valeur par pays 2013-2014



Sources : AIE, Foire de Liber 2014, Repères statistiques SNE 2014-2015, Börsenverein, CB logistics, Nielsen Book trade Research, Booknet Canada, Nielsen Books & Consumer's.

Tous pays européens confondus, la part des ventes de livres numériques dans les ventes totales de livres en 2013 est de 3% (*Creating growth: Measuring cultural and creative markets in the EU, EY, décembre 2014*).

Des pratiques de lecture couplant toujours numérique et papier

La base des lecteurs de livres numériques a peu évolué en 2014. En France, elle représente 18% de la population et 76% des Français interrogés n'envisagent pas d'utiliser ce support de lecture (*Baromètre SNE/SOFIA/SGDL sur les usages du livre numérique, mars 2015*). Le papier continue d'être plébiscité par les lecteurs : même chez les lecteurs de livres numériques, le support papier est loué pour « le plaisir et le confort de la lecture » (74% et 64% des répondants) et « le plaisir d'offrir ou de partager un livre » (76%).

Aux Etats-Unis et en Grande Bretagne où la pénétration du livre numérique est plus importante, l'attachement au livre papier reste également fort, y compris chez les jeunes lecteurs. Aux Etats-Unis, 92% des lecteurs âgés de 18 à 29 ans lisent sur support papier, plus que la moyenne nationale. En Grande-Bretagne, 62% des 16-24 ans déclarent une nette préférence pour le livre physique (*Les Echos*, « Les jeunes, fans du livre papier », 1^{er} avril 2015).

Quelques nouveautés du côté des supports de lecture

La principale nouveauté réside dans l'arrivée des liseuses étanches, avec un modèle Aqua sorti par PocketBook au printemps 2014, suivi par la liseuse Aura H2O commercialisée par Kobo depuis l'été. Suite aux pertes accusées par sa filiale numérique, le libraire américain Barnes & Noble a accompagné la scission de sa filiale numérique Nook Media en juin 2014 par la signature d'un partenariat avec Samsung Electronics. La Galaxy Tab 4 Nook lancée cet été contient ainsi un accès direct à sa bibliothèque de livres numériques (Nook Shop) et à son application de lecture d'e-books (Nook Library).

Du côté d'Amazon, l'échec du lancement du smartphone *Fire Phone* commercialisé depuis juin 2014 s'explique en partie par un catalogue d'applications limité du fait d'un système d'exploitation propriétaire, laissant de côté celui d'Android jusqu'alors intégré dans les tablettes Kindle Fire. Par ailleurs, sa liseuse Kindle, largement plébiscitée par le public, en est à sa septième génération sans qu'aucune progression n'ait été observée en matière d'interopérabilité : le format requis par ces appareils demeure propriétaire.

Une fragile diversité des lieux d'achats de livres numériques

Au niveau mondial, Amazon confirme sa prééminence : l'entreprise couvre en 2014 plus de 65% des ventes de livres numériques aux Etats-Unis (Nielsen Books & Consumer's) et plus de 80% en Grande Bretagne (UK Booksellers Association). En Allemagne, l'acteur Tolino qui fournit de nombreux libraires indépendants est le seul qui soit parvenu à menacer la domination d'Amazon. Sa part de marché a récemment atteint 44%, dépassant légèrement celle d'Amazon (39%), d'après la déclaration de Klaus Renkl (Deutsche Telekom) à la Foire de Londres 2014. Détenteur de la liseuse du même nom, Tolino poursuit une stratégie d'extension en Europe : en 2014, il s'est implanté aux Pays-Bas, en Belgique puis en Italie.

En France, les lieux d'achats de livres numériques conservent également une certaine diversité : d'après le Baromètre SNE/SOFIA/SGDL, 38% des acheteurs utilisent les sites d'opérateurs internet, 26% les sites des grandes surfaces spécialisées et 16% les sites des librairies.

ACTIONS DE L'INTERPROFESSION SUR LES NORMES ET STANDARDS INTERNATIONAUX DU NUMÉRIQUE

Paris, ville d'accueil du bureau européen de la Fondation Radium

Le maintien de la pluralité des canaux de ventes et des supports de lecture passe par une participation active aux travaux des organismes internationaux développant des standards ouverts pour le livre numérique. La Fondation Radium a vocation à accélérer l'adoption et l'implantation du format EPUB3, plébiscité par la communauté internationale des éditeurs. L'objectif est de soutenir les environnements interopérables face à ceux propriétaires des acteurs globaux comme Amazon. Les éditeurs, le SNE, le CNL et le ministère de la Culture se sont mobilisés pour faire de Paris la ville d'accueil de ce nouvel institut de Recherches & Développement sur l'édition numérique. Ce choix a été retenu au printemps 2015, et le bureau européen de Radium ouvrira à Paris dans les locaux de Cap Digital.

Rappelons que 20% des membres de la Fondation Radium sont français et que le SNE supporte activement le développement de l'EPUB3, format standard de livre numérique. L'EPUB3 permet notamment : l'adjonction de contenus vidéo et d'interactivités, des conditions d'accessibilité de qualité pour la lecture en gros caractère, l'audio, la transposition en braille sur les appareils dédiés, ou encore la colorisation syllabique bénéfique pour les personnes dyslexiques.



À l'occasion des Assises du livre numérique organisées en novembre par le SNE, Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat au numérique, a affirmé le soutien apporté par le gouvernement français aux côtés des éditeurs à la candidature de la ville de Paris.



Ivan Herman du W3C aux assises du Livre numérique, mars 2015

Contribution éditoriale au développement des langages du Web

Les développements des standards du numérique sont d'une importance mondiale et intéressent au-delà du secteur de l'édition. En mars 2015, Ivan Herman, responsable du département éditorial numérique du World Wide Web Consortium (W3C), a exprimé l'intérêt des développeurs vis-à-vis du savoir-faire des éditeurs déployé dans l'espace numérique en ce qui concerne les « arts de la lisibilité ».

À l'inverse, les éditeurs sont tributaires des standards développés par le W3C, dans le cas du développement de leurs sites Internet d'une part, mais également de l'EPUB qui repose sur les mêmes langages informatiques. Aussi, pour favoriser l'intégration des besoins du secteur de l'édition, le groupe de travail Digital Publishing Interest Group (DPUB IG) a été créé en mai 2013. Ce groupe de travail est coordonné par le W3C et l'IDPF, l'International Digital Publishing Forum, organisme de développement de l'EPUB.

Travail autour des identifiants : un enjeu de visibilité mondiale

La vente de livres en ligne a plongé le secteur de l'édition dans l'univers du Web, lequel implique un travail sur le référencement des livres et donc une réflexion approfondie sur leurs identifiants. C'est pourquoi un groupe de travail français s'est investi dans la création et l'adoption d'une classification internationale, nommée « Thema ». Cette classification gérée au niveau international par ÉDITEUR participe de l'amélioration de la visibilité des ouvrages auprès des revendeurs et des internautes en assignant à chaque livre une catégorie descriptive de son contenu. En France, une table de correspondance a été créée en 2015 par un groupe de travail dirigé par la Commission de Liaison Interprofessionnelle du Livre (CLIL), afin que les éditeurs renseignant le champ « Thèmes Clil » de leurs ouvrages puissent bénéficier de l'attribution du code « Thema » associé.

→ Virginie Clayssen

→ Laure Darcos

→ Patrick Gambache

Commission numérique

Cinquième Baromètre Sofia/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique

Cette enquête a été menée par OpinionWay, entre le 5 février et le 23 février 2015 auprès d'un premier échantillon de 2015 personnes (interrogé par téléphone), représentatif de la population française, âgé de 15 ans et plus, et d'un second échantillon de 510 utilisateurs de livres numériques (interrogé en ligne), constitué sur la base des résultats du premier échantillon.

1.

Le nombre de lecteurs de livres numériques est en augmentation

18% de la population française âgée de 15 ans et plus déclare avoir déjà lu, en partie ou en totalité, un livre numérique. 6% l'envisagent, 76% ne l'envisagent pas.

LECTEURS LISANT PLUS DE 20 LIVRES IMPRIMÉS PAR AN

21% des lecteurs de livres numériques	22% des lecteurs potentiels de livres numériques	14% des non lecteurs de livres numériques
--	---	--

LECTEURS AYANT LU UN LIVRE IMPRIMÉ IL Y A MOINS D'UN MOIS POUR LA DERNIÈRE FOIS

62% des lecteurs de livres numériques	52% des lecteurs potentiels de livres numériques	42% des non lecteurs de livres numériques
--	---	--

Par ailleurs, près de la moitié des lecteurs de livres numériques (45%) ont lu un livre numérique il y a moins d'un mois.



Le profil des lecteurs de livres numériques est stable : on trouve davantage d'hommes, de jeunes de moins de 25 ans, de diplômés d'un bac +2 et plus, de cadres parmi eux. Ils habitent aussi bien à Paris qu'en région.

2.

Le lecteur de livres numériques lit un peu plus qu'avant et davantage en numérique

74% des lecteurs de livres numériques ont acquis une partie de leurs livres gratuitement (domaine public). Ils sont 20% (+2 points) à acheter plus de 4 livres numériques par an.

ÉVOLUTION DES PRATIQUES DES LECTEURS DE LIVRES NUMÉRIQUES *

62% lisent autant	64% achètent autant	64% dépensent autant
22% lisent plus	15% achètent plus	11% dépensent plus
16% lisent moins	21% achètent moins	25% dépensent moins

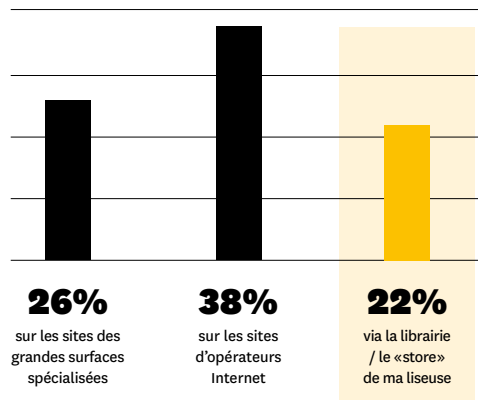
50% ont déjà acquis un livre numérique pour moins de 4€.

* concerne les usages des livres numériques et imprimés

3.

La librairie en ligne est l'un des canaux de distribution de livres numériques

TROIS CANAUX PRINCIPAUX DE DISTRIBUTION

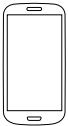


16% des lecteurs de livres numériques choisissent les sites des librairies même s'il existe des plateformes de ventes intégrées dans la plupart des tablettes et liseuses.

4.

Une augmentation du taux d'équipement pour la lecture numérique

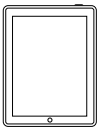
TAUX D'ÉQUIPEMENT DES LECTEURS DE LIVRES NUMÉRIQUES



SMARTPHONE

84 %

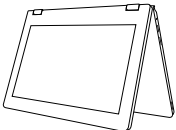
32% utilisent leur smartphone comme support de lecture et la lecture de livres numériques représente 9% de leurs usages sur ce support.



TABLETTE

55 %

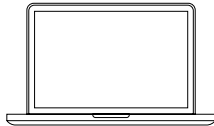
71% utilisent leur tablette comme support de lecture et la lecture de livres numériques représente 19% de leurs usages sur ce support.



ORDINATEUR HYBRIDE

9 %

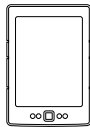
48% utilisent leur ordinateur hybride comme support de lecture de livres numériques.



ORDINATEUR PORTABLE

80 %

45% utilisent leur ordinateur portable comme support de lecture et la lecture de livres numériques représente 8% de leurs usages sur ce support.



LISEUSE

25 %

90% utilisent leur liseuse comme support de lecture et la lecture de livres numériques représente 82% de leurs usages sur ce support.

Liseuses et tablettes enregistrent les intentions d'achat les plus fortes chez les lecteurs actuels ou potentiels de livres numériques (de 9 à 15%).

🔍 **Chiffroscope** (depuis 2013)

AUGMENTATION :

- du nombre de lecteurs de livres numériques de 15 à 18%,
- de la pratique illégale de 13 à 20%,
- du nombre de lecteurs de livres numériques via les smartphones +5%.

5.

Les usages restent stables (streaming...), le piratage augmente

Un peu moins d'un tiers (30%) des lecteurs de livres numériques ont eu recours une ou plusieurs fois à la lecture légale en streaming d'un livre numérique. Parallèlement les catégories de livres numériques lus et achetés sont stables.

GRANDES CATÉGORIES DE LIVRES NUMÉRIQUES LUS ET ACHETÉS

CATÉGORIES D'OUVRAGES	LIVRES LUS	LIVRES ACHETÉS
<i>Littérature</i>	69%	64%
<i>Essais</i>	31%	23%
<i>Livres pratiques</i>	28%	23%
<i>Livres techniques</i>	24%	18%
<i>BD</i>	20%	15%
<i>Ouvrages de sciences humaines et sociales</i>	20%	19%
<i>Dictionnaires</i>	13%	10%
<i>Ouvrages d'enseignement scolaire</i>	13%	11%
<i>Jeunesse</i>	10%	8%



20 % ont eu recours à une offre illégale, soit 4% de la population française.

Le paiement à l'acte reste le moyen d'accès aux livres privilégié des lecteurs de livres numériques (64%) : seuls 6% d'entre eux se disent intéressés par un modèle d'abonnement.

★ **Focus**

59 minutes : temps moyen passé par les Français lecteurs de livres numériques chaque jour à lire sur un écran.

Le nombre moyen de livres numériques achetés augmente (55%).

Plus des deux tiers des lecteurs de livres numériques (66%) recupèrent les fichiers de livres numériques directement depuis leur terminal lecteur.

Plus de la moitié des lecteurs de livres numériques (51%) acquièrent le plus souvent leurs livres numériques gratuitement car ils appartiennent au domaine public.

Taux réduit de TVA sur le livre numérique

Condamnation de la France et du Luxembourg

Le 21 février 2013, la Commission européenne a décidé de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) au sujet de l'application par la France et le Luxembourg d'un taux de TVA réduit aux livres numériques téléchargeables. Le 5 mars 2015, la Cour de Justice de l'Union Européenne a finalement rendu une décision négative sur la fiscalité des livres numériques téléchargeables. Sans surprise, elle a indiqué que l'application par la France et le Luxembourg d'un taux réduit de TVA aux livres numériques téléchargeables était contraire au droit communautaire. En effet, la directive TVA permet seulement d'appliquer le taux de TVA réduit aux biens et services cités dans son annexe III, qui ne cite que les livres sur support physique. De plus, la Cour constate que le législateur communautaire a décidé d'exclure explicitement la possibilité d'appliquer un taux réduit de TVA aux « services fournis par voie électronique » (article 98.2 de la directive TVA) et que la vente de livres numériques constitue un tel « service fourni par voie électronique ».

Les prochaines étapes

À la suite de la décision de la Cour de Justice, la Commission européenne, qui est souveraine sur ce sujet, a décidé pour l'instant de ne pas poursuivre la France. Un changement de TVA pour les livres numériques n'interviendra pas avant le 1^{er} janvier 2016, avec l'entrée en vigueur de la loi de finances 2016. Dans le même temps, la Commission européenne prépare une réforme de son système de TVA, qui sera dévoilée fin 2016. Il est possible que le passage au taux plein de TVA soit suspendu d'ici là.

Une réforme législative incertaine

La Commission de José-Manuel Barroso s'est contentée de transmettre sans recommandation le dossier du taux réduit de TVA sur le livre numérique à ses successeurs. En plus de son aversion pour les taux réduits, la Direction Générale de la Fiscalité considère que les livres papier et numériques ne sont pas parfaitement substituables et réfute l'application du principe de neutralité fiscale. Dans le cadre de la nouvelle Commission, la réforme du système de TVA pour les livres dépendra surtout de la volonté politique du nouveau Commissaire à la Fiscalité, Pierre Moscovici.

Il s'agit de convaincre les Etats membres (les ministres de la Culture sont souvent favorables à ce dossier, tandis que les ministres des Finances sont plus sceptiques) pour obtenir un accord à l'unanimité. Une dizaine d'Etats demeurent encore opposés à cette réforme : le Royaume-Uni en particulier, qui craint une remise en cause de son taux zéro sur le livre papier, le Danemark et la Bulgarie qui pratiquent des taux normaux sur le livre papier, mais aussi l'Estonie, l'Irlande, Malte, la République Tchèque, la Slovaquie, la Roumanie et l'Autriche. D'un autre côté, l'Italie a adopté une loi sur le taux réduit de TVA pour les livres physiques et numériques, y compris en ligne (4% au lieu de 22%), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015. L'Association des éditeurs italiens a entrepris une grande campagne de communication sur le thème « Un libro e un libro : Say no to e-book discrimination ». Le SNE s'en est inspiré pour lancer à son tour la campagne « That is a book/ That is not a book » à l'attention de la Commission européenne, des ministres des Finances européens et des citoyens européens.

► Voir encadré

Au niveau du Parlement européen, qui n'a qu'un pouvoir consultatif, plusieurs députés ont interpellé la Commission européenne à ce sujet. Le 5 février 2014, Pierre Moscovici, Commissaire européen à la Fiscalité a répondu, sans prendre d'engagement de la part de la Commission, que : « L'analyse de l'impact des différents taux de TVA est en cours. Le résultat de cette analyse n'étant pas encore disponible, il est prématuré d'envisager la modification des règles en vigueur. »

Par ailleurs, le passage à la TVA du pays du consommateur pour la vente de livres numériques à partir de 2015 a en partie éliminé le risque de distorsion de concurrence entre les Etats.

Même avec une Commission active sur le dossier et l'obtention de l'unanimité, une telle réforme législative pourrait encore prendre un an.

→ Catherine Blache
→ Gabriel Zafrani

QU'IL SOIT PAPIER OU NUMÉRIQUE, UN LIVRE EST UN LIVRE

Une œuvre de l'esprit ne change pas de nature lorsqu'elle change de support. Ainsi, parce qu'un livre reste un livre quel que soit son format ou son support de lecture, le SNE a lancé en mars 2015 une vaste campagne virale #ThatIsNotABook, destinée à interpeler les instances de l'Union européenne et sensibiliser les lecteurs français et européens à la nécessité de préserver un taux de TVA réduit sur le livre numérique. Humoristique et décalée, cette campagne invitait tous ceux qui aiment les livres à s'engager pour que le livre soit traité de manière égale, indépendamment de son format, partout en Europe. Sur les réseaux sociaux, les internautes pouvaient publier une photo d'objet insolite, en indiquant s'il est ou non un livre. Sur un site Internet dédié, <http://unlivreestunlivre.eu/>, un personnage, le professeur Livro, improvisait une leçon, volontairement absurde, sur les caractéristiques d'un livre.

Au final, le site Internet a connu près de 4 700 visites, majoritairement en France, mais également en Allemagne, en Pologne, au Royaume-Uni, en Belgique, en Hongrie, aux États-Unis, en Italie, en Suisse et en Espagne. 1972 comptes différents (twitter, facebook, blogs...) ont relayé l'information. 4740 tweets ont été comptabilisés. Au-delà du maintien de la TVA à un taux réduit, l'objectif de cette campagne consistait également à promouvoir le marché du livre numérique et développer les habitudes de lecture sur ce support à peine émergent. En effet, les habitudes évoluent, les Européens, en particulier les jeunes, passent de plus en plus de temps devant leurs écrans. Le livre dématérialisé doit participer aussi de ce changement et rester accessible à tous.



Déploiement du prêt numérique en bibliothèque

Les bibliothèques représentent 4% des achats de livres en France et ont une mission fondamentale de médiation pour l'élargissement du lectorat. Le réseau de lecture publique coexiste harmonieusement avec celui de la librairie. Pour préserver cet équilibre existant pour le livre imprimé dans la sphère numérique, les premières expérimentations de prêt numérique en bibliothèque publique ont permis la rédaction de recommandations posant les bases essentielles d'une diffusion au double bénéfice des lecteurs et des créateurs.

► Extrait du Préambule des Recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques, décembre 2014 :

« Il est de la responsabilité collective de tous les acteurs du livre et de l'État de veiller à garantir à la fois l'accès facilité des usagers à une offre numérique de qualité en bibliothèque et les équilibres économiques permettant aux auteurs, aux éditeurs et aux libraires de mener leurs activités. Ces équilibres visent, en effet, à préserver la vitalité et la juste rémunération des acteurs de la création, de l'édition et

de la diffusion marchande du livre imprimé et numérique, la diversité des offres et des points d'accès au livre, auxquelles contribue l'ensemble de la chaîne du livre et dont bénéficient tous les lecteurs. »

Ces recommandations sont le résultat d'un travail concerté mené durant plus d'un an entre les représentants des bibliothèques, des auteurs, des libraires et du SNE, réunis sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication. Elles définissent les modalités de mise en place, dans le cadre de la voie contractuelle, de la consultation et du prêt de livres numériques en bibliothèque.

► **Voir encadré**

Déploiement de nombreux modèles d'accès en France comme en Europe

L'essor du prêt numérique en bibliothèque passe par le développement d'offres commerciales variées permettant d'évaluer à la fois l'impact économique d'une offre numérique en bibliothèque pour l'ensemble de la chaîne du livre, et le rôle des bibliothèques dans la médiation numérique.

En France, une dizaine d'offres coexistent faisant varier les conditions d'utilisation et les barèmes de

prix. Le catalogue de Numilog, créé en 2003, recense aujourd'hui 120 000 références dont de nombreux livres étrangers. Le dispositif PNB permet le déploiement d'offres de prêt numérique dans les bibliothèques depuis fin 2014. Il sert désormais 11 bibliothèques et médiathèques avec une offre de 13 200 titres français et 23 000 titres étrangers, principalement anglo-saxons. Les libraires sont en capacité de vendre ces offres destinées au prêt numérique en bibliothèque des collectivités locales, comme ils le font pour l'offre imprimée.

En Europe, les mêmes expérimentations ont cours et sont évaluées à travers des séminaires européens organisés par la FEE, et à l'occasion de nombreux colloques, dont le 80^e congrès mondial des associations de bibliothécaires, l'IFLA, qui a eu lieu à Lyon en août 2014.

→ Flore Piacentino

DIFFUSION DU LIVRE NUMÉRIQUE PAR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES : FOCUS SUR TROIS RECOMMANDATIONS

• « Donner accès aux bibliothèques publiques à l'intégralité de la production éditoriale numérique »

La première recommandation reconnaît l'importance pour les bibliothèques d'accéder à une offre numérique variée, l'exhaustivité du catalogue étant une condition *sine qua non* pour permettre aux bibliothèques d'effectuer un libre choix parmi les titres qu'ils souhaitent acquérir pour les promouvoir auprès des lecteurs.

• « Reconnaître que la régulation des accès est nécessaire au maintien d'un équilibre entre emprunt en bibliothèque et achat en librairie, les livres numériques n'ayant pas les mêmes modalités d'usages que les livres imprimés »

Les attributs du numérique rendant caduques les contraintes matérielles de l'imprimé (horaires d'ouverture, disponibilité de l'exemplaire, usure des livres plusieurs fois empruntés, etc.), la sixième recommandation engage les éditeurs à définir les cadres des conditions d'utilisation des livres numériques.

Au sein de ces offres commerciales, les collectivités précisent les critères d'utilisation en fonction de leur politique de prêt (par exemple la définition du périmètre du public inscrit bénéficiant du service, la durée du prêt à l'utilisateur, etc.).

• « Expérimenter une diversité de modèles économiques »

Les modèles d'accès étant multiples, la onzième recommandation affirme l'intérêt d'une cohabitation de plusieurs offres commerciales auxquelles les collectivités pourront souscrire en fonction de leurs financements et de leurs politiques d'acquisition et de prêt.

Exploitation des œuvres indisponibles

du registre ReLIRE

Depuis le 21 mars 2013, trois listes de livres indisponibles ont été mises en ligne (en mars 2013, 2014 et 2015), ce qui porte à 165 000 le nombre total de titres à avoir été référencés dans le Registre des livres indisponibles en réédition électronique (ReLIRE).

Sur ce total, plus de 85 000 titres des listes 2013 et 2014 bénéficient actuellement de la gestion collective et pourront bientôt être réédités sous forme numérique par les éditeurs qui saisissent cette opportunité de rendre accessible le patrimoine imprimé français de leurs fonds, dans le respect du droit d'auteur et en surmontant les obstacles juridiques, techniques et financiers liés à la numérisation de masse.

Ces livres sont qualifiés d'« indisponibles » selon le terme juridique de la loi du 1^{er} mars 2012 désignant des ouvrages encore sous droit d'auteur, ayant été publiés en France entre le 1^{er} janvier 1901 et le 31 décembre 2000, et ne faisant plus l'objet d'une diffusion commerciale et d'une publication sous une forme imprimée ou numérique.

Des titres appartenant aux fonds de certaines d'éditeurs

70 200 titres ont été inscrits dans la troisième liste,

« ReLIRE 2015 », publiée en ligne le 23 mars 2015. Ces œuvres indisponibles font partie des catalogues de centaines d'éditeurs qui peuvent éventuellement s'opposer à l'entrée en gestion collective depuis le site relire.bnf.fr jusqu'au 22 septembre 2015. À l'issue de la période d'opposition de six mois, la gestion des droits numériques des titres de la liste ReLIRE sera confiée à la SOFIA.

► Les éditeurs peuvent consulter la liste relire.bnf.fr pour prendre connaissance des titres qui appartiennent à leur catalogue.

Une nouvelle vague de licences d'exploitation proposées aux éditeurs

En février 2015, de nouvelles licences d'exploitation exclusive ont été proposées aux éditeurs d'origine. Les éditeurs ont bénéficié du délai légal de deux mois pour faire jouer leur « droit de préférence sur leurs livres ».

34 370 titres de la deuxième liste, « ReLIRE 2014 », sont en gestion collective depuis le 21 septembre 2014. Pour qu'ils entrent en phase de numérisation, la SOFIA a proposé aux éditeurs de souscrire à une licence autorisant l'exploitation de manière exclusive sous forme numérique.

En l'absence de réponse de la part de l'éditeur, le livre pourra faire l'objet d'une exploitation non exclusive, par toute personne physique ou morale en faisant la demande. Le SNE invite donc ses adhérents à saisir cette opportunité d'enrichissement de leur catalogue numérique.

► Les éditeurs peuvent contacter la SOFIA pour obtenir des informations complémentaires.



La numérisation en cours de milliers d'ouvrages

51 200 titres de la première liste, « ReLIRE 2013 », sont en gestion collective depuis le 21 septembre 2013. Depuis, 152 maisons d'édition ont accepté la licence proposée par la Sofia pour exploiter la version numérique de ces œuvres, et 80 d'entre elles ont signé un contrat de numérisation-diffusion-distribution avec FenixX. La société de projet FenixX (« Fichiers des éditions numériques des indisponibles du XX^e siècle ») propose aux éditeurs de prendre en charge sans frais et pour leur compte la numérisation, la diffusion et la distribution des livres. La numérisation des titres de la liste « ReLIRE 2013 » confiés à FenixX est en cours, et la commercialisation débutera à l'été 2015.

► Les éditeurs peuvent contacter FenixX pour confier l'exploitation de leurs titres.

→ Flore Piacentino

SNE : <http://www.sne.fr/enjeux/oeuvres-indisponibles-le-projet-relire/>
 BnF : <https://relire.bnf.fr>
 SOFIA : <http://www.la-sofia-livres-indisponibles.org>
 FENIXX : <http://www.fenixx.fr/>

LE MÉDIATEUR DU LIVRE SE PRONONCE SUR LA CONFORMITÉ DES OFFRES D'ABONNEMENT AVEC ACCÈS ILLIMITÉ À LA LOI DU 26 MAI 2011 RELATIVE AU PRIX DU LIVRE NUMÉRIQUE

Suite au lancement de Kindle Unlimited, dans un secteur d'activité déjà occupé par quelques opérateurs français, la ministre de la Culture et de la Communication a saisi le médiateur du livre, pour avis, sur la question de la conformité des offres de livres numériques par abonnement illimité avec la loi de 2011.

Il ressort de l'avis, rendu le 9 février 2015, que :

- La loi du 26 mai 2011 s'applique aux offres de location de livres, et en particulier aux services de lecture numérique par abonnement. Toute offre doit donc respecter le principe de régulation qui prévaut dans le secteur du livre : le prix est fixé par l'éditeur.
- Ce type d'offre n'est pas conforme à la loi du 26 mai 2011 : le prix de l'offre est fixé par l'opérateur et non par

l'éditeur. Les offres d'abonnement dont le prix n'est pas fixé par l'éditeur ou dont le prix fixé par l'éditeur n'est pas porté à la connaissance de l'ensemble des détaillants, ainsi que des usagers, contreviennent à la loi.

- La loi du 26 mai 2011 n'a pas besoin d'être modifiée pour rendre ces offres légales. La loi actuelle n'empêche pas le développement du livre numérique et elle garantit la viabilité de tout un secteur et la rémunération des auteurs. Dans un environnement dynamique, la loi ne constitue pas un frein à l'innovation et doit être préservée.

- Plusieurs formules sont envisageables, qui permettent, en se mettant en conformité avec le droit, de répondre aux attentes des lecteurs en termes

de souplesse d'accès, de prescription, de forfaitisation de la dépense.

Certaines offres sont légales, comme celles proposées par un seul et même éditeur, où celles donnant accès à un nombre restreint de livres, à l'instar de ce que proposent les clubs de livres (abonnement à points ou à la carte proposés par un éditeur unique). Le médiateur poursuit la concertation avec les opérateurs pour une mise en conformité des services de lecture numérique par abonnement avec la loi du 26 mai 2011.

→ Lore Vaille Touraille

L'Open access

Le 17 juillet 2012, la Commission européenne a émis une recommandation aux Etats-membres les incitant à contribuer à un accès libre au bout de 6 mois pour l'édition Scientifique, Technique et Médicale et 12 mois pour les Sciences Humaines et Sociales. Le groupe des éditeurs du livre universitaire du SNE suit de près ce dossier, en particulier en participant au groupe de travail sur le libre accès du Groupement Français des Industries de l'Information (GFII). Les éditeurs travaillent avec le CNRS sur l'agenda 2015 de la science ouverte et contribuent aux discussions sur la future loi Lemaire sur le numérique qui devrait comporter des dispositions sur l'open access. Avec le Syndicat de la Presse Culturelle et Scientifique, le groupe Universitaire appelle à la concertation avec les pouvoirs publics français sur ses modalités d'application.

LES PROPOSITIONS DES ÉDITEURS SUR L'OPEN ACCESS

1 — Face à la tendance à la désintermédiation, il convient de rappeler le rôle de sélection et de validation de l'éditeur. L'édition scientifique a indéniablement réussi sa transition vers le numérique, grâce à des investissements portant sur des centaines de millions d'euros.

2 — Le mouvement open access milite pour la mise en accès libre des publications résultant de recherches financées par des fonds publics. Cependant, il convient de ne pas déstabiliser le modèle économique actuel de l'édition scientifique et de veiller à la pérennité des revues scientifiques :

- en s'interrogeant sur l'objectif premier à atteindre dans le domaine des publications scientifiques : la qualité ou le libre accès ?
- en optant pour une approche différenciée des problématiques liées au libre accès selon les bassins linguistiques, les disciplines, etc. Par exemple, il s'agit de porter l'attention aux acteurs francophones afin de ne pas anéantir l'équilibre économique d'un secteur en pleine mutation et le capital culturel et scientifique dont celui-ci est le promoteur ;
- en favorisant le dialogue et les partenariats public-privé au niveau national.

3 — Face au mythe de la gratuité et aux demandes de nouvelles exceptions, il convient de maintenir un cadre juridique équilibré dont dépend directement l'activité des auteurs et des éditeurs. Les auteurs doivent avoir la paternité de leurs travaux et pouvoir s'exprimer en toute indépendance vis-à-vis de l'Etat. Les éditeurs doivent pouvoir investir dans la production et la diffusion de nouvelles œuvres.

4 — Il convient également de faire preuve de prudence vis-à-vis d'une éventuelle évolution du statut de l'agent auteur : la mise en place d'un droit d'exclusivité ou le renforcement d'un droit de préférence par l'Etat pour l'exploitation commerciale de l'œuvre d'un agent public ou encore l'établissement d'un droit de l'auteur l'emportant sur son accord contractuel avec l'éditeur nuirait à la diffusion de la connaissance via l'éditeur et au droit fondamental des auteurs de négocier leurs contrats.

5 — La diversité culturelle sur Internet requiert une saine concurrence entre les différents acteurs de la distribution. Les pouvoirs publics doivent garantir une pleine interopérabilité des offres. Ils doivent également intervenir sur le plan du droit de la concurrence afin d'éviter les risques de captation des contenus et d'abus de position dominante par les géants d'Internet. Par ailleurs, ils doivent donner l'impulsion à un véritable développement du numérique pédagogique, en mettant fin aux conditions actuelles de concurrence déloyale, causée par une politique de subvention de l'édition publique contraire à la réglementation, et en prévoyant des budgets adéquats pour l'acquisition de ressources numériques, en particulier pédagogiques et scientifiques.

6 — Il faut mettre fin au niveau européen à la discrimination fiscale des livres numériques par rapport aux livres papier. Les Etats devraient également mettre en place des actions concertées face aux situations de distorsion de concurrence dues aux politiques d'optimisation fiscale de certains opérateurs Internet.

➔ Catherine Blache

A white circular button with a wavy border, containing the text "Retour Sommaire" in blue.

PROMOUVOIR LE LIVRE ET LA LECTURE

« Qui que vous soyez qui voulez cultiver, vivifier, édifier, attendrir, apaiser, mettez des livres partout. »
Victor Hugo

Parce les personnes qui lisent sont plus heureuses que les autres, parce le livre est un outil de liberté, parce que les livres forgent l'imaginaire, affinent la compréhension de l'autre et favorisent les échanges, parce que... le Syndicat national de l'édition a inscrit depuis sa création la promotion du livre et de la lecture dans ses missions premières.

→27 Le Salon du livre de Paris,
un salon grand public

Un salon rénové en 2016

→28 La BD est Charlie

→30 Un Salon du livre professionnel

→31 L'édition : une diversité de secteurs

→32 La fête du livre pour la jeunesse

→35 Les petits champions de la lecture

La grande finale 2015

Le Salon du livre de Paris, un salon grand public...

Le Salon du livre de Paris est, chaque année, un événement populaire et familial attendu par le grand public, ainsi qu'un rassemblement international de premier plan pour les professionnels de toute la chaîne du livre. Il est également le lieu de tous les débats, grâce à la présence des plus grands écrivains et penseurs français et étrangers. Il est enfin une occasion exceptionnelle de promouvoir la lecture et le livre. Le Salon du livre de Paris est une initiative privée, née en 1981 de la volonté des éditeurs. Propriété du Syndicat national de l'édition, son organisation est confiée contractuellement à la société Reed Exposition.

Placée sous le signe de la liberté d'expression et des Droits de l'homme, qui a résonné plus fort encore au son des attentats franciliens de janvier, l'édition 2015 du Salon du livre de Paris, a rencontré un vif succès, malgré un contexte difficile (désaffection du public des grands salons et établissements culturels du fait des attentats contre Charlie Hebdo, grève de Radio France...). Avec près de 180 000 visiteurs et la présence de 30 000 professionnels, le Salon du livre de Paris est bien la plus grande manifestation du livre en France. Inauguré le 20 mars par Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, le Salon du livre a reçu cette année la visite de nombreuses personnalités politiques françaises et étrangères, parmi lesquelles le Président François Hollande et le Premier Ministre Manuel Valls, le Commissaire européen Pierre Moscovici, de nombreux parlementaires français et européens, la Maire de Paris Anne Hidalgo... témoignant ainsi de l'importance du livre dans la défense de la liberté d'expression.

Cette année encore, le public a pu rencontrer plus de 3500 auteurs du monde entier à l'occasion des 4700 séances de dedicaces et rencontres organisées. Outre le Brésil, pays à l'honneur, et sa délégation de

48 auteurs, les visiteurs ont également été conviés à découvrir les littératures polonaises avec Cracovie et Wroclaw en villes invitées. Trois axes thématiques avaient été retenus pour cette édition : « Droit d'auteur, Droit de l'homme », « Nos héros préférés », « Tourisme, voyage et récits d'aventure ». Cette dernière thématique a fait l'objet d'un nouveau square, aux côtés de l'Art Square, du Square culinaire, de Savoir et Connaissances et du Square Jeunesse.

Lieu de débat à l'attention également des professionnels de l'édition, le Salon du livre de Paris a placé l'économie du livre à l'ère de l'internationalisation et de la dématérialisation au cœur de ses réflexions. Editeurs, libraires, agents, auteurs, bibliothécaires, imprimeurs, diffuseurs et distributeurs ont pu participer aux Assises du numérique, aux conférences professionnelles du CNL ainsi qu'au premier forum Pro, co-produit par le SNE, sur le marché du livre.

UN SALON RÉNOVÉ EN 2016

Fort du succès de l'édition 2015, et désireux d'adapter son offre dans un environnement en pleine mutation, le bureau du Syndicat national de l'édition (SNE), propriétaire du Salon du livre de Paris, a décidé d'initier dès 2016, à partir du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, une stratégie de rénovation et de développement du Salon du livre de Paris autour de trois objectifs forts :

- Conforter le Salon du livre comme un événement accessible, populaire et familial, où parents et enfants pourront partager le plaisir de leurs découvertes ;
- Renforcer et développer une programmation innovante et de qualité à destination de publics variés ;
- Initier des actions hors les murs, pour replacer le livre au cœur de tout son écosystème culturel.

Dans un contexte où la dynamique de la lecture est plutôt en baisse surtout chez les plus jeunes, le Syndicat national de l'édition, conscient de la responsabilité qui incombe aux éditeurs, souhaite, avec ce projet et le concours de tous les acteurs de la chaîne du livre, faire du Salon du livre un moment convivial, festif et joyeux et de la promotion du livre et de la lecture sa priorité.



Le pavillon du Brésil

Ainsi, pendant 4 jours, du 20 au 23 mars 2015, professionnels et grand public ont une fois encore partagé leur passion pour le livre, faisant ainsi de cet événement international le principal moment de célébration du livre et de la lecture.

DROIT D'AUTEUR, LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DROITS DE L'HOMME

Deux grandes conférences furent le point d'orgue de la thématique « Liberté d'expression, droit de l'homme ».

Introduite par Fleur Pellerin (ministre française de la Culture et de la Communication) et Małgorzata Omiłanowska (ministre polonaise de la Culture et du Pa-

trimoine national), la conférence **« L'Europe croit-elle encore à sa culture ? »** a rassemblé sur la scène des auteurs Pierre Moscovici (Commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, à la Fiscalité et à l'Union douanière), Jean-Marie Cavada (Député Européen), Richard Charkin (Président de l'Union internationale des Editeurs), Michel Lambot (Producteur de musique - Play it again, Sam), Eric Emmanuel Schmitt (dramaturge, romancier et réalisateur). Pierre Dutilleul (Editis, Président de la Fédération des éditeurs européens) a animé la rencontre. Une occasion privilégiée pour faire le point sur les enjeux du droit d'auteur pour la culture en Europe et lancer l'appel #Copyright For Freedom, pour soutenir la Création et défendre le Droit d'auteur. Une synthèse de cette rencontre est disponible en libre accès sur le site internet du SNE.

Cette conférence était suivie par la table-ronde **« Droit d'auteur et liberté d'expression : pour que vive la création »** organisée par le SNE, la SGDL et la Scam. Kamel Daoud (écrivain, journaliste), Teresa Cremisi (PDG des éditions Flammarion), Jean Plantu (dessinateur de presse, caricaturiste) et Nadia Khiari (dessinatrice tunisienne) ont échangé sur la place de la liberté d'expression dans la création, le rôle de la dérision et de l'humour et la nécessaire indépendance des créateurs. « Le Droit d'auteur est un Droit de l'homme. Là où les libertés sont menacées, les éditeurs sont emprisonnés » a rappelé Teresa Cremisi à cette occasion. La table ronde était modérée par Olivier Weber, écrivain, diplomate et grand reporter.

→ Tiphaine Duchénoy

LA BD EST CHARLIE

Après les attentats perpétrés les 7, 8 et 9 janvier 2015 à Paris, ayant fait de nombreuses victimes dont plusieurs artistes et collaborateurs de la rédaction de Charlie Hebdo, des illustrateurs du monde entier ont spontanément envoyé aux éditeurs plusieurs centaines de dessins témoignant de leur colère, de leur douleur et de leur soutien indéfectible à la liberté d'expression aussi bien politique que religieuse. Les éditeurs ont immédiatement décidé d'éditer le recueil *La BD est Charlie* dont les bénéfices seraient intégralement reversés aux familles des dix-sept victimes. Le groupe BD du SNE s'est porté volontaire pour coordonner l'ouvrage et sélectionner les 183 illustrations de l'ouvrage. Les éditions Glénat ont mis à disposition leurs stocks papiers qui ont permis d'imprimer 100 000 exemplaires, et

leurs équipes ont travaillé bénévolement pour rendre possible la parution en avant-première pendant le Festival international de la Bande dessinée d'Angoulême. Dans un immense mouvement de solidarité humaine, dessinateurs, éditeurs, diffuseurs ont offert leurs droits et leurs services ; imprimeurs, papetiers et distributeurs ont travaillé à prix coûtant ; libraires, enfin, ont tous accepté la même remise minorée. Les centaines de dessins reçus sont tous présentés sur la page Facebook du Festival international de la Bande dessinée d'Angoulême. Un premier acompte sur les bénéfices de la vente de cet ouvrage a été remis aux familles des victimes lors d'une cérémonie informelle et discrète, en marge du salon du Livre de Paris, le 21 mars 2015. Le solde sera versé à l'été 2015.

→ Guy Delcourt
→ Flore Piacentino



De droite à gauche : Plantu, Nadia Khiari, Olivier Weber, Kamel Daoud et Teresa Cremisi



Pierre-François Mouriaux présente le système solaire sur l'espace Sciences pour tous.



Régis Fallier et Sébastien Pelon dans un duel d'illustrateurs

L'IMPLICATION DES GROUPES ET COMMISSIONS DU SNE DANS LA PROGRAMMATION DU SALON

L'équipe du Syndicat national de l'édition et les éditeurs des groupes et commissions se sont employés comme chaque année à proposer des conférences variées durant le Salon du livre de Paris.

Sur l'espace de rencontres Sciences pour tous, plus de trente auteurs scientifiques sont venus présenter leurs livres et partager leurs passions pour l'astronomie, la chimie, les mathématiques, etc. Cet espace réunissant un vingtain d'éditeurs a su comme chaque année attirer une foule de curieux de tous âges. Parmi les grands auteurs présents : Michel Serres, Etienne Klein, Sabrina et Jean-Michel Krief ou encore Hubert Reeves.

La littérature jeunesse au salon du livre de Paris

A l'initiative du groupe Jeunesse, la scène jeunesse a offert de nombreux rendez-vous dédiés à la littérature jeunesse. Elle a notamment accueilli la finale départementale des Petits champions de la lecture ainsi qu'un duel d'illustrateurs. Durant ce dernier, les deux illustrateurs invités, Régis Fallier et Sébastien Pelon, ont créé ensemble et sous les yeux du public, plusieurs dessins originaux, inspirés des demandes et suggestions des enfants.

Le groupe Art et Beaux livres

Les éditeurs du groupe Art et Beaux Livres du Syndicat national de l'édition se sont réunis au sein d'Art Square en proposant de nombreux rendez-vous autour du livre d'art.

« Comment fait-on une bande dessinée ? »

Maximilien Chailleux (Glénat) et Antoine Maurel (Le Lombard – coscénariste de la série *Golam*) ont présenté les étapes de la création d'une bande dessinée à des enfants de 8 ans qui étaient très curieux de savoir si les fautes d'orthographe étaient un problème incontournable, s'il y avait des astuces pour ne pas déborder en coloriant ou éviter que les couleurs ne bavent, ou encore de comprendre comment l'auteur choisit avec quel éditeur travailler.

178 078
VISITEURS

~
467
EXPOSANTS

~
3500
AUTEURS

~
1200
ÉDITEURS

PRÈS DE **500 DÉBATS**
ET CONFÉRENCES DE HAUT NIVEAU

280 PARTICIPANTS
AU DÉJEUNER LIBRAIRES

22 CONFÉRENCES
ET **820 PROFESSIONNELS**
PARTICIPANT AUX DÉBATS
DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU FORUM
PROFESSIONNEL DU SNE

400 PROFESSIONNELS
AYANT ASSISTÉ À LA 14^e ÉDITION
DES ASSISES DU LIVRE
NUMÉRIQUE



Maximilien Chailloux et Antoine Maurel devant une assemblée d'enfants attentifs



Une première édition du Forum professionnel réussie

Un Salon du livre professionnel

Le Salon du livre propose également de nombreux événements professionnels organisés par le SNE mais également par des institutions comme le ministère de la Culture et de la Communication, le Bureau international de l'édition française (Bief), le Centre national du Livre (CNL), ou l'Institut français...

Outre la 14^e édition des Assises du livre numérique organisée par la Commission numérique du SNE, différents cycles de conférences internationales ont été mis en place autour des grands bassins linguistiques (la francophonie, l'Amérique latine, le golfe persique et l'extrême orient). Les rencontres de la Scelf (Société Civile des Editeurs de Langue Française) ont été reconduites pour la septième année. Pour la première fois une journée d'achat et de vente de droits a été organisée en partenariat avec l'Agence Pierre Astier : **Les talentueux indés** a permis à 20 éditeurs indépendants de présenter leur catalogue devant des éditeurs français et étrangers, des agents littéraires, des producteurs et des scouts.

Autre nouveauté, le Syndicat national de l'édition a inauguré en 2015 un espace de conférences et de rencontres : **Le forum professionnel**. Au total vingt-deux conférences essentiellement à destination des éditeurs, des diffuseurs et des libraires ont réuni plus de 820 professionnels du livre, sur quatre jours.

Les interventions traitaient de sujets d'actualités comme la numérisation des livres indisponibles ou les projets collectifs pour les libraires indépendants, de la formation et des métiers de l'édition, de sec-

teurs éditoriaux comme la bande dessinée ou le livre audio. Les conférences sur comment lancer sa maison d'édition et comment la financer ont remporté un grand succès. Le programme du lundi était dédié à la diffusion et la distribution avec des conférences sur la supply chain, sur l'espace de vente et la connaissance client en librairie...

Le SNE a également organisé la conférence « **Que cachent les prix littéraires ? Le métier risqué d'éditeur** » autour de l'étude économique qu'il a fait réaliser par deux économistes de la culture, François Moreau et Stéphanie Peltier. Ils ont étudié, de façon inédite, le fonctionnement des prix littéraires. Derrière le phénomène saisonnier, les données montrent le travail sur la longue durée, la persévérance et les différentes stratégies des éditeurs. A leur côté, deux éditeurs, Sabine Wespieser (Sabine Wespieser éditions) et Bernard Lasry (La Grande Ourse), sont venus partager leurs expériences et témoigner de l'enjeu et des difficultés que représentent les prix littéraires.

Enfin, le groupe Sciences pour tous et le groupe Jeunesse ont proposé deux conférences professionnelles à destination des médiateurs du livre : « **Comment expliquer les sciences aux enfants ?** » sur l'espace Sciences pour tous et « **Des lectures pour faire frémir les adolescents** », sur la scène jeunesse.



Table ronde sur la bande dessinée jeunesse lors de la rencontre BD à Narbonne



Intervention de Nob dans le cadre de la rencontre BD à Narbonne.



Table ronde « Avoir peur, c'est grandir. Les livres frissons pour les jeunes lecteurs » lors de la rencontre jeunesse à Mérignac le 4 mai 2015

L'édition : une diversité de secteurs

Les groupes et commissions du Syndicat national de l'édition travaillent au fil de l'année collectivement à la promotion de leur secteur, auprès du grand public comme auprès des professionnels, au moyen de nombreuses actions telles que des rencontres professionnelles, des stands collectifs, des sites internet...

➤ RENCONTRES EN RÉGION AVEC LES ÉDITEURS DE BANDE DESSINÉE

La Bande dessinée est le quatrième secteur éditorial le plus lu des Français. Particulièrement plébiscitée des hommes et des jeunes lecteurs (41% des hommes et 44% des moins de 35 ans ont lu au moins une BD/manga/comics au cours des 12 derniers mois selon l'enquête sur la lecture 2014 SNE-CNL), elle séduit de plus en plus tous les profils de lecteurs grâce à la richesse de son catalogue.

Pour accompagner les médiateurs et prescripteurs du livre dans la découverte de ce secteur composite, le groupe BD du SNE a organisé en avril 2015 la première rencontre en région avec le Languedoc-Roussillon Livre et Lecture.

Une centaine de professionnels du livre, composée d'une majorité de bibliothécaires, ont assisté à la journée qui s'est déroulée à Narbonne. Conférences, tables-rondes, dialogues, ont permis de donner la parole aux éditeurs, auteurs, libraires et bibliothécaires venus répondre à la thématique « Comprendre un genre pluriel s'adressant à des publics variés ».

De la variété des ouvrages présentés, il est apparu que la Bande dessinée est moins un genre qu'un média, au sein duquel foisonnent différents genres : jeunesse, fantasy, girly, science-fiction, roman graphique, comics de super-héros, mangas Shônen, mangas Shôjo...

Un catalogue a été publié par les éditeurs du groupe BD à cette occasion, il est offert au public et proposé en téléchargement libre depuis le site du SNE avec les synthèses des conférences.

➤ LA MISE EN VALEUR DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE

Une mobilisation en région

Le groupe Jeunesse propose depuis 2011 des rendez-vous en région : éditeurs, auteurs et illustrateurs rencontrent les médiateurs du livre pour réfléchir aux problématiques de la littérature de jeunesse et enrichir les pratiques par un dialogue interprofessionnel. Chacun explique son métier, évoque ou analyse les enjeux actuels et à venir du développement et de l'accompagnement des politiques culturelles et éducatives. En 2015 les éditeurs se sont rendus à Rennes et à Bordeaux, et se réuniront à Marvejols en novembre autour du thème « Peurs et frissons ».

Un nouveau groupe de travail : salons et manifestations jeunesse

La place de la littérature de Jeunesse dans les salons du livre en France est l'une des préoccupations majeures du groupe Jeunesse. La défense de



Atelier de presse lithographique durant le salon de Beyrouth

la lecture qui aide à grandir devrait pouvoir trouver sa place dans chaque manifestation, avec un traitement égal des auteurs/éditeurs jeunesse et des auteurs/éditeurs de littérature générale. C'est la raison pour laquelle le groupe Jeunesse du SNE a créé un groupe de travail « salons et manifestations ». Cette nouvelle instance a pour objectif de consulter les salons généralistes afin de mieux appréhender leurs attentes pour promouvoir la lecture à destination des enfants et adolescents et de défendre les intérêts des auteurs et éditeurs.

Un site de référence pour promouvoir la littérature jeunesse

Créé en 2013 par le groupe Jeunesse du SNE, ce site propose un fonds documentaire et pédagogique important à tous les médiateurs du livre et plus largement à toutes celles et ceux qui consi-

dèrent le livre de jeunesse comme un outil essentiel au développement de l'enfant. Vitrine de la littérature de jeunesse, ce site collectif lance en 2015 une nouvelle rubrique : « Portraits d'auteurs et d'illustrateurs ».

Rendez-vous sur www.deslivrespourlajeunesse.fr.

UNE ACTION COLLECTIVE AUTOUR DU LIVRE D'ART ET DU BEAU LIVRE

Afin de défendre collectivement les productions éditoriales d'art et de beaux livres, les éditeurs, membres du SNE, se mobilisent et renforcent leur présence sur les différents salons dédiés.

Art Paris Art Fair

Pour la troisième année consécutive, les éditeurs du groupe Art et Beaux Livres du SNE ont proposé du 26 au 29 mars 2015 aux visiteurs d'Art Paris-Art Fair un espace dédié à l'édition d'art.

Destinée à la promotion du livre d'art et du beau livre, cette manifestation est également une opération de soutien à la librairie indépendante. Un stand est ainsi offert, chaque année à un libraire différent. En 2015, la librairie l'Ecume des Pages a été choisie pour tenir l'espace. Artistes, écrivains et historiens de l'art sont venus signer leurs ouvrages. Pendant le salon a eu lieu une performance qui a attiré un vaste public : un grand dessin mural a été réalisé en direct par trois jeunes artistes dans le lieu réservé aux dédicaces.

LA FÊTE DU LIVRE POUR LA JEUNESSE

A l'initiative de Fleur Pellerin, le ministère de la Culture lance sur l'ensemble du territoire du 17 au 31 juillet 2015, La première Fête du livre pour la jeunesse. Organisée par le Centre national du livre, cette manifestation souhaite aller vers tous les lecteurs dans un climat populaire et convivial. Le groupe Jeunesse participera activement à la première édition de cette grande fête.



Stands des éditeurs du groupe Art et Beaux Livres au salon de Fontainebleau



Installation d'un kiosque de livres de sciences à la Casemate de Grenoble

Un village des Arts au Salon du livre francophone de Beyrouth

Pour la première fois du 31 octobre au 9 novembre 2014, les éditeurs français d'art et de beaux livres du SNE ont participé au Salon du livre francophone de Beyrouth, en organisant un « Village des Arts », stand dédié à production éditoriale française. Leur volonté, au-delà de la promotion du livre d'art et du beau livre, était de renforcer les échanges culturels entre la France et le Liban dont 45% de la population est francophone et de soutenir les libraires qui malgré les difficultés continuent à diffuser la production des maisons d'édition françaises. Des conférences, signatures, ateliers pour enfants étaient au programme, tandis que le stand accueillait une exposition d'artistes libanais. Une presse lithographique a permis aux visiteurs de s'initier à la gravure. Après le succès de l'opération, le groupe renouvellera l'expérience en 2015 en s'associant à la librairie Antoine, créée en 1933 et acteur majeur de la vente et de la distribution de livres au Liban et au Moyen Orient.

Salon du livre et de la revue d'art de Fontainebleau

Organisé dans le cadre du Festival de l'histoire de l'art par le groupe Art et Beaux livres du SNE en collaboration avec l'Inha, le Salon du livre et de la revue d'art s'affirme depuis son origine comme une composante essentielle de la manifestation. Il s'est articulé en 2014 autour d'un thème (collectionner) et d'un pays invité (la Suisse). La manifestation a proposé des rencontres autour de l'actualité éditoriale, présentant la diversité de l'offre, du livre illustré à la revue savante, en passant par les essais et les publications de thèses.

Livresdart.fr

Le site www.livresdart.fr propose aux amateurs, aux étudiants et aux professionnels une base de données unique sur le livre d'art, grâce à un moteur de recherche thématique.



Hubert Reeves intervient sur l'espace sciences pour tous

🔪 LES LIVRES DE SCIENCES POUR TOUS

Très présents sur le Salon du livre de Paris, les éditeurs de Sciences pour tous mènent également de nombreuses opérations toute l'année, destinées à promouvoir les livres de culture scientifique et les rendre accessibles à tous.

La présence des livres de sciences en bibliothèque

Conscients de la méconnaissance du secteur scientifique par les bibliothécaires et de la complexité de mettre en valeur les livres de sciences dans les rayons, les éditeurs ont décidé d'orienter leurs actions vers les bibliothécaires.

De journées de formations ont été organisées en partenariat avec différentes bibliothèques en région. Une étude a été lancée avec l'AMCSTI (Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle) sur la place de la science en bibliothèque. Les résultats de cette étude seront présentés en juin 2015. Enfin, après un essai concluant à la médiathèque de Cambrai, le projet des kiosques de sciences soutenu par la Sofia et dont l'objectif est le développement de nouveaux points de vente temporaires ou permanents à l'aide d'un présentoir en carton léger et démontable permettant la mise en valeur des livres de sciences va être étendu aux bibliothèques.

Nationalisation des prix littéraires de culture scientifique pour le collège et le lycée

Depuis septembre les prix Lignes de sciences et Sciences en toutes lettres, organisés depuis plusieurs années par les Académies de Bordeaux et de Rouen ont été étendus à toutes les Académies de France, avec le soutien du CEA. Ils prennent le nom de Prix du livre Sciences pour tous collège et lycée. Pour cette première année, 31 classes de 2^{nde} et 48 classes de 4^{ème} ont participé. Les deux auteurs lauréats se verront remettre le prix au sein de l'Académie des sciences et recevront une médaille de l'Académie des sciences mention « Prix du livre Sciences pour tous ».

→ Guy Delcourt
→ Hélène Wadowski
→ Pascale Le Thorel
→ Sophie Bancquart

Les petits champions de la lecture

L'étude menée l'an dernier par la Syndicat national de l'édition sur la lecture a démontré que les jeunes lisent moins qu'avant. Le temps dédié à la lecture diminue, au profit des autres loisirs et des écrans. Promouvoir la lecture fait partie des missions du Syndicat national de l'édition, c'est pourquoi il a lancé l'opération Les petits champions de la lecture en 2012 avec le concours des auteurs, des libraires, des bibliothécaires et le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Comédie française.

LE CONCEPT

Tous les enfants des classes de CM2 peuvent concourir, soit au sein de leur classe sous la responsabilité de leur enseignant, soit au sein d'un groupe, sous la responsabilité d'un médiateur du livre. Ils sont invités à lire en public un texte de leur choix pendant 3 minutes maximum, extrait d'une œuvre de fiction.

Le jeu est organisé en quatre étapes : le meilleur lecteur d'un groupe participe à une seconde étape à l'échelle locale, puis à une demi-finale régionale sur Internet et, pour les dix derniers en lice, à une grande finale nationale à la Comédie-Française. La finale 2014 a accueilli près de 500 enfants ayant participé au premier tour pour une après-midi riche en émotions. Les deux vainqueurs ex-aequo de cette finale, Lina et Philémon ont reçu une belle dotation d'une trentaine de livres et feront partie du grand jury pour la finale 2015.



Promouvoir la littérature de jeunesse et particulièrement les auteurs vivants.

LES OBJECTIFS

Depuis son lancement cette opération a permis à près de 30 000 enfants de participer à cette aventure ludique et synonyme de plaisir et de partage. Les objectifs sont multiples :

Développer le plaisir de la lecture auprès des jeunes grâce à l'oralité, une façon festive de toucher un large public, en mettant l'accent sur la sociabilité et le partage.

Apprendre aux jeunes lecteurs à choisir un livre, à en apprécier sa lecture et le partager à voix haute.

Ces objectifs sont partagés par tous les acteurs de la chaîne du livre qui ont souhaité s'associer aux Petits champions de la lecture : enseignants et ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, libraires, éditeurs, auteurs, la Sofia et le Centre national du livre. L'enthousiasme est le même de la part des grands médias avec Radio France, France Télévisions, ainsi que le groupe L'Express/Lire, Magicmaman.com et Sciences et Vie Découvertes.

→ Hélène Wadowski

LA GRANDE FINALE 2015

La finale de la 3^e édition, animée par Christophe Barbier et en présence de Guillaume Gallienne et de Timothée de Fombelle, parrains de l'opération, aura lieu le 24 juin 2015 à la Comédie-Française.

Les 10 finalistes et les livres sélectionnés pour la grande finale :

✱ **SOREN** - (80) *Le premier défi* de Mathieu Hildal de Christophe Mauri (Gallimard jeunesse)

✱ **JADE** - (69) *Le grand mensonge de la famille Pomerol* de V. Goby (Thierry Magnier)

✱ **MAËLYS** - (03) *Journal d'une peste* de Virginie L.Sam (La Martinière jeunesse)

✱ **NINA** - (92) *Max et les poissons* de Sophie Adriansen (Nathan)

✱ **CHLOÉ** - (68) *Teddy n'a qu'un œil* de Yann Rambaud (Hachette romans)

✱ **LUCIE** - (41) *Au secours ! Mon frère est un ado* de Sophie Rigal-Goulard (Rageot)

✱ **ZOÉ** - (47) *L'espion de Richelieu* de Claude Merle (Bayard)

✱ **LÉNA** - (37) *Monuments de l'ombre Tome 1 – L'énigme du chevalier* d'Alain Surget (Auzou)

✱ **SÉLYA** - (76) *Banksy et moi* d'Elise Fontenaille (Éditions du Rouergue)

✱ **EVE** - (75) *La drôle d'évasion* de Séverine Vidal (Sarbacane)

Retour
Sommaire

L'ÉCONOMIE DE L'ÉDITION

L'édition évolue dans un environnement économique unique au sein des biens culturels. Les aspects économiques ont largement conduit les mutations qui s'opèrent depuis plusieurs années dans la filière du livre. Souvent décrit comme une économie de l'offre, un commerce de biens et d'idées, l'édition recouvre une réalité double, parfois contradictoire, artisanale et industrielle. Le département économie du SNE s'intéresse au financement des maisons, à leur économie, à leur fiscalité et à leur comptabilité. Il répond aux questions des adhérents, les soutient, et participe aux études et aux réflexions interprofessionnelles et ministérielles. Chaque année, le Syndicat national de l'édition réalise également une étude de branche, relative à l'activité d'édition de livres en France et à l'international pour rendre compte des principales évolutions économiques.

- 37 Le livre en chiffre
- 39 Les réglementations environnementales dans le secteur de l'édition
 - 7 suggestions pour être un éditeur éco-responsable
- 40 Une étude économique pour décrypter et comprendre les dynamiques du secteur de l'édition
- 42 L'édition publique et privée : saisine du médiateur du livre
- 44 Planisphère de l'édition française

Le livre en chiffre

Chaque année, le Syndicat national de l'édition réalise une étude de branche relative à l'activité d'édition de livres en France et à l'international. Le panel est constitué d'environ 250 éditeurs représentatifs en termes de poids économique et de diversité éditoriale. L'étude porte sur le revenu des maisons d'édition, la production en titres et en exemplaires et la vente en exemplaires. Elle distingue les différents segments éditoriaux, les grand formats et formats poche ainsi que l'édition numérique. La partie internationale de l'étude traite de l'export et des cessions et acquisitions de droits de traduction. Cette étude est, depuis cette année, enrichie d'un dossier spécial, consacré à l'environnement économique du livre en Région Ile de France, extrait des travaux du MOTif. Retrouvez la totalité de l'étude dans l'ouvrage *Repères statistiques 2014-2015*.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDITION EN 2014

Evolution calculée à périmètre constant.

Source : SNE, Statistiques nationales de l'édition 2015

Chiffres clés	2013	2014	Variation (%)
Chiffre d'affaires éditeurs (M€)	2 687	2 652	(1,3%)
Dont ventes de livres	2 559	2 517	(1,7%)
Dont cessions de droits	128	135	5,5%
Ventes d'exemplaires (milliers)	426 815	421 793	(1,2%)
Production en titres (unités)	95 483	98 306	3,0%
Dont nouveautés	46 619	43 600	(6,5%)
Dont réimpressions	48 865	54 706	12,0%
Production en exemplaires (milliers)	572 033	553 241	(3,3%)
Dont nouveautés	353 393	344 246	(2,6%)
Dont réimpressions	218 640	208 995	(4,4%)
Tirage moyen nouveautés	7 581	7 895	4,2%
Tirage moyen réimpressions	4 474	3 820	(14,6%)
Tirage moyen global	5 991	5 628	(6,1%)

LE LIVRE EST LE PREMIER BIEN CULTUREL EN POIDS ÉCONOMIQUE

	CA 2014 (milliards €)	%	variation (%)
Livre	3,9	55 %	-1,3
Loisirs interactifs	1,8	22 %	3
Vidéo	1,1	15 %	-10
Musique	0,6	8 %	-14
Total	7,4	100 %	-4,6

Chiffre d'affaires TTC
ventes de détail (sortie
de caisse en France
métropolitaine).
Source : Gfk, février 2015

LE POIDS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES ÉDITORIALES DANS LES VENTES EN VALEUR ET EN VOLUME

Source : SNE, Statistiques nationales de l'édition
2015 Répartition des ventes de livres 2014
(2 517 millions d'euros) par type de format

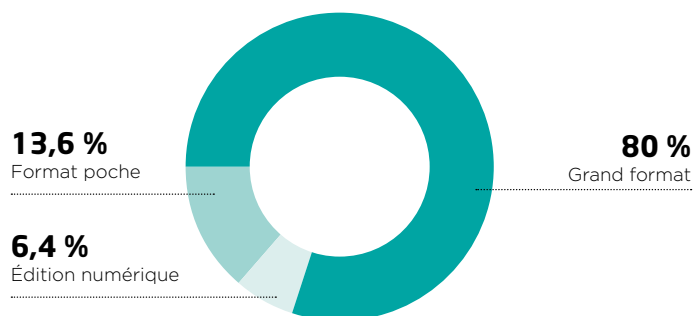
Catégorie éditoriale	CA 2014 (milliers d'euros)	% CA sur la vente de livres	Variation (%)	Exemplaires 2014 (milliers)	% Ex. total	Variation (%)
Littérature	626 797	24,9%	(7,2%)	106 296	25,2%	(4,5%)
Jeunesse	357 175	14,2%	4,3%	87 367	20,7%	0,6%
Livres pratiques	332 303	13,2%	(2,7%)	56 043	13,3%	(0,2%)
Enseignement scolaire	306 584	12,2%	(5,3%)	58 161	13,8%	3,4%
Sciences humaines et sociales	258 459	10,3%	6,2%	17 935	4,3%	1,1%
Bande dessinée	234 279	9,3%	(3,5%)	38 312	9,1%	(8,2%)
Documents et actualités	89 290	3,5%	4,6%	11 528	2,7%	1,9%
Art et beaux livres	88 574	3,5%	2,1%	7 946	1,9%	6,4%
Sciences et techniques, médecine, gestion	78 851	3,1%	6,3%	4 880	1,2%	12,7%
Dictionnaires et encyclopédies	64 686	2,6%	(10,7%)	14 281	3,4%	(9,4%)
Cartes et atlas	41 795	1,7%	18,1%	12 981	3,1%	13,9%
Religion et ésotérisme	38 034	1,5%	5,1%	6 058	1,4%	(3,3%)

LES DROITS D'AUTEURS VERSÉS PAR LES ÉDITEURS

Source : SNE, Statistiques nationales de l'édition 2015

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	variation (%)
Droits d'auteurs portés en charge (millions d'euros)	427	470	485	448	466	424	435	427	437	426,6	438,2	2,7%
% du CA PPHT									9,6%	9,7%	10,3%	

RÉPARTITION DES VENTES DE LIVRES 2014 (2 517 MILLIONS D'EUROS) PAR TYPE DE FORMAT



Source : SNE, Statistiques nationales de l'édition 2015

Les réglementations environnementales dans le secteur de l'édition

Affichage environnemental pour le tri et le recyclage

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les producteurs doivent afficher une signalétique commune d'information du consommateur sur les produits recyclables qui sont soumis à un dispositif de responsabilité élargie du producteur et qui relèvent d'une consigne de tri, en application du second alinéa de l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement.

Cette réglementation ne s'applique pas à l'objet livre car ce n'est pas un déchet ménager. Néanmoins, la commission environnement du SNE a recommandé aux adhérents d'indiquer si leurs ouvrages étaient composés d'éléments recyclables afin d'en informer le lecteur. Cette information peut se retrouver directement sur les livres ou sur le site internet des éditeurs.

Par ailleurs, les éditeurs sont soumis à certaines obligations environnementales sur les produits relevant d'une filière de responsabilité élargie du producteur (REP), tels que les catalogues publicitaires, les papiers graphiques, les enveloppes etc... La liste complète des produits concernés se trouve sur le site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

► <http://www.developpement-durable.gouv.fr>.

L'audit énergétique : nouvelle contrainte réglementaire avant décembre 2015

Le décret du 24 novembre 2014 rappelle que la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique oblige les grandes entreprises à réaliser, tous les quatre ans, un audit énergétique de leurs activités. Le décret définit les conditions et modalités de réalisation de cet audit et son périmètre. Il précise également les conditions de reconnaissance de l'indépendance et de la compétence des auditeurs. Enfin, il définit les hypothèses d'exemption de l'obligation, lorsque l'entreprise bénéficie d'un système de management de l'énergie. Ce premier audit doit être effectué avant le 5 décembre 2015.

Les entreprises concernées doivent remplir au moins une des trois conditions suivantes :

- Embaucher plus de 250 personnes
- Avoir un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros
- Le total de bilan doit dépasser 43 millions d'euros pour deux années consécutives

Une note de synthèse sur ce sujet est accessible en libre téléchargement sur le site du SNE.

La commission environnement
→ Gabriel Zafrani



7 SUGGESTIONS POUR ÊTRE UN ÉDITEUR ÉCO-RESPONSABLE

La commission environnement, avec l'appui du bureau du SNE a rédigé un document à destination des éditeurs afin de les aider à porter un regard nouveau sur les processus de fabrication et de commercialisation.

7 axes de réflexion sont développés autour de l'éco-conception, du papier, de l'impression, de la réimpression, de la gestion des stocks, du transport et de la promotion.

Ces sept suggestions pour être un éditeur éco-responsable sont disponibles en version intégrale sur le site du SNE.

Une étude économique pour décrypter et comprendre les dynamiques du secteur de l'édition

Deux économistes, spécialistes des industries culturelles et de leurs mutations, François Moreau et Stéphanie Peltier, ont mené en 2015, à l'initiative du SNE, une étude sur le secteur de l'édition. Cette analyse constitue une contribution importante pour décrypter et comprendre le métier d'éditeur et son rôle dans la chaîne de valeur du livre.

Elle offre un panorama économique sur l'édition et comporte plusieurs données inédites, telles qu'une analyse de la démographie des maisons d'édition ou encore un éclairage singulier sur les prix littéraires.

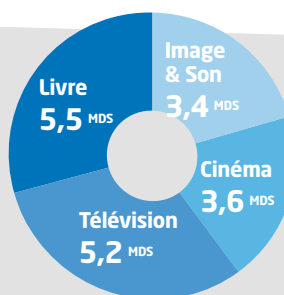
Plusieurs enseignements se dégagent de cette étude qui met en lumière et en perspective les dynamiques, souvent méconnues, de l'industrie du livre et du métier d'éditeur mais également les ressorts qui sous-tendent ce secteur, que constituent le risque, la diversité et l'innovation.

L'économie de l'édition

La valeur ajoutée de la filière livre représente

5,5
milliards d'euros *

* source : Insee ; d'après L'Apport de la culture en France, Rapport, IGF-IGAC, décembre 2013.
La valeur ajoutée se définit comme la différence entre la valeur de production d'un secteur et les consommations intermédiaires (achetées auprès d'autres secteurs pour mener à bien son activité).



Le livre est une des industries culturelles les moins aidées par l'Etat.

-1%

L'intervention financière est dix à vingt-cinq fois moins importante que pour le cinéma et la télévision et représente moins de 1% de la valeur ajoutée du secteur.

-1,2%

Le chiffre d'affaires de détail des ventes de livre baisse depuis 2007 (-1,2% par an en moyenne), le numérique est un relai de croissance (4,1% en 2013, progression de 29%).

3000

3 000 structures d'édition actives* témoignent de la richesse éditoriale. 70% des maisons d'édition actives en 2014 ont moins de vingt ans.

60 %

Les dix premiers groupes éditoriaux cumulent plus de 60% des ventes totales. Deux groupes d'édition français font partie des dix leaders mondiaux.

* Dans ce rapport, une structure éditoriale est considérée comme active si elle publie chaque année au moins un titre.

83 000 emplois
souvent difficilement délocalisables



15 000

dans les maisons d'édition

5000

auteurs, traducteurs et illustrateurs

3000

dans les imprimeries travaillant pour l'industrie du livre

30 000

dans la commercialisation du livre (détaillants, diffusion/distribution, ...)

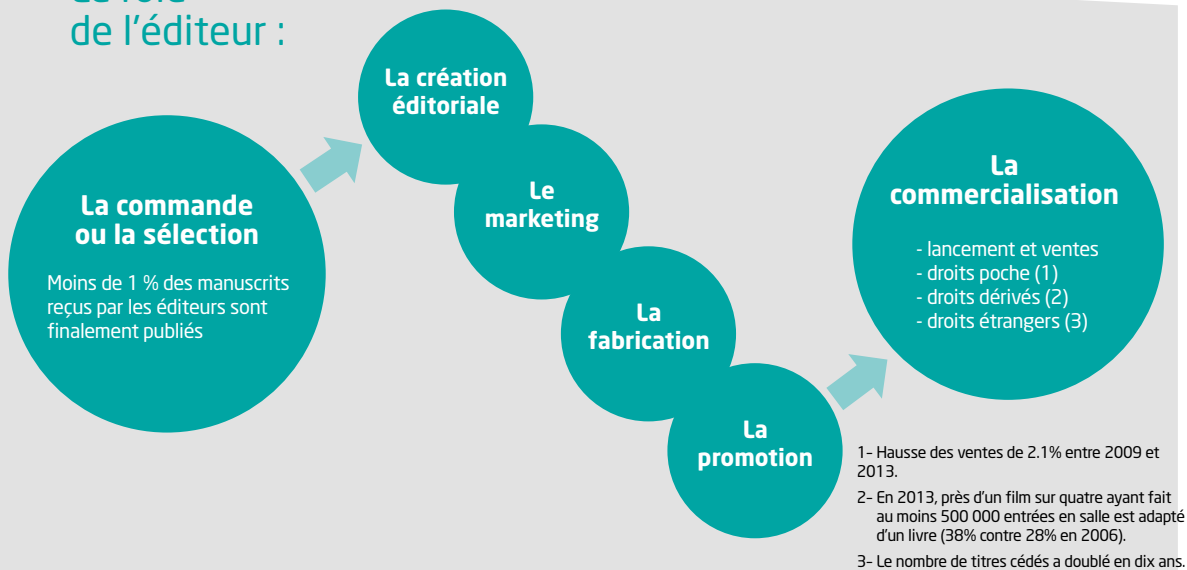
30 000

dans l'ensemble des bibliothèques



Le métier d'éditeur : prendre des risques pour financer la création

Le rôle
de l'éditeur :



Valoriser la création

20 à 40% de titres rentables

Le livre est un bien prototype et un bien d'expérience dont il sera toujours impossible de prévoir le succès. La péréquation entre projets rentables et non rentables est le mécanisme économique fondamental de l'édition. Ainsi, en littérature ou en bande dessinée, **seuls 20 à 40% des titres édités seraient rentables.**

17 années

L'accompagnement d'un auteur s'effectue sur la longue durée. En moyenne, **un lauréat attend au moins dix-sept années** après son premier roman **pour obtenir un prix littéraire historique.**

- 18 % de structures actives depuis 2006

Le taux de survie à 5 ans des nouvelles entreprises était de 73% en 1998 mais est passé à 63% en 2014. Le taux de création d'entreprises a chuté depuis 1997 tombant à 5.4% en 2013. Cette double dégradation a entraîné **une réduction de 18% du nombre de structures actives depuis 2010.** Depuis 2010, le nombre de disparitions excède celui des créations. L'émergence d'éditeurs pure players numériques n'enraye pas cette baisse.

5-6 %

En 2014, **l'e-book contribuait pour 5 à 6% dans le chiffre d'affaires** des éditeurs (estimations SNE). Le livre numérique est beaucoup plus important dans certains segments de marché (25% en sciences humaines et sociales, 40% en droit).

L'édition publique et privée : saisine du médiateur du livre

Soucieux de préserver une coexistence harmonieuse entre édition publique et édition privée, le Syndicat national de l'édition a sollicité en mars 2015, Laurence Engel, médiateur du livre, dans le cadre de sa mission concernant la bonne articulation entre édition publique et édition privée.

En effet, le SNE a constaté que des éditeurs privés se trouvent aujourd'hui évincés de nombreux marchés par des acteurs publics du fait de la multiplication d'offres gratuites de contenus en ligne ou d'offres à des prix ne reflétant pas les coûts de production, ou encore de barrières à l'accès aux ressources publiques au moyen de tarifs ou de règles arbitraires. Le SNE a donc souhaité faire part au médiateur du livre de ses interrogations sur les conditions de concurrence entre l'édition publique et les éditeurs privés et sur une situation qui peut conduire à la destruction de marchés et d'activités mais également à des dépenses publiques importantes et évitables.

D'une manière générale, quatre problématiques transversales à tous les secteurs d'édition apparaissent :

Peu de visibilité sur les stratégies de publication

La circulaire du 29 mars 2012 prévoit que les ministères communiquent au COEPIA¹ leurs stratégies de publication. La définition de ces stratégies, qui fut l'un des objectifs à l'origine de la création du COEPIA, est indispensable.

L'édition numérique, particulièrement dans le domaine du savoir, s'accompagne en effet d'investissements considérables. Or, sans visibilité quant à l'exis-

tence d'un marché en développement et solvable, ces investissements peuvent s'avérer totalement improductifs face au risque de voir se développer une production publique, disposant des moyens de l'Etat, et éventuellement gratuite.

Au-delà de ces informations, doit se poser la question de la pertinence de ces stratégies éditoriales, notamment à travers la réalisation d'une étude sur l'efficacité économique et sociale de l'activité publique de publication et son impact sur l'édition privée, en essayant de se projeter dans une situation où cette activité serait assurée par les éditeurs privés.

Une comptabilité analytique rarement adoptée

La circulaire du 29 mars 2012 prévoit que les administrations et établissements publics ne pourront publier sur le marché concurrentiel à partir du 1^{er} janvier 2014 que s'ils ont mis en place une comptabilité analytique. Ceci afin de s'assurer de l'égalité des conditions d'accès aux ressources publiques et de la définition d'une tarification raisonnable au regard des principes des règles de concurrence. Pourtant force est de constater qu'elle est encore rarement adoptée...

La publication numérique : pour une reconnaissance des bonnes pratiques

Compte tenu du développement de l'offre numérique, notamment dans le domaine éducatif, il est indispensable d'étendre aux publications numériques – marchandes ou non – les principes de coexistence harmonieuse entre édition publique et privée, contenus dans les circulaires du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et établissements publics de l'Etat, du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un médiateur de l'édition publique, ainsi que du 29 mars 2012 relative à l'efficacité des activités de publication de l'Etat.

1 — Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative : Institué par le décret n° 2010-32 du 11 janvier 2010, le COEPIA, placé auprès du Premier ministre, exerce une fonction d'évaluation, d'expertise et de conseil dans les domaines de l'édition publique et les publications administratives, quel que soit leur support, de l'information et le renseignement administratifs, de la mise à disposition des données publiques.

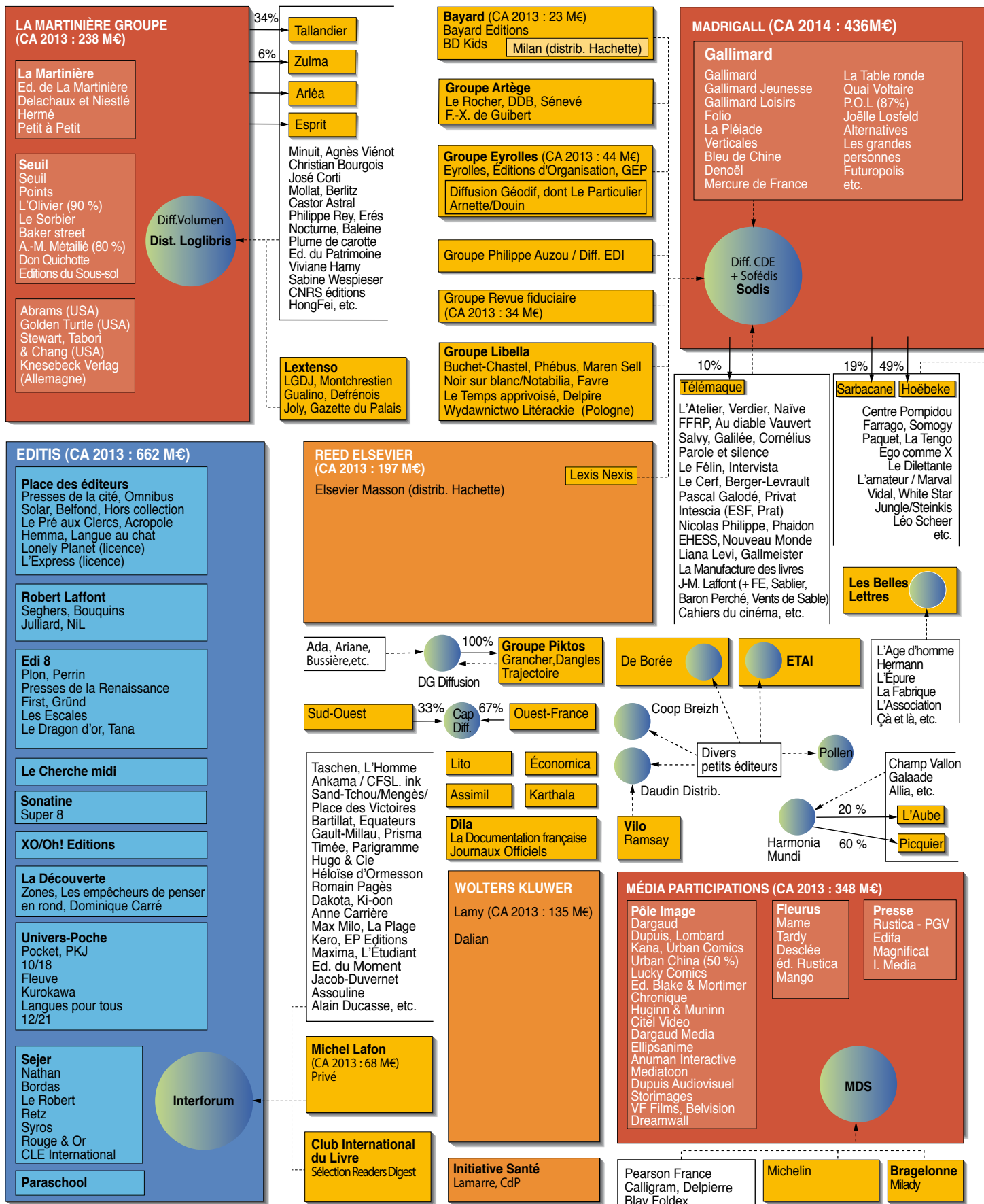
L'accès aux données publiques dans des conditions équitables

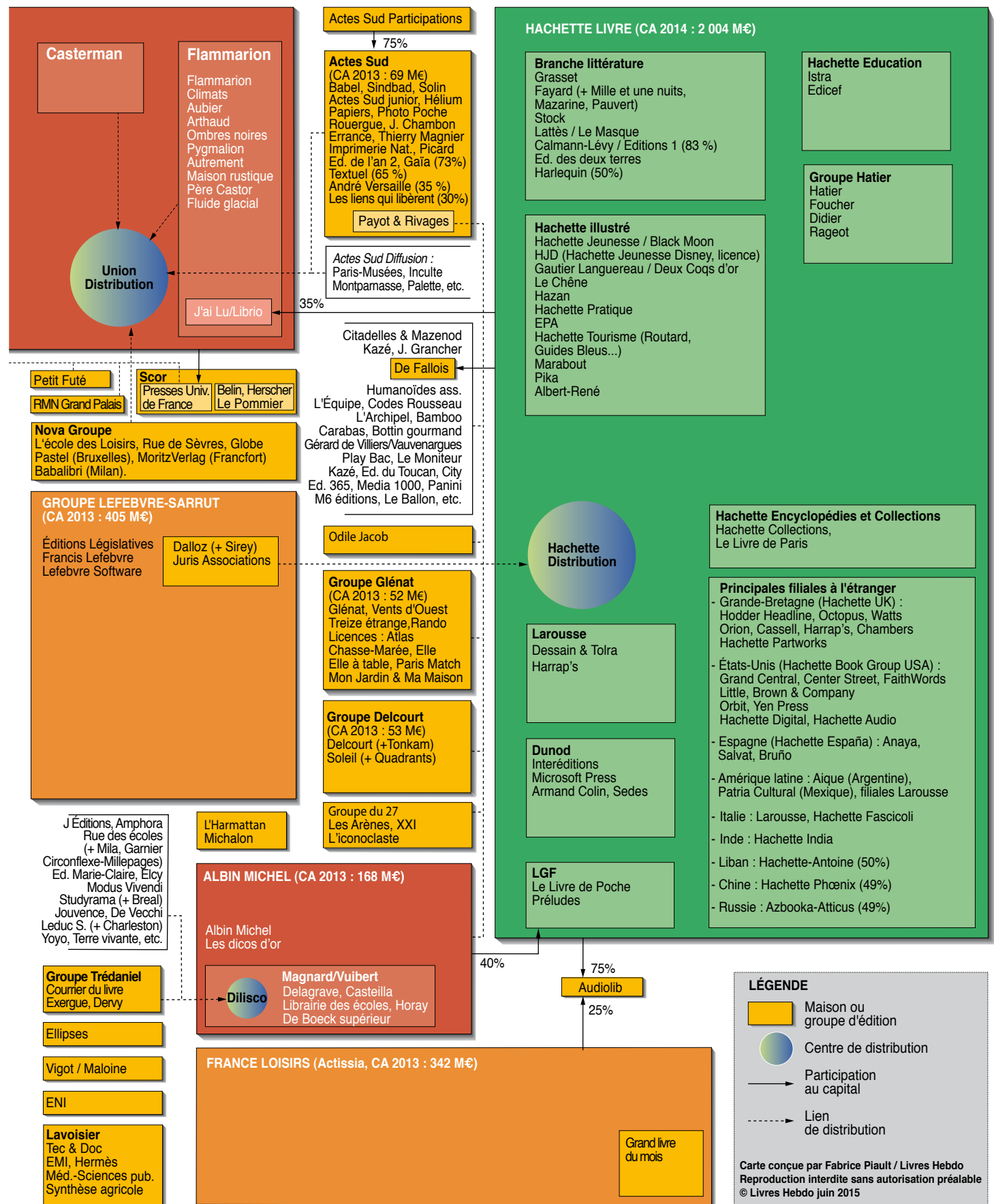
Les éditeurs soutiennent l'objectif du gouvernement de faciliter la réutilisation des données publiques. Cela suppose de veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination concernant :

- > la qualité des données mises à disposition,
- > les conditions de tarification,
- > les délais de mise à jour des données,
- > le périmètre des contenus,
- > le niveau de structuration (nombre et contenu des données).

Il est important de faire tomber certaines entraves à la liberté éditoriale pour remplir les objectifs de *l'Open Data* : dans le cas où l'administration est en situation de monopole, elle doit veiller à ne pas créer de barrières à la réutilisation des données publiques en fixant des tarifs trop élevés et à ne pas créer de distorsions de concurrence sur les marchés en pratiquant des conditions tarifaires discriminatoires.

→ Julien Chouraqui





Retour
Sommaire

L'ÉDITION SCOLAIRE

Une grande réforme se prépare mais se fera-t-elle sans livres ?

Des programmes ambitieux mais qui tardent, un plan numérique annoncé pour 2016, des financements encore très incertains.

LA REFORME DES PROGRAMMES initialement prévue pour la rentrée 2015 dans l'enseignement élémentaire et secondaire a été repoussée à 2016. Seule l'école maternelle sera concernée par des changements de programmes à la rentrée 2015. Alors même qu'un professeur sur trois utilise, maîtrise, et apprécie l'interactivité et les possibilités de personnalisation offertes par les ressources numériques innovantes des éditeurs scolaires, la mise en œuvre d'un plan numérique susceptible de développer et de structurer une filière éducative numérique française à la hauteur des enjeux de l'Éducation à l'ère du numérique est désormais annoncée pour 2016.

Dans le même temps, les offres des opérateurs publics de services et de contenus gratuits se multiplient, freinant encore davantage l'essor d'une filière industrielle du numérique éducatif.

Tout en constatant que les budgets de l'édition publique restent soutenus, les financements publics affectés aux ressources pédagogiques et notamment aux manuels scolaires du collège ont poursuivi leur chute pour passer sous la barre historique des 20 M€, ce qui ne cesse d'inquiéter sur la place et le rôle accordé au livre à l'école au moment où, plus que jamais, chacun constate l'importance de transmettre une culture raisonnée et distanciée aux jeunes générations en 2015. Qu'en sera-t-il pour la prochaine réforme qui s'annonce ?

→47 Les nouveaux programmes : une difficile finalisation... Et des financements incertains

Extrait du PLF 2014-2015

→49 Le numérique : entre ambition affichée ...
... et ambiguïté concurrentielle public/privé

→51 Le livre à l'école, un irremplaçable allié
de l'accès à une culture partagée

Une actualité internationale toujours suivie

Les nouveaux programmes : une difficile finalisation... Et des financements incertains

UNE TROISIÈME ANNÉE SANS RÉFORME POUR 2014/2015

► Une mise en application des programmes échelonnée sur 3 ans, en théorie

La loi a instauré 4 cycles de trois ans à l'école et au collège : le cycle 1 (PS, MS et GS) ; le cycle 2 (CP, CE1, CE2) ; le cycle 3 (CM1, CM2, 6^e) ; le cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e). Le décret du 24 juillet 2013 stipulait une entrée en vigueur des nouveaux programmes à la rentrée 2014 pour les maternelles, à la rentrée 2015 pour le CP, le CM1 et la 5^e, à la rentrée 2016 pour le CE1, le CM2 et la 4^e, et enfin à la rentrée 2017 pour le CE2, la 6^e, et la 3^e.

► Un calendrier de rédaction des programmes qui s'est allongé

Le Conseil Supérieur des Programmes a bénéficié d'un délai supplémentaire pour rendre ses projets de programmes, entraînant le report de la réforme de 2015 à 2016.

Seuls les nouveaux programmes de la maternelle (publiés au BO du 26 mars 2015) entreront en vigueur à la rentrée 2015. Le nouveau socle de compétences et de connaissances a été publié au JO du 2 avril 2015 et sera applicable à la rentrée 2016, en même temps que les futurs programmes des cycles 2, 3 et 4, en principe.

Les nouveaux projets de programmes du CP à la 3^e présentés vers la mi-avril pour consultation, seront examinés en juin et ne seront probablement pas disponibles dans leur forme stabilisée avant octobre 2015, au mieux.

DES CRÉDITS PÉDAGOGIQUES AU PLUS BAS

► Depuis 2 ans, des mesures d'économie inédites visent spécifiquement les manuels scolaires

En 2014, les crédits pédagogiques pour les collèges publics ont été réduits à 20 M€ (au lieu de 45 M€ en 2013) notamment via « une mesure d'économie exceptionnelle de 20,5 M€ » visant explicitement les manuels scolaires, soit une chute de 56%. En 2015, ce « moins-disant » historique des crédits pédagogiques est encore diminué et n'atteint même plus 20 M€.

► En conséquence, des élèves qui n'ont plus que des ouvrages défraîchis

De nombreux collèges se plaignent d'une pénurie de manuels, car plusieurs établissements n'ont pu renouveler des collections d'ouvrages, pourtant âgés de 10 ans pour certains (les disciplines scientifiques et les langues vivantes, en classes de 6^e et de 5^e, notamment), du fait de ces crédits indigents. Avec une enveloppe de 7,54€ par élève pour « acheter des carnets de correspondance, acquitter les droits de reproduction au CFC, financer des parcours artistiques, rembourser des indemnités de stage, acquérir des matériels et logiciels informatiques et des manuels scolaires », force est de constater qu'un nombre croissant d'élèves de 6^e sont aujourd'hui équipés d'ouvrages aussi âgés qu'eux...

Au vu des crédits en jeu face aux 64 milliards d'euros alloués au seul ministère de l'Éducation nationale, et en dépit d'une nécessité bien comprise de faire des économies dans les budgets de l'État, la place et le rôle du livre à l'école sont aujourd'hui fondamentalement menacés, et avec eux l'accès à une diversité éditoriale indispensable.

EXTRAIT DU PLF 2014

« Afin de participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, le programme 141 prévoit de réaliser une mesure d'économie exceptionnelle de 20,5 M€ qui sera appliquée en 2014 sur les subventions globalisées versées aux collèges. Dans la perspective de la réforme du collège en 2015 et de la mise en place de nouveaux programmes d'enseignement, l'acquisition de manuels scolaires sera ainsi limitée aux compléments de collections. »

EXTRAIT DU PLF 2015

Les subventions versées aux collèges, aux établissements régionaux adaptés (EREA) et aux sections d'enseignement général et professionnel (SEGPA) sont de 19 988 094 €. Dans la perspective de la réforme du collège et de la mise en place de nouveaux programmes d'enseignement en 2016, l'acquisition des manuels scolaires sera limitée aux compléments de collections.

DE LOURDES INCERTITUDES SUR LE CALENDRIER ET LE FINANCEMENT DE LA RÉFORME

► Application échelonnée ou simultanée ?

Initialement prévu sur 3 ans (2015, 2016, 2017) avec, pour chaque année, une entrée en vigueur des nouveaux programmes de toutes les disciplines échelonnée sur un niveau de chacun des cycles 2, 3, et 4, le calendrier de la réforme a été revu, du fait du décalage du calendrier de rédaction des programmes.

L'hypothèse qui, à ce jour, semblerait avoir la faveur du ministère est désormais celle d'une application simultanée, tous niveaux et toutes disciplines du CP à la 3^e à la rentrée 2016. Tout cela sans aucune anticipation sur la faisabilité même par les auteurs et les éditeurs scolaires d'un tel chantier, ni la moindre visibilité sur les moyens alloués, et ce, à quelques mois seulement de la mise en œuvre des nouveaux programmes.

► À réforme exceptionnelle, moyens exceptionnels ?

Les ambitions affichées par la réforme envisagée (enseignements interdisciplinaires, personnalisation des parcours de formation, nouveau socle commun de compétences et de connaissances) relèvent de standards d'enseignement extrêmement élevés. La forte intégration du numérique dans les nouveaux programmes et les parcours de formation porte également la signature d'une volonté d'inscrire l'école dans le XXI^e siècle.

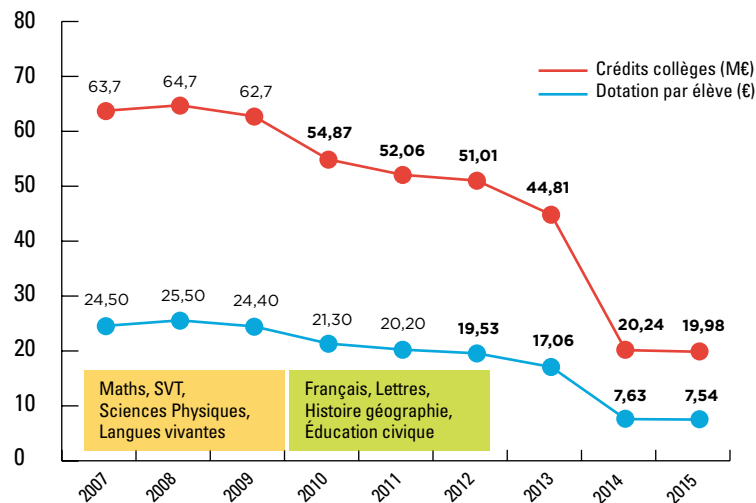
Quel que soit le calendrier de la réforme des programmes adopté (simultané, à la rentrée de 2016 ou échelonné sur les rentrées 2016 et 2017), et sauf à vouloir décrédibiliser la priorité à l'éducation plusieurs fois affirmée par le Gouvernement, il serait irréaliste et contre-productif que les moyens manquent face à l'ampleur de la transformation envisagée pour l'école. Ainsi que les éditeurs l'ont maintes fois souligné (et la réforme avortée de l'école primaire en 2008 en est une éclatante illustration), lorsque les manuels et ressources des éditeurs font défaut dans les écoles, faute de financements suffisants (et/ou faute de respect du délai des 12 mois entre la parution et l'application d'un nouveau programme), la réforme reste lettre morte.

Au collège, dans l'hypothèse où la réforme des programmes s'applique dans toutes les disciplines de la 6^e à la 3^e à la rentrée 2016, près de 3 200 000 collégiens devront être équipés. Cela représente, pour chaque niveau, un investissement de 120 M€ (crédits pédagogiques), dont 80 M€, pour les seuls manuels, soit pour l'ensemble des quatre niveaux du collège des montants pouvant atteindre 400 M€ (dont 130 à 150 M€ pour les ressources numériques).

Évolution des crédits pédagogiques entre 2007 et 2015

Données en Euros

Source : PLF Mission Enseignement scolaire 2007 à 2015



Évolution des **crédits pédagogiques dans les collèges** publics entre 2007 et 2015 et de la **dotation par élève** pour les dépenses liées à l'achat des carnets de correspondance, aux parcours artistiques et culturels, aux indemnités de stage, aux droits de reproduction du CFC, aux matériels et logiciels informatiques et aux manuels scolaires.

(Dans les cartouches jaune et vert, les disciplines concernées par les changements de programmes des réformes 2005-2008 et 2009-2012.

En principe, le renouvellement des ouvrages intervient tous les 4 à 6 ans après la mise en place d'un changement de programmes.)

Le numérique : entre ambition affichée et ambiguïté concurrentielle public/privé

UNE FEUILLE DE ROUTE CLAIRE POUR L'E-EDUCATION ÉNONCÉE EN 2014

► En 2014, trois priorités ont été énoncées par les pilotes du plan e-Éducation

Selon les pilotes du plan e-Education annoncé en 2014 et depuis repoussé en 2016, trois conditions devaient permettre l'essor et le développement de la filière :

- > l'équipement des élèves et des établissements (volet matériel),
- > les ressources éducatives numériques (volet contenus),
- > la formation des enseignants.

► Les propositions des industriels vis-à-vis du développement des usages du numérique

Équipements et ressources étant déjà déployés dans de nombreux établissements, la massification des usages constitue désormais la clé d'une intégration réussie du numérique à l'école.

Pour cela, il convient de :

• Capitaliser sur l'existant et accroître la visibilité du marché

Depuis plus de 10 ans, les initiatives des collectivités territoriales, couplées aux investissements des éditeurs privés, ont permis de faire émerger des acteurs industriels performants qui n'ont besoin que d'un marché lisible, stable et renforcé pour continuer à se développer. La visibilité est essentielle au développement de la filière.

• Coupler achat de ressources et achat d'équipements

Une partie significative des budgets d'équipements numériques (au moins 20% du montant total) doit impérativement être consacrée à cette acquisition de ressources afin de développer une offre de contenus et de services numériques de qualité, à même de favoriser l'émergence de champions nationaux, seuls susceptibles d'apporter une réelle contribution à l'efficacité pédagogique du système éducatif.

• Raisonner en complémentarité et non en substitution

L'utilisation accrue du numérique développe de nouvelles complémentarités et de nouvelles compétences, qui en retour génèrent de nouvelles demandes de solutions ou de services innovants capables, le cas échéant, de remplacer certains des

usages actuellement dévolus à l'imprimé et d'améliorer l'efficacité globale du système. Pour développer un secteur industriel dynamique et apporter de vraies réponses aux enjeux du numérique à l'école, la transition vers le numérique doit tenir compte de l'ensemble des composantes de sa filière, sans pour autant les opposer.

UN DÉVELOPPEMENT CONTINU DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES

► Une édition publique de plus en plus « concurrentielle » de l'édition privée

Depuis 2013, le développement constant de plusieurs services et offres de contenus (les Fondamentaux, Eduthèque, *English for Schools*, Prep'Exam, D'Col...) déployés par le ministère de l'Éducation nationale et ses opérateurs repose avec insistance la nécessité d'une clarification des conditions de concurrence entre édition publique et édition privée, notamment en matière d'édition numérique et au regard des circulaires du Premier ministre, réactualisées par le COEPIA ainsi que de la réglementation européenne.

Par ailleurs, comme en 2014, le projet de loi de finances de 2015 reconduit « une dotation de 10,28 M€ pour la montée en puissance de ce service public [du numérique éducatif et de l'enseignement à distance] ». Et de même qu'en 2014, le CNED « continuera de développer en 2015, pour le compte du ministère, les services "D'COL" et "English for Schools" ».

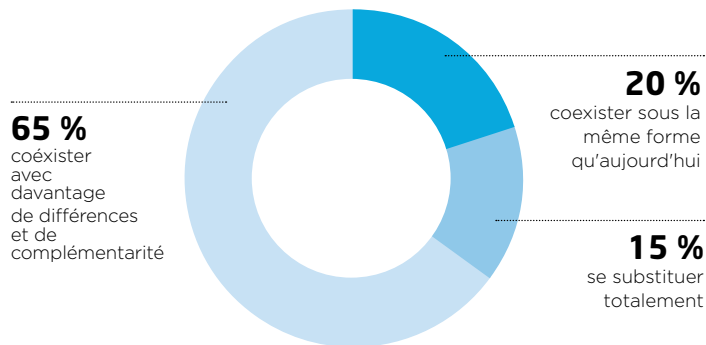
► Tandis que les crédits pédagogiques continuent de chuter

La montée en puissance d'un service public du numérique éducatif développant de nombreuses ressources numériques souvent « gratuites », alimenté par des budgets stables ou en hausse dans un contexte budgétaire contraint, en parallèle d'une chute continue des crédits pédagogiques de l'État (désormais moins de 20 M€, soit une réduction de 70% des crédits par rapport à 2008) n'est pas de nature à encourager le développement d'une filière du numérique scolaire de qualité.

Alors que de puissants acteurs internationaux manifestent sans ambiguïté une volonté de conquête, renforcer les entreprises françaises sur leur marché intérieur, notamment en attribuant

Évolution des manuels numériques et imprimés d'ici 3 à 5 ans

Enquêtes TNS-Sofres / Savoir Livre 2014



85% des professeurs (et 94% au primaire) **estiment que l'imprimé et le numérique continueront à co-exister**, avec, pour la majorité d'entre eux, une évolution vers davantage de différences et de complémentarités.

des budgets significatifs à l'acquisition de ressources de qualité, et leur permettre de rayonner au delà de nos frontières (dans l'espace de la Francophonie, par exemple) doit être une priorité : seule cette condition permettra aux professeurs d'exercer réellement leur liberté pédagogique avec des supports ou des outils adaptés aux spécificités de l'Éducation nationale.

LES MANUELS NUMÉRIQUES, VECTEURS DE L'INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Des usages en constante progression :

30% d'utilisateurs

Entre 2011 et 2014, en parallèle d'une augmentation significative des équipements, les usages des manuels numériques - interactifs et personnalisables - se sont intensifiés, entraînant dans leur sillage l'utilisation pédagogique d'un ensemble de ressources numériques. Désormais, 30% de professeurs utilisent un manuel numérique.

Bien que connaissant la plus forte progression des usages (20% en 2014 pour 8% en 2011) l'école primaire est encore en décalage par rapport au secondaire, principalement pour des raisons d'équipement et de crédits d'acquisition des ressources, jugés insuffisants par 70% des enseignants, tous niveaux confondus.

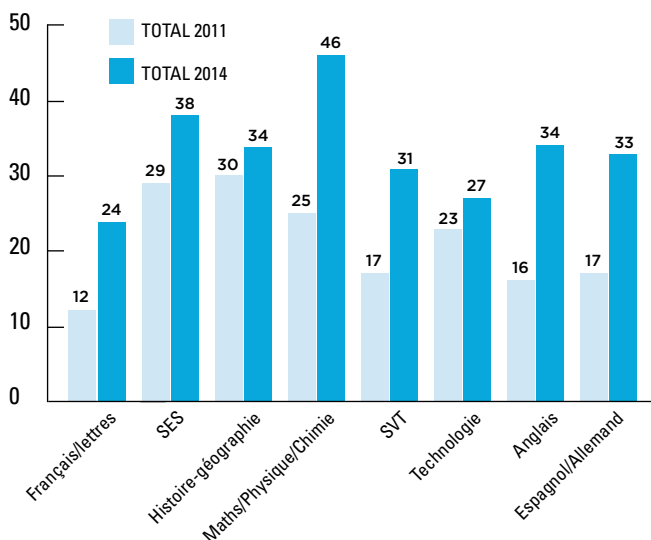
Des usages majoritairement collectifs, faute de moyens

Corollaire de la faiblesse des moyens alloués à l'acquisition des ressources, les principaux usages numériques sont collectifs, dans le cadre de la classe. Alors même que les ressources proposées intègrent des innovations pédagogiques permettant davantage de personnalisation de l'enseignement et d'individualisation des apprentissages, les usages individuels des élèves se situent encore à des niveaux très faibles (7%).

Le secondaire : des usages bien implantés

Données en pourcentage

Enquêtes TNS-Sofres / Savoir Livre 2014

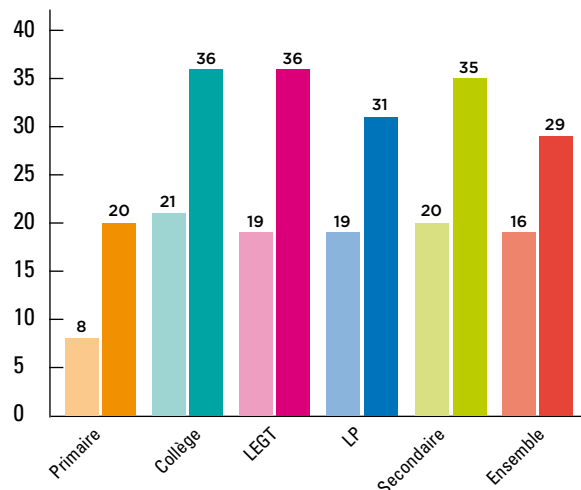


Évolution 2011 - 2014 (en % par discipline) du nombre de professeurs utilisant un manuel numérique : un quasi doublement des utilisateurs en lettres, langues vivantes et sciences en 3 ans

2011 - 2014 : forte progression des usages

Données en pourcentage

Enquêtes TNS-Sofres / Savoir Livre 2014



Progression des usages des manuels numériques entre 2011 (1^{ère} barre) et 2014 (2^{ème} barre) : un doublement des usages en 3 ans avec une progression plus forte au primaire.

LEGT : Lycée d'enseignement général et technologique, LP : lycée professionnel.

► Des freins clairement identifiés

Les trois principaux freins sont : les équipements en matériel insuffisants (pour 71% des professeurs et 80% au primaire), l'absence de crédits pour acquérir des ressources (68% et 78% au primaire), le manque de formation à l'usage des ressources numériques (48% et 51% au primaire), auxquels s'ajoutent les problèmes techniques et le manque de maintenance pour près de 50% des professeurs. Ces résultats pointent la nécessité d'allier équipements et ressources numériques éducatives au sein de projets pédagogiques construits : de cette

alliance équilibrée dépend le succès d'un déploiement réussi du numérique éducatif.

► Une confiance renouvelée aux éditeurs scolaires

82% des professeurs font confiance aux éditeurs scolaires pour créer et faire évoluer des contenus éducatifs conformes aux futurs programmes, qu'il s'agisse de ressources numériques et/ou imprimées. Cette confiance est encore plus marquée chez les enseignants du primaire (86%) et de lycée professionnel (84%).

Le livre à l'école, un irremplaçable allié de l'accès à une culture partagée

► Une intégration du numérique à l'école qui nécessite une continuité culturelle

Comme le soulignent l'enquête TNS-SOFRES/Savoir Livre de 2014 sur l'usage des manuels numériques, et, avant elle, l'étude Opinion Way/Savoir Livre de 2012 sur les ressources pédagogiques au primaire, rares sont les professeurs et les parents qui souhaitent la disparition du livre scolaire des classes et des foyers.

Au contraire, nombreux sont les enseignants et les parents à souligner les fortes complémentarités qui se tissent entre support numérique et livre imprimé, et à estimer qu'ils connaîtront des évolutions complexes et riches d'interactions dans les années à venir.

► Le livre sous toutes ses formes, un outil trans-générationnel pérenne, vivant et riche

Plus que jamais, l'école doit donner accès au livre, car, pour plusieurs enfants, l'école reste le seul lieu où ils en disposent. Il incombe donc à une école responsable de former les citoyens de demain, d'assurer une égalité d'accès à toutes les formes de cet incontournable outil de découverte structurée du monde et de construction des imaginaires, de lieu d'expression libre de la pensée qu'est le livre, qu'il soit scolaire, de Jeunesse ou de littérature. Or les budgets de livres et notamment de livres scolaires à l'école ne permettent plus d'assurer cette mission essentielle.

Les lecteurs de demain se forment aujourd'hui : rompre le lien intergénérationnel très fort qu'a su tisser le livre, au profit de ressources déstructurées, risque de priver les générations futures de ce lien culturel profond de notre civilisation. Il en va de notre responsabilité collective d'en maintenir la vitalité.

UNE ACTUALITÉ INTERNATIONALE TOUJOURS SUIVIE

Le groupe Éducation du SNE est très impliqué dans toutes les actions européennes et internationales du SNE, et notamment au sein de l'*Educational Publishers Forum* de l'UIE. Ci-dessous, les manifestations de cette activité.

LJUBLJANA (19 septembre 2014) : 14th IPA Educational Publishers Forum

FRANCFORT (10 octobre 2014) : « Open Meeting » de l'*Educational Publishers Forum* dans le cadre de la Foire de Francfort et 15th IPA Educational Publishers Forum

LONDRES (20 janvier 2015) : 16th IPA Educational Publishers Forum

BANGKOK (25 mars 2015) : 17th IPA Educational Publishers Forum

LONDRES (16 avril 2015) : 3^e Conférence internationale de l'*Educational Publishers Forum* « What works? »

LONDRES (17 avril 2015) 18th IPA Educational Publishers Forum

[Retour
Sommaire](#)

DIFFUSER ET DISTRIBUER LE LIVRE

Trop souvent méconnu, le rôle du diffuseur et du distributeur reste néanmoins un maillon stratégique et indispensable de la chaîne du livre. Grâce à l'implication quotidienne de ces acteurs, le livre gagne en accessibilité et en visibilité dans les différents points de vente.

- **53** L'évolution de la diffusion du livre
- **54** La place de la distribution dans le circuit du livre
- **55** Les frais postaux

L'évolution de la diffusion du livre

La diffusion du livre désigne l'ensemble des opérations commerciales et marketing mises en œuvre par les éditeurs dans les différents réseaux de vente. Elle répond à l'obligation contractuelle d'assurer aux œuvres des auteurs «une exploitation permanente et suivie, conformément aux usages de la profession» (CPI, article L. 132-12).

Elle s'intègre ainsi en aval de la création éditoriale et en amont des flux logistiques et financiers de la distribution.

Du fait de la loi Lang, les livres sont vendus par tous les points de vente au même prix (rabais autorisé de 5% maximum en point de vente physique).

Le consommateur achète donc souvent ses ouvrages dans des points de ventes différents.

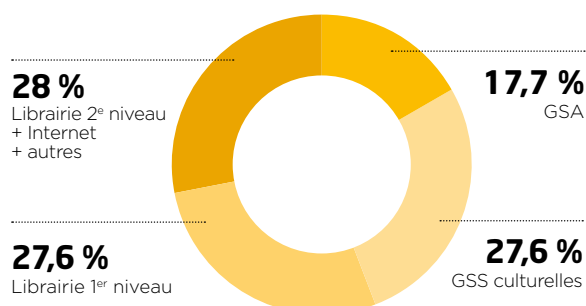
Un des enjeux principaux pour les libraires au sens large est de fidéliser l'acheteur en s'appuyant sur ses points forts – conseil, choix, accueil pour les uns, trafic, offre, proposition multicanal pour les autres, etc. L'expérience d'achat est ainsi un des enjeux majeurs pour les années à venir.

Il est difficile de se faire une idée très précise du poids des différents circuits d'achat de livres par le grand public en France, compte tenu de la grande hétérogénéité des milliers de points de vente « réguliers » du livre (10 000 à 20 000 selon les distributeurs), on estime néanmoins que le marché du livre se partage entre quatre grands circuits : les grandes surfaces alimentaires (GSA), les grandes surfaces spécialisées (GSS) dans la culture et les loisirs, les librairies de premier niveau (entre 700 et 1300 points de vente) et les librairies de second niveau (entre 4 000 et 12 000 points de vente.)

► Voir graphique

Le circuit d'achat de livres en France en 2014

Données GfK en valeur 2014



La librairie

Globalement les points forts les plus significatifs des librairies sont : la largeur de la gamme détenue en stock, leur capacité à apporter du conseil, leur degré de spécialisation, leur savoir-faire en animations culturelles, leur dynamisme, etc.

Leur assortiment varie selon leur taille : de plus de 100 000 références pour les librairies importantes (plus de 2 M€ de CA) à moins de 8 000 pour les plus petites (moins de 300 K€ de CA). Les secteurs les plus forts pour la librairie restent principalement la littérature et les sciences humaines.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, les stratégies des librairies indépendantes sont multiples et tendent à s'intensifier :

- Faire davantage connaître leurs spécificités (fonds et conseil en particulier) dans un contexte de prix unique.
- Se regrouper en réseau pour proposer de nouveaux services : site de réservation, de commande et de vente d'ouvrages en ligne qui peuvent être retirés dans une des librairies du réseau.
- S'associer entre librairies pour mettre en commun des expériences, des moyens ou des compétences.
- S'agrandir voire déménager pour consolider leurs points forts.

Ainsi, tous les acteurs de la chaîne du livre se sont réjouis de la reprise en avril 2014 de 34 librairies Chapitre sur les 57 (dont certaines par les éditions Albin Michel et Madrigall, membres du SNE) permettant ainsi de maintenir dans de nombreuses villes de taille moyenne d'importants points de vente de livres.

Grande surface spécialisée - GSS

Pour les grandes surfaces spécialisées, le livre représente en général le rayon ayant le chiffre d'affaire le plus important, constituant ainsi le fer de lance de leur développement. Les rayons les plus importants pour ces points de vente sont la littérature, la jeunesse, la BD et le poché.

C'est un réseau dont le nombre de points de vente ne cesse d'augmenter. Les contours des grandes surfaces spécialisées culture ont donc évolué depuis 2013 avec la fermeture de Virgin. Ce circuit de vente, après le retrait de cette enseigne, a vu la FNAC, Cultura et les Espaces culturels Leclerc évoluer et se développer.

La FNAC compte désormais 111 points de ventes, dont 6 nouveaux magasins ouverts en 2014. Elle a commencé à développer une politique de franchises permettant d'ouvrir des points de vente de taille plus réduite sur des zones de chalandise plus faible.

Les Espaces culturels Leclerc affichent 215 points de vente, tandis que la chaîne Cultura, compte aujourd'hui 60 points de vente. Ces enseignes développent une politique de plus en plus multicanal, permettant d'acheter sur le net et de retirer en magasin.

Grande surface alimentaire - GSA

Les hypermarchés (autour de 900 en France), disposent d'un assortiment court - 5000 à 15000 références en moyenne, le prix de vente moyen est plus faible, la part du poche, du livre de jeunesse,

du pratique, des dictionnaires et du parascolaire est prépondérante. Le poids du livre représente environ 1% dans le CA total des hypermarchés.

Les supermarchés et les magasins populaires ont un assortiment très restreint, mais l'agrandissement de certains leur a permis d'incorporer le livre dans leur assortiment.

Les ventes en ligne

Les ventes sur ces réseaux sont en grande partie le fait d'Amazon et de Fnac.com, mais beaucoup de points de vente ou d'enseignes disposent et développent également leur site de vente en ligne et sont présents sur ce circuit de vente.

L'émergence de nouveaux points de vente

Depuis quelques années, l'espace consacré aux livres pratiques dans les linéaires de certaines enseignes spécialistes du non alimentaire (jardinage, bien-être, cuisine...) se développe. L'offre se concentre sur les rotations les plus fortes.

→ Francis Lang

La place de la distribution dans le circuit du livre

La distribution de livres en France rassemble les activités liées à la circulation physique des ouvrages (stockage, transport) et à la gestion des flux (physiques, financiers et informatiques). Le distributeur fait le lien entre l'éditeur et le revendeur en acheminant les livres dans les différents points de vente.

Il a l'obligation de livrer chaque livre en un exemplaire à tous les points de vente qui en font la demande. La France compte de 10 000 à 20 000 points de vente selon les distributeurs, imposant des contraintes logistiques importantes.

Le rôle de la distribution

La distribution prend en charge une grande partie des tâches liées à la circulation physique du livre (stockage des livres, préparation et expédition des commandes, tri et réintégration ou mise au pilon des retours) et à la gestion des flux financiers afférents (facturation et recouvrement des créances - le distributeur est souvent garant des paiements - du croire -, traitement financier des retours).

Elle est étroitement liée à la diffusion, dépendant directement de la politique commerciale de l'éditeur ou du diffuseur-distributeur. Elle recueille également et restitue aux diffuseurs et aux éditeurs

des éléments chiffrés d'analyse des ventes de ses clients : mises à l'office, réassortiments, retours.

Structure du secteur

En France, la distribution est essentiellement assurée par des sociétés liées directement aux maisons d'édition, contrairement à d'autres pays. La fonction de distribution peut être ou non exclusive : assurer la distribution des ouvrages de sa maison mère, mais aussi celle d'autres éditeurs qui la lui ont confiée.

Les principaux groupes d'édition ont leur société de distribution : Hachette Distribution pour Ha-

chette Livre, Interforum pour Editis, Sodis et Union Distribution pour le groupe Madrigall, Loglibris pour Le Seuil-La Martinière, MDS pour Média-Participations, Dilisco pour Magnard-Vuibert, etc.

Le distributeur est rémunéré par l'éditeur sur des bases proportionnelles aux flux allers et retours, exprimés en prix public hors taxes (PPHP), ou sur la base d'une remise fixe. Le coût direct de la distribution et de la diffusion est estimé de 12 à 14 % du chiffre d'affaires PPHT net de retours.

Une informatisation poussée

Les modes de passation des commandes sont aussi divers que les moyens de communication existants. Si elles peuvent encore se faire par fax, par téléphone, voire par courrier, elles passent essentiellement par des Echanges de Données Informatisées - EDI - provenant directement des points de vente ou des terminaux portables affectés aux représentants des forces de vente les plus nombreuses et gérés par Dilicom. Pour les distributeurs les plus équipés, les commandes par EDI peuvent représenter plus de 90% de l'activité.

La mise en place de cette technique permet des gains importants dans le délai d'acheminement de la commande, traitée désormais sous 48h. La quasi-totalité des commandes par EDI transitent par Dilicom - service interprofessionnel destiné aux distributeurs et aux libraires qui facilite le développement des EDI dans le secteur commercial du livre. L'informatique a également été mise à contribution pour accélérer l'industrialisation du traitement des flux physiques avec la généralisation de l'ISBN à tous les ouvrages et l'adoption du code-barres.

Des commandes disponibles rapidement

Depuis son arrivée chez le distributeur jusqu'à sa mise à disposition auprès du transporteur, le temps de préparation d'une commande se situe entre 24h et 36h. Dans la course contre le temps que constitue le traitement d'une commande, la bonne marche du transport est cruciale tant en termes de coûts que de délais pour tous les partenaires.

Le transport du livre

Le délai de livraison est un enjeu majeur pour les réassortiments des libraires (plus de 50% du chiffre d'affaires de la profession). Le coût unitaire du transport évoluant de façon inversement proportionnelle au poids des commandes, pour les libraires de province, la seule solution pour diminuer les coûts tout en conservant des livraisons fréquentes et régulières consiste à regrouper des colis provenant des distributeurs. De cette exigence est née la plateforme interprofessionnelle Prisme, dont la gestion est confiée à la CLIL.

Située en région parisienne, la plateforme Prisme est alimentée par environ 650 remettants : principaux distributeurs mais également un grand nombre d'éditeurs auto-distribués pour lesquels l'existence de cette plateforme est une chance inestimable de pouvoir acheminer la production vers les points de vente.

Cette plateforme est vouée à déménager dans les 2 ans à venir, la Mairie de Paris réquisitionnant le terrain pour un nouveau projet d'aménagement. Ainsi, la CLIL et ses partenaires travaillent actuellement à l'évolution de ladite. La nouvelle plateforme devra être opérationnelle pour 2017.

Dans cette chaîne logistique du livre, le numérique a fait son apparition depuis 5 ans environ. Il est désormais un circuit de distribution à part entière - utilisant les outils interprofessionnels tels que l'EDI ou la facture dématérialisée - et se traduit par la vente de fichiers dématérialisés, lisibles sur divers supports (ordinateurs, tablettes, readers, etc.). Ces nouveaux flux sont pleinement intégrés dans la chaîne du livre. Ainsi, les diffuseurs et les distributeurs proposent les livres numériques à leur catalogue et les libraires les mettent en avant sur leurs sites de vente en ligne. De nouveaux services font également leur apparition, comme l'impression à la demande (POD) développée par certains distributeurs, soucieux de proposer au libraire et au client final l'offre la plus exhaustive possible.

Ces questions sont étudiées dans les groupes et commissions du Syndicat national de l'édition, ainsi que dans les instances de concertation interprofessionnelles où se retrouvent régulièrement l'édition et la librairie. C'est dans ce cadre que la CLIL travaille à l'élaboration d'une fiche produit du livre numérique et que Dilicom identifie désormais dans le FEL les notices correspondant à des livres numériques.

→ Dominique Jarcsek

LES FRAIS POSTAUX

Depuis janvier 2015, les éditeurs font face à une nouvelle tarification postale qui impacte notablement les envois de livres. En effet, ces envois jusqu'alors tolérés en pli lettre, ne le sont plus depuis le début de l'année et devraient désormais être effectués par Colissimo, lorsque le pli dépasse les 3 cm réglementaires.

Afin de contrer cette nouvelle procédure représentant un surcoût considérable pour les éditeurs et les libraires, le SNE et le SLF, tentent de trouver un consensus tarifaire avec le Groupe La Poste. Les négociations tarifaires sont d'ores et déjà entamées et devraient, nous l'espérons, aboutir très prochainement.

[Retour
Sommaire](#)

QUESTIONS SOCIALES

En tant qu'organisation représentant les maisons d'édition, le Syndicat discute de façon régulière avec les partenaires sociaux afin de faire évoluer la branche de l'édition sur des sujets sociaux (minima conventionnels, formation, retraite, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes...).

- 57 Actualités sociales : bilan et perspectives
- 58 Mise en place d'un Certificat de Qualification Professionnelle Editeur Numérique (CQP) propre à la branche de l'Édition

Actualités sociales : bilan et perspectives

Le Syndicat national de l'édition se félicite de la qualité du dialogue social au niveau de la branche. Les partenaires sociaux ont ainsi validé la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle Edition Numérique et la transformation du régime de retraite supplémentaire Expar. Parallèlement, la branche travaille sur d'autres projets d'avenir tels qu'une mutuelle adaptée aux travailleurs à domicile, une révision de son accord sur la formation professionnelle...

Retraite individualisée de l'encadrement

Par avenant n° 13 à la Convention collective nationale (CCN) de l'édition, la retraite individualisée de l'encadrement a été modifiée. L'avenant a été signé le 27 octobre 2014 et il a été étendu par arrêté du 27 avril 2015, paru au JO du 13 mai 2015.

L'avenant, qui modifie l'Article 5^e) du Titre II, D) de l'Annexe III de la CCN de l'édition, prévoit le remplacement d'un régime reposant sur la solidarité inter-génération par un système de retraite supplémentaire à cotisations définies relevant de l'article 83 du Code général des impôts dont les droits sont exprimés en euros. Cette modification est prévue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

Cet avenant a été rendu nécessaire par la modification du contrat de retraite supplémentaire imposée par l'organisme assureur Malakoff Médéric Prévoyance. L'assemblée générale de l'organisme a ainsi décidé de convertir le régime en un contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies « Article 83 classique » (type Epargne convertie en rente) dont les droits sont exprimés en euros et non en points. Le nouveau régime de retraite supplémentaire de Malakoff Médéric Prévoyance est désormais appelé « Expar Euros ».

Minima conventionnels

A l'issue de la négociation annuelle entre le SNE et les syndicats de branche sur les minima conventionnels, aucun accord n'est intervenu pour 2015. En conséquence, la grille de salaires issue de l'avenant n°12 en date du 7 février 2014 est toujours applicable, sous réserve du respect du SMIC pour les trois premiers niveaux de la grille.

Concernant la suppression progressive du barème

des salaires minima avant trois mois, il appartient aux entreprises d'appliquer la deuxième étape pour 2015 (cf. annexe 2 de l'avenant n°12).

Mise en place d'un régime de complémentaire santé pour les travailleurs à domicile (TAD)

Dans le prolongement de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, les partenaires sociaux travaillent à la mise en place d'un régime de complémentaire santé pour les Travailleurs à Domicile. Le SNE a procédé à une étude démographique de la population des TAD dans la branche et à une enquête sur les rémunérations et les durées de travail des TAD.

L'objectif est de mettre en place un système mutualisé qui prendra en compte les spécificités des TAD (discontinuité du travail et de la rémunération, multi-emploi) pour qu'ils puissent bénéficier d'une mutuelle. En effet, au 1^{er} janvier 2016, conformément aux obligations légales, toutes les maisons d'édition devront disposer d'un régime de complémentaire santé pour tous leurs salariés.

Projet de révision de l'accord formation professionnelle

La loi du 5 mars 2014 a réformé le droit de la formation professionnelle en France. La branche de l'édition va donc réviser son accord en date de 2012 afin de prendre en compte le nouveau Compte Personnel de Formation (CPF) et la disparition du DIF.

Parallèlement, la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) a créé une première liste des formations éligibles au CPF et travaille à la construction d'un Inventaire des certifications et habilitations correspondant à des compétences transversales exercées en situation professionnelle dans l'édition.

Rapport social de branche de l'édition et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le SNE a réalisé le rapport social de branche pour 2015, conformément aux dispositions des articles L 2241 et D 2241-1 du code du travail. Ce rapport donne des indications sur les salariés en ce qui concerne leur âge, formation, rémunération, fonctions exercées, durée du travail, ancienneté,... et donne des points de comparaison sur la situation des femmes et des hommes.

Le rapport social de branche 2015, qui étudie la situation de 89 entreprises et concerne 8 875 salariés, s'attache notamment à traiter de l'égalité pro-

fessionnelle entre les femmes et les hommes. Il établit ainsi, qu'en 2014, plus de 71% des salariés de l'édition sont des femmes.

Il concerne les pratiques sociales des entreprises de l'édition dont l'activité principale est l'édition et la diffusion et prend en compte uniquement les collaborateurs dédiés à ces activités. La distribution n'entre pas dans le champ d'application de la convention collective nationale de l'édition et elle est exclue de l'enquête. Seuls les effectifs sont reportés dans une annexe.

→ Claire Gorrias

Mise en place d'un Certificat de Qualification Professionnelle Editeur Numérique (CQP) propre à la branche de l'Édition

La branche de l'édition, consciente des enjeux du numérique, a souhaité professionnaliser ses salariés en leur proposant une certification professionnelle accessible par la formation et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), afin de contribuer à leur employabilité et à leur évolution professionnelle. La création d'un CQP a été décidée en 2013, constituant une première dans la branche. Cette certification s'inscrit parfaitement dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014.

A l'issue de 2 ans de travaux, le référentiel d'activités et de compétences et le référentiel de certification du CQP Editeur Numérique ont été validés par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE), le 26 mars 2015. Les premières formations ont débuté en mai 2015 et l'accès par la VAE est également possible dès cette année.

Trois organismes de formation ont été agréés par la CPNE pour former à ce CQP et accompagner les candidats à la VAE de ce CQP : EDINOVO FORMATION, filiale de l'ASFORED / L'EMI CFD / LE GRETA CDMA, ECOLE ESTIENNE.

QU'EST-CE QU'UN CQP ?

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est une certification reconnue par les professionnels d'une branche. Il valide les compétences professionnelles mises en œuvre dans l'entreprise pour la totalité d'un métier.

Les certifications professionnelles constituent des indicateurs de qualification sociale servant notamment :

- de repères aux employeurs dans le cadre de leur politique de gestion des ressources humaines,
- d'outils de reconnaissance et de promotion sociale pour les salariés.

LE CQP EDITEUR NUMÉRIQUE

La branche de l'édition, via la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi (CPNE), a créé ce CQP pour accompagner les éditeurs dans la mutation vers l'édition multi-supports. Les titulaires du CQP seront capables d'assurer la conception et la réalisation d'ouvrages numériques.

Ce CQP permettra à la fois d'accompagner par la formation les éditeurs qui ont une expérience significative dans l'édition papier et qui doivent intégrer les connaissances propres au numérique, de compléter la formation d'étudiants qui sortent d'un Master par une formation opérationnelle et de recon-

naitre par la VAE les compétences des éditeurs numériques déjà en poste.

La branche de l'édition souhaite inscrire le CQP au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). La CPNE a également validé l'inscription de ce CQP sur la liste de branche des formations éligibles au compte personnel de formation (CPF).

LES ORGANISMES DE FORMATION

La CPNE a choisi de confier la formation au CQP à trois organismes, qui ont co-construit avec les partenaires sociaux le référentiel de certification.

Ces 3 organismes, choisis pour leur implication dans le secteur de l'édition et leurs compétences en édition numérique peuvent depuis mai 2015, proposer des formations aux candidats mais également les accompagner à la VAE. Les organismes ont choisi des programmes de formation distincts afin de proposer un large choix aux entreprises et aux candidats.

Edinovo Formation, filiale de l'Asfored

À l'écoute des évolutions du secteur, elle développe depuis plusieurs années son offre vers les nouveaux modèles d'édition liés au numérique. La gestion, tant éditoriale que technique, les particularités juridiques, financières et commerciales de ces produits sont des savoirs et savoir-faire que chacun peut acquérir avec ces formations. L'Asfored, certifiée ISO 9001 depuis 2010, étend cette année sa certification à ISO 29990. Forte de son expérience et des sessions déjà réalisées, elle a participé à la mise au point du CQP Éditeur Numérique. Sa formation de 140h (1 à 2 jours hebdomadaires) se déroule à présent dans le cadre de ce nouveau CQP. La session en cours s'achèvera en juillet 2015 et la suivante se déroulera de novembre 2015 à février 2016.

Huit formateurs, professionnels de l'édition numérique, accompagnent la progression du groupe, notamment via un espace pédagogique en ligne. Chaque participant bénéficie de leur expérience terrain pour la mise au point de son projet.

www.asfored.org/c/article/3022

L'École des métiers de l'information

L'École des métiers de l'information est une coopérative de formation regroupant des éditeurs, des journalistes et des graphistes soucieux de transmettre leurs compétences et savoir-faire.

Elle accompagne depuis plus de trente ans les professionnels et les entreprises des médias et de l'édition dans la mutation numérique, du traitement des contenus à la réalisation des supports. Dans le même temps, l'EMI propose des parcours qualifiants et certifiants destinés à des personnes en voie de reconversion ou de professionnalisation, en particulier dans le secteur de l'édition.

Après avoir mis en œuvre ces cinq dernières années un parcours de 126h de formation au livre numérique, l'EMI a participé à la création du certificat de qualification professionnelle « Éditeur numérique ». Elle réalisera deux sessions de 147 heures par an pour l'obtention de ce certificat. Chacune se déroulera sur 5 modules de 4 ou 5 jours étalés sur cinq mois. La première édition démarrera en février 2016.

www.emi-cfd.coop

GRETA CDMA

Structure de l'Education nationale, le Greta de la Création, du Design et des Métiers d'Art propose plus de 200 formations pour adultes, afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises et des particuliers. Ces formations professionnalisantes, diplômantes, se déroulent dans 14 établissements parisiens, dont l'École Estienne, école renommée du livre et des industries graphiques. Les formations du Greta dans le domaine de l'Édition et de la Presse : CQP Éditeur numérique - Rédacteur - Iconographe-Photographe - PAO - Publication numérique...

Une formation sur mesure pour devenir éditeur numérique :

Public : responsables éditoriaux, éditeurs confirmés ou juniors, assistants d'édition - salariés ou indépendants

Durée : 150 heures

Lieu : École Estienne, Paris 13^e

Programme détaillé : www.cdma.greta.fr/fiches/cqp-editeur-numerique-f-h

Intervenants : professionnels reconnus de l'édition et de la formation pédagogique

Calendrier :

Hors temps de travail : d'octobre 2015 à février 2016 - 2 soirs/semaine + samedis

Sur temps de travail : de mars à juin 2016 - 2 journées/semaine.

Retour
Sommaire

LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION

Le Syndicat national de l'édition est l'organe professionnel représentatif des éditeurs français. Cette association syndicale professionnelle est organisée autour d'un Bureau élu pour deux ans d'une vingtaine de groupes et commissions et d'une équipe permanente composée de 16 personnes. Avec près de 650 éditeurs adhérents, le syndicat défend l'idée que l'action collective permet de construire l'avenir de l'édition. Il est présidé par Vincent Montagne depuis 2012 et dirigé par Christine de Mazières.

- 61 Missions et activités du Syndicat national de l'édition
- 62 L'organisation du Syndicat national de l'édition
- 63 L'équipe du SNE
- 64 Les adhérents du Syndicat national de l'édition
- 66 Liste des adhérents

Missions et activités

du Syndicat national de l'édition

DES MISSIONS STATUTAIRES

- Représentation des intérêts des éditeurs ;
- Soutien à la création et à la recherche par la défense de la liberté de publication, du respect du droit d'auteur et du principe du prix unique du livre ;
- Promotion de la diversité culturelle, de la lecture et de l'écrit ;
- Recherche de solution amiable, par la voie de la médiation, aux litiges relatifs à ses adhérents.

DES ACTIVITÉS VARIÉES

Lobbying et relations institutionnelles

Le SNE représente la profession auprès de toutes les instances de décision politique, auprès des organismes nationaux, publics ou privés, qui participent à la régulation et à l'économie de l'édition. Il est membre de la Fédération des éditeurs européens (FEE), qui défend leurs intérêts auprès des institutions de l'Union européenne, et de l'Union internationale des éditeurs (UIE).

Evénements

- Le Salon du livre de Paris, propriété du SNE, est organisé chaque année sous l'égide du syndicat. Les adhérents bénéficient d'un tarif préférentiel pour y participer.
- Les Assises du livre numérique : ce rendez-vous biannuel rassemble plusieurs centaines de professionnels pour une journée complète de séminaire sur les questions liées au numérique.
- Les Petits champions de la lecture : initié par le SNE en 2012, ce grand jeu de lecture à voix haute stimule le goût de lire des élèves de CM2 de toute la France.
- Les rencontres en région : autour des thématiques du livre jeunesse et de la bande dessinée, ces plateformes rassemblent éditeurs et médiateurs du livre (bibliothécaires, enseignants...).
- Les Ateliers, réservés aux adhérents : finance et fiscalité, normes et standards numériques, questions sociales, nouveaux contrats d'édition.

Information et conseils aux adhérents

- Des flashs d'actualité, réservés aux adhérents, couvrent l'ensemble des sujets traités par le SNE : social, juridique, international, numérique, informations sectorielles...
- Un site internet reflète fidèlement l'actualité du SNE et présente de nombreuses ressources de référence.
- Le SNE assure pour le compte des pouvoirs publics la collecte et la publication des statistiques de branche de l'édition. Chaque adhérent reçoit le rapport annuel du syndicat « L'édition en perspective », qui offre une information générale sur la situation de l'édition, et les statistiques annuelles « France et International ».
- L'équipe permanente du SNE renseigne sur demande les adhérents dans leurs domaines de compétence respectifs : questions juridiques, conseil fiscal, études et statistiques, contrats, convention collective, diffusion, distribution, etc.
- De façon plus exceptionnelle, le SNE peut mettre en œuvre une procédure de médiation afin de trouver une solution au litige survenu entre deux éditeurs adhérents ou entre un éditeur adhérent et un auteur ou un imprimeur.
- Le SNE et ses groupes sont très présents sur internet grâce à plusieurs sites dédiés :

www.sne.fr

www.deslivrespourlajeunesse.fr

www.livresdart.fr

www.sciencespourtous.org

www.lespetitschampionsdelalecture.fr

L'organisation

du Syndicat national de l'édition

Le Syndicat est animé par les représentants des maisons d'édition qui en sont membres. Il regroupe des adhérents, éditeurs immatriculés en France, et des membres associés exerçant des activités connexes à la profession. L'Assemblée générale réunit annuellement l'ensemble des adhérents.

BUREAU DU SNE 2014

Le Bureau est l'organe exécutif du Syndicat. Il compte entre 12 et 16 membres élus pour deux ans, dont la composition, statutairement, reflète la diversité économique de la profession.

Président :

Vincent Montagne (Média-Participations), président du SNE depuis 2012

Le Président du Syndicat préside le bureau. Il représente le Syndicat à l'égard des tiers et s'exprime seul en son nom. Il conclut les accords qui engagent la profession et nomme le Délégué général.

Vice-présidente : Sylvie Marcé (Belin)

Trésorier : Pierre Dutilleul (Editis)

Membres : Laurent Beccaria (Editions des Arènes), Alban Cerisier (Madrigall), Jean Delas (L'école des loisirs), Francis Esménard (Albin Michel), Antoine Gallimard (Gallimard), Dominique Illien (Lefebvre Sarrut), Nathalie Jouven (Hachette Livre), Alain Kouck (Editis), Hervé de La Martinière (La Martinière-Le Seuil), Liana Levi (Liana Levi), Irène Lindon (Minuit), Arnaud Nourry (Hachette Livre), Françoise Nyssen (Actes Sud)

LES GROUPES ET COMMISSIONS

Les onze commissions du Syndicat rassemblent les éditeurs sur des thèmes transversaux, communs à l'ensemble des maisons. Les neuf groupes du Syndicat sont des structures d'information et de proposition des différents secteurs de l'édition. Ils peuvent conduire des opérations particulières à leur secteur ou l'organisation d'une présence collective au sein de salons.

Tous les adhérents et leurs salariés peuvent librement s'inscrire aux groupes et commission du Syndicat et à leur liste de diffusion.

La conférence des présidents, mensuelle, rassemble les présidents des groupes et commissions, le président du SNE et le délégué général du Syndicat. Y

participe également l'équipe permanente du SNE. Elle est entendue par le bureau sur les questions d'actualité et les différents secteurs de l'édition.

L'équipe permanente du Syndicat, composée de seize personnes, assiste la Déléguée générale ainsi que les groupes et commissions dans leurs travaux.

Présidents des Groupes :

Art et beaux livres - Pascale Le Thorel (Beaux Arts de Paris les éditions)

Bande dessinée - Guy Delcourt (Groupe Delcourt)

Droit - Guillaume Deroubaix (Lexis-Nexis)

Éducation - Sylvie Marcé (Belin)

Jeunesse - Hélène Wadowski (Flammarion)

Littérature - Emmanuelle Vial (Autrement)

Religion - Bruno Nougayrède (groupe Artège)

Sciences pour tous - Sophie Bancquart (Le Pommier)

Universitaire - François Gèze (La Découverte)

Présidents des Commissions :

Adhésion - Alain Gründ, ancien président du SNE

Circuit du livre - Dominique Jarcsek (Editis-Interforum)

Économique - Guy Maucollot (Albin Michel)

Environnement - Pascal Lenoir (Gallimard)

Illustration - Nathalie Bocher-Lenoir (Sejer-Editis)

Internationale - Rebecca Byers (Plon-Perrin)

Juridique - Isabelle Ramond-Bailly (Editis)

Livre audio - Paule du Bouchet (Gallimard)

Numérique - Virginie Clayssen (Editis)

Sociale - Alain Bergdoll (Hatier)

Usages commerciaux - Francis Lang (Hachette Livre)

L'équipe du SNE

Présidence et direction générale



VINCENT MONTAGNE
Président
erayer@sne.fr



CHRISTINE DE MAZIÈRES
Déléguée générale
erayer@sne.fr

L'équipe



CATHERINE BLACHE
Relations institutionnelles
internationales,
Groupe Universitaire
cblache@sne.fr



THIERRY BLET
Courrier, Logistique
tblet@sne.fr



JULIEN CHOURAQUI
Affaires juridiques,
Commission Illustration,
Groupe Droit
jchouraqui@sne.fr



TIPHAÏNE DUCHÉNOY
Communication, Groupe
Sciences pour tous
tduchenoy@sne.fr



PASCALE GÉLEBART
Groupe Education,
Savoir Livre
pgelebart@sne.fr /
pgelebart@savoirlivre.com



CLAIRE GORRIAS
Commission Sociale,
Groupe Religion
cgorrias@sne.fr



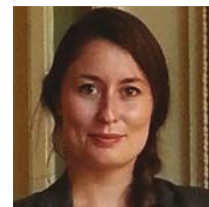
JOËL KAMBA
Comptabilité, Adhésions
jkamba@sne.fr



DELPHINE KATRANTZIS
Commissions Circuit du
livre, Usages commerciaux
et Internationale
dkatrantzis@sne.fr



ELODIE MARS
Responsable Administratif,
Financier et Ressources
humaines
emars@sne.fr



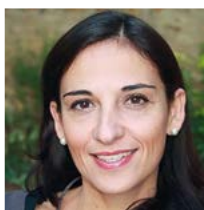
LUCIE MATRANGA
Groupe Art et Beaux Livres,
Groupe Jeunesse
lmatranga@sne.fr



FLORE PIACENTINO
Commission Numérique,
Groupe BD
fpiacentino@sne.fr



ELISE RAYER
Assistante de direction
erayer@sne.fr



VÉRONIQUE STÉPHAN
Responsable
communication
vstephan@sne.fr



LORE VIALLE-TOURAILLE
Responsable Affaires
juridique, Groupe
Littérature
ltouraille@sne.fr



GABRIEL ZAFRANI
Fiscalité, Commissions
Économique, Adhérents
et Environnement
gzafrani@sne.fr

Les adhérents

du Syndicat national de l'édition

POURQUOI ADHÉRER AU SNE ?

Pour défendre solidairement les valeurs du livre

Depuis quelques années, grâce à l'action collective, plusieurs lois structurantes pour la filière ont été adoptées : prix unique du livre numérique, accord auteurs-éditeurs pour adapter le contrat d'édition à l'ère du numérique... Les questions de droit d'auteur en particulier font l'objet d'une attention croissante. Alors que la réouverture de la directive européenne de 2001 sur le droit d'auteur est à l'étude, l'adhésion des maisons d'édition au Syndicat témoigne de la solidarité et de la force de l'édition et renforce l'action du SNE en sa faveur.

Pour bénéficier de la meilleure information et de conseils

Site internet, newsletters, ateliers pratiques, l'équipe du SNE informe régulièrement les adhérents sur les évolutions du secteur et chaque chargé de mission peut conseiller les adhérents sur des questions spécifiques.

Pour participer à un réseau d'échanges entre professionnels

Les groupes et commissions sont ouverts à tous les salariés des maisons d'édition adhérentes. Ces rencontres favorisent l'échange de bonnes pratiques et permettent de mener des actions collectives.

COMMENT ADHÉRER AU SNE ?

Peut devenir adhérent du SNE toute maison d'édition pratiquant l'édition dans les conditions prévues à l'article 132-1 du Code de la propriété intellectuelle (éditions à compte d'éditeur), en adressant une demande de dossier d'adhésion par mail auprès de Gabriel Zafrani : gzafrani@sne.fr.

Le dossier comporte notamment :

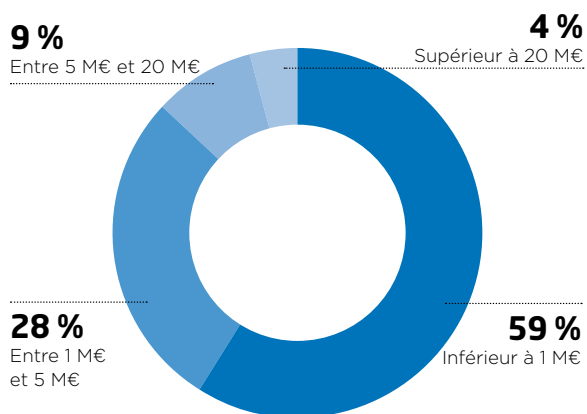
- Une déclaration d'adhésion aux statuts et règlements du Syndicat,
- Un catalogue des publications et quelques ouvrages,
- Des éléments sur la situation juridique et financière de l'entreprise ainsi que tout autre élément jugé utile par le postulant à l'instruction de son dossier.

Ce dossier sera examiné par la commission Adhésion, qui rend un avis soumis à l'approbation du bureau du syndicat.

L'adhésion entraîne le paiement d'une cotisation annuelle proportionnelle au chiffre d'affaires exprimé en prix public hors taxe (CA PPHT), d'un montant minimum de 525 euros.

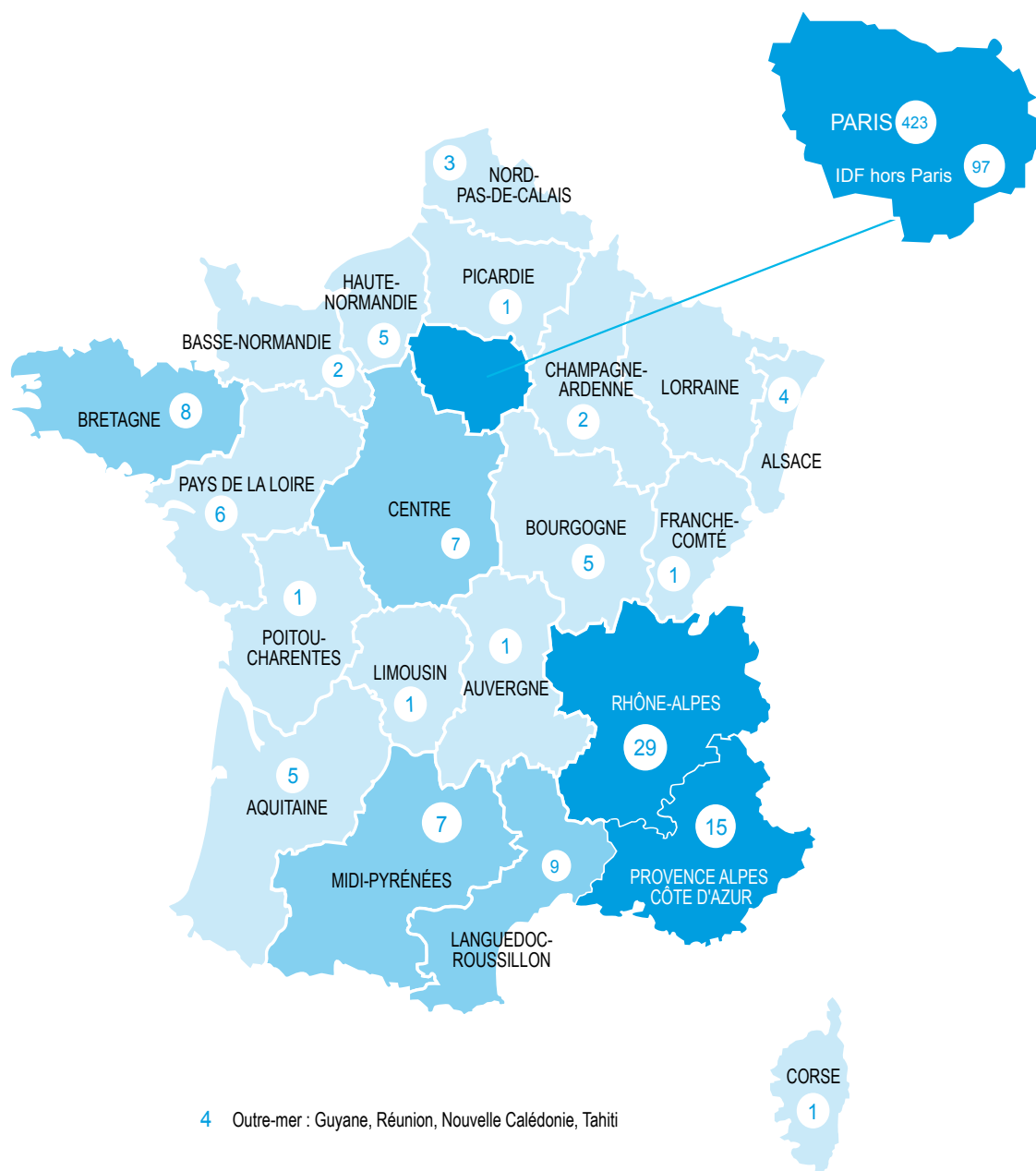
Cette cotisation procure également à l'adhérent un ou plusieurs droits de vote afférents au collège auquel il appartient selon son chiffre d'affaire.

RÉPARTITION DES COTISANTS DU SNE EN FONCTION DE LEUR CA ÉDITORIAL NET



Le SNE compte 650 adhérents.
Parmi eux, 49% paient la cotisation minimale de 525€

REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ADHÉRENTS



ACTES SUD

Actes sud junior
Rouergue
A & J PICARD
ACTES SUD
JUNIOR
ERRANCE
GAIA
PAYOT/RIVAGES
ROUERGUE
SARL Editions
CAMBOURAKIS
SINDBAD
TEXTUEL
THIERRY MAGNIER

ACR EDITION INTERNATIONALE**AC MEDIA****ACTISSIA**

CHAPITRE.COM
FRANCE LOISIRS
GRAND LIVRE DU MOIS

AEDIS**AFD****AFNOR****ALAIN DUCASSE/LES EDITIONS****CULINAIRES****ALBIANA****ALBIN MICHEL**

CANAL + EDITIONS
CASTEILLA
CASTEILLA TECHNIPLUS
DE VECCHI
DELAGRAVE
DICOS D'OR
DILISCO
EDUCALIVRE
LIBRAIRIE DES ECOLES
MAGNARD
MEDICIS ENTRELACS
QUORUM MAGNARD DIFFUSION
SPRATBROW
TECHNIPLUS
VUIBERT

ALMA EDEITEUR**AMDS****AMPHORA****ANNE CARRIERE****ANNE-MARIE METAILE****ANTHESE****ARCHE****ARCHIPEL****GROUPE ARTEGE**

ARTEGE EDITIONS TEMPORA
DESCLEE DE BROUWER
FRANCOIS-XAVIER DE GUIBERT
LETHIELLEUX
ROCHER
SENEVE

ASFORED**ASIATHEQUE**

Maison des langues du monde

ASSIMIL**ATELIER/OUVRIERES****ATELIERS ET PRESSES DE TAIZE****ATLANTICA**

Seguier

AU DIABLE VAUVERT**AU VENT DES ILES****AUZOU****BALIVERNES****BARTILLAT****BAYARD GROUPE**

Bayard Editions Générales
Bayard Jeunesse
Bayard Poche
Milan
Tourbillon

BEATITUDES**BEAUX ARTS EDITIONS****BEAUCHESNE**

Heures de France

BELIN

BELIN EDUCATION
Herschel
Pommier

Pour La Science

BELLES LETTRES**BELVEDERE****BERGER LEVRAULT**

Sofiac

BERNARD GIOVANANGELI**BERTRAND LACOSTE****BIBLIOMANE****BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE****D'INFORMATION****BIEF/BUREAU INTERNATIONAL****DE L'EDITION FRANCAISE****BNF/BIBLIOTHEQUE NATIONALE****DE FRANCE****BPI/EDITIONS BPI****BOIRON****BRAGELONNE**

Castelmore
E-DANTES
Milady

BREAL**BREPOLS PUBLISHERS****BRGM/BUREAU DE RECHERCHE****GEOLOGIQUE ET MINIERE****BUSSIERE****CADRAN****CAIRN FRANCE****CARACTERES****CARTIER ET COMPAGNIE****CARTOTHEQUE-EGG****CASSINI****CELSE****CENTRALE DE L'EDITION****CENTRE DES MONUMENTS****NATIONAUX****CENTRE POMPIDOU****CEPADUES****CERCLE D'ART****CERF****CHRISTIAN BOURGOIS****CHRONIQUE SOCIALE****CITADELLES ET MAZENOD****CLASSIQUES GARNIER****CNDP****CNRS/CENTRE NATIONAL DE LA****RECHERCHE SCIENTIFIQUE****CORSAIRE EDITIONS**

Paradigme

Pavillon noir

Regain de lecture

COULEURS CONTEMPORAINES**COURTES ET LONGUES EDITIONS****CREPIN LEBLOND****CRER/COOPERATIVE REGIONALE****POUR L'ENSEIGNEMENT****RELIGIEUX****CTHS/COMITE DES TRAVAUX****HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES****CUJAS****DECANORD****DELCOURT**

Delsol

Guy Delcourt Productions

Tonkam

RG Square

Soleil productions

DIANE DE SELLIERES**DIALOGUES****DILICOM****DILA****DILECTA****DOCIS****DORVAL****ECOLE DES LOISIRS**

RUE DE SEVRES

EDILIVRE**EDITIS HOLDING**

10/18

ACROPOLE

ANAYA

BELFOND

BORDAS**BORDAS REFERENCES****CULTURELLES****BOUQUINS****BOURIN****CHERCHE MIDI****CLE INTERNATIONAL****DECOUVERTE****DICTIONNAIRES LE ROBERT****EDI8****EMPECHEURS DE PENSER EN****ROND****EN VOYAGES****FIXOT****FLEUVE NOIR****HEMMA****HEMME****HORS COLLECTION****INTERFORM****KUROKAWA****LANGUE AU CHAT****LANGUES POUR TOUS****LIPOKILI****LONELY PLANET****MEDIMEDIA****NATHAN****NATHAN UNIVERSITE****NIL****OH!****OMNIBUS****PARASCHOOL****PLACE DES EDEITEURS****POCKET****POCKET JEUNESSE****PRE AUX CLERCS****PRESSES DE LA CITE****REDON****RETZ****ROBERT LAFFONT****ROUGE ET OR****SEDES****SEGHERS****SEJER****SOGEDIF****SOLAR****SYROS****SYROS JEUNESSE****TANA/COPYRIGHT****UNIVERS POCHE****XO EDITIONS****ZONES****EDITOUR - TROIS CHATEAUX****EDITIONS****EDP SCIENCES/EDITION****DIFFUSION PRESSE****EDUCAGRI****EHESP****ELECTRE****EMMANUEL****EMPREINTE TEMPS PRESENT****ENSBA/ECOLE NATIONALE****SUPERIEURE DES BEAUX ARTS****ENSP/PRESSES DE L'EHESP****EPARGNE****ERES****ESI EDITIONS****ESMOD****ESKA****ETIF/TECHNIQUES ET****INDUSTRIELLES DE LA FONDERIE****EVEIL**

Sedirep

EYROLLES

Ct 2 M Sas

Editions Gep

Geodif

Édition d'Organisation

FAGE**FALAISES****FATON****FELIN****FEMMES****FFRP/FEDERATION FRANCAISE****DE LA RANDONNEE PEDESTRE****FONTAINE PICARD****FOUGEROLLE LIVRES****FRANCE EMPIRE****FRANCISCAINES****G3J****GALAADE****GANG EDITIONS****GLENAT**

ATLAS
CHASSE-MAREE
DRUGSTORE
ELLE A TABLE
ELLE DECO
GUIDE FRANCK
LE CHASSE MAREE
LIBRAIRIE GLENAT
LIBRIS
SOCIETE DE GEOGRAPHIE
TREIZE ETRANGE
VENT DES SAVANES
VENTS D'OUEST

EDITIONS LEFEBVRE-SARRUT

DALLOZ
EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE
JURIS ASSOCIATIONS
JURIS SERVICE
LEFEBVRE SARRUT
LEFEBVRE SOFTWARE
LEGISLATIVES

GULF STREAM**H&K****HACHETTE LIVRE**

ALBERT RENE
ARMAND COLIN
ASTERIX
AUDIOLIB
CALMANN-LEVY
CHENE/EP
DELMAS
DESSAIN & TOLRA
DEUX COQS D'OR
DEUX TERRES
DIDIER
DUNOD
EDICEF
FAYARD
FOUCHER
GAUTIER LANGUEAU/
DEUX COQS D'OR
GAUTIER-LANGUEAU
GERARD DE VILLIERS
GRASSET ET FASQUELLE
GRASSET JEUNESSE
GUIDES BLEUS
HACHETTE COLLECTIONS
HACHETTE DISTRIBUTION
HACHETTE EDUCATION
HACHETTE FILIPACCHI
HACHETTE FLE
HACHETTE JEUNESSE
HACHETTE LITTERATURES
HACHETTE LIVRE INTERNATIONAL
HACHETTE MULTIMEDIA
HACHETTE PRATIQUE
HACHETTE TECHNIQUE
HACHETTE TOURISME
HARLEQUIN
HARRAP'S
HATIER
HAZAN
HJD/HACHETTE JEUNESSE
DISNEY
INFOTHEQUE
INTEREDITIONS
ISTRA
JEAN-CLAUDE LATTES
LAROUSSE
LE LIVRE DE PARIS
LE LIVRE DE POCHÉ
LIBRAIRIE GENERALE FRANCAISE
MARABOUT
MASQUE
MAZARINE
MILLE ET UNE NUITS
OCTOPUS FRANCE
PAUVERT
PIKA
QUILLET
RAGEOT
ROMBALDI
ROUTARD

STOCK
 HARMONIA MUNDI
 HC EDITIONS
 HEIMDAL
 HELOISE D'ORMESSON
 HERMANN
 HERNE
 HEURES CLAIRES
 HOEBEKE
 HOMME
 HOMMES ET GROUPES
 HONORE CHAMPION
 HORAY
 HORIZON EDUCATION
 HUMANIS
 IAURIF/INSTITUT
 D'AMENAGEMENT ET
 D'URBANISME DE LA REGION ILE
 DE FRANCE
 IBIS ROUGE
 IGN/INSTITUT GEOGRAPHIQUE
 NATIONAL
 IMAV
 INED
 INEDITE
 INOCTAVO
 INSTITUT FRANCAIS
 INSTITUT OCEANOGRAPHIQUE
 IRD/INSTITUT DE RECHERCHE ET
 DE DEVELOPPEMENT
 JACQUES GABAY
 JEAN PICOLLEC
 JEAN-CYRILLE GODEFROY
 JEU DE PAUME
 JOUVENCE
 JUNGLE
 KAZE MANGA
 KERO
 LA MARTINIERE GROUPE
 Aubanel
 Danger Public
 Delachaux Et Niestle
 Don Quichotte
 Esprit
 Fetjaine
 Herme
 La Martiniere Jeunesse
 La Martiniere Litterature & Sciences
 La Martiniere References
 Louis Audibert
 Malise
 Minerva
 Mira
 Olivier
 Petit A Petit
 Points
 Seuil
 Seuil Jeunesse
 Sorbier
 Volumen
 LA PLAGE
 LAVIGNE
 Navicarte
 LA VILLETTE
 LABALLERY
 LABO DE L'EDITION
 LAFITTE HEBRAR
 Jacques Lafitte
 Les Immortels
 Who's Who In France
 LAVOISIER
 Hermes
 Synthese Agricole
 Medecine-Sciences Flammarion
 Medicales internationales
 Tech & Doc Lavoisier
 LE PASSAGE PARIS NEW-YORK
 LE PASSEUR
 LE SABLIER
 LEDUC.S
 LES ARENES
 LES ARTS DECORATIFS
 LETOUZEY ET ANE

LEXTENSO
 Gualino
 Joly
 Lgdj Montchrestien
 Repertoire Defresnois
 LIANA LEVI
 LIBELLA
 BUCHET CHASTEL
 CAHIERS DESSINES
 DELPIRE EDEITEUR
 LE TEMPS APPRIVOISE
 MAREN SELL
 NOIR SUR BLANC
 PHEBUS
 PHOTOSYNTHESES
 LOCUS SOLUS
 LOVE PAPER
 MADRIGALL
 ALTERNATIVES
 ARPEUTEUR
 ARTHAUD
 AUDIE/FLUIDE GLACIAL
 AUTREMENT
 BLEU DE CHINE
 CASTERMAN BELGIQUE
 CASTERMAN FRANCE
 CDE - CENTRE DE DIFFUSION DE
 L'EDITION
 CLIMATS
 DENOEL
 DESLOGIS LACOSTE
 FLAMMARION
 FLAMMARION MEDECINE
 FOLIO
 GALLIMARD
 GALLIMARD JEUNESSE
 GALLIMARD LOISIRS
 GALLISOL / FUTUROPOLIS
 GARNIER FLAMMARION
 GRANDES PERSONNES
 GUIDES GALLIMARD
 J'AI LU
 JOELLE LOSFELD
 LA PLEIADE
 LIBRIO
 MAISON RUSTIQUE
 MERCURE DE FRANCE
 PERE CASTOR
 POL
 PYGMALION
 QUAI VOLTAIRE
 SKIRA
 SODIS
 TABLE RONDE
 UNION DISTRIBUTION
 VERTICALES
 MAGNARD
 MAISON DES LANGUES
 MAISON DES SCIENCES DE
 L'HOMME
 MAMA
 MANUSCRIT
 MARTORANA
 MEDIA PARTICIPATIONS
 A CAPPELLA CREATIONS
 ANUMAN INTERACTIVE
 BLAKE ET MORTIMER
 CAMELEON
 CHRONIQUE
 CITEL
 CRITERION
 DADA
 DARGAUD FRANCE
 DARGAUD-LOMBARD BRUXELLES
 DARGAUD-MARINA
 DESCLEE
 DROGUET ET ARDANT
 DUPUIS EDITION & AUDIOVISUEL
 EDIFA
 ELLIPSANIME
 FLER
 FLEURUS DIFFEA
 FLEURUS EDITIONS
 FLEURUS MAME
 KANA
 LOMBARD FRANCE
 LUCKY COMICS
 MAME

MDS
 MEDIA DIFFUSION
 MEDIATOON LICENSING
 PLURIAD
 TARDY
 UNIVERSITAIRES
 MEDIASPAUL
 MICHELIN
 MINUIT
 MOLLAT
 MONELLE HAYOT
 MONITEUR
 MUSARDINE
 Dynamite
 Media 1000
 MUSEE DU LOUVRE
 MUSEE DU QUAI BRANLY
 MUSEE RODIN
 MUSEES ET MONUMENTS DE
 France
 NORMA
 NOUVEAU MONDE
 NOUVELLE CITE
 NOUVELLES PLUMES
 NUEE BLEUE
 Est
 Rhin
 Saisons D'alsace
 NUMILOG
 ODILE JACOB
 OFFICE CENTRAL DE LISIEUX
 OFFICINE
 OLIVETAN
 ONISEP
 ORPHIE
 OUEST FRANCE
 Edilarge
 PALETTE
 PANINI FRANCE
 PARIS MUSEES
 PAULSEN
 PAYOT/RIVAGES
 PC EDITIONS
 PEARSON EDUCATION FRANCE
 Campus Press
 Village Mondial
 PEDONE
 PETITS MATINS
 PHAIDON
 Electra Architecture
 PHILIPPE PICQUIER
 PICCOLIA
 PIERRE LECHENE
 PIERRE TEQUI
 PLUME DE CAROTTE
 POLLEN DIFFUSION
 PRESENCE AFRICAINE
 PRESSES DE SCIENCES PO
 PRESSES UNIVERSITAIRES DU
 MIRAIL
 PRESSES UNIVERSITAIRES DU
 SEPTENTRION
 PRIVAT
 PUF/PRESSES UNIVERSITAIRES
 DE FRANCE
 PUG/PRESSES UNIVERSITAIRES
 DE GRENOBLE
 QUAE
 IRSTEA/Cemagref
 Cirad
 Ifremer
 Inra/Institut National De
 Recherche Agronomique
 QUINTESENCE INTERNATIONAL
 RAVET ANCEAU
 REED ELSEVIER
 ELSEVIER MASSON
 ESF
 INTESCIA
 LEXIS NEXIS
 LITEC
 PRAT

REGARD
 REVUE BANQUE
 REVUE EPS
 RICOCHET
 RMN/REUNION DES MUSEES
 NATIONAUX
 RUE DES ECOLES /E.NET
 RUE DU MONDE
 SABINE WESPIESER
 SALVATOR/YVES BRIEND
 SARBACANE
 SAURAMPS MEDICAL
 SCEPTRE
 SCIENCES HUMAINES EDITIONS
 SCRINEO/LES CARNETS DE
 L'INFO
 SEBTP/SOCIETE D'EDITION DU
 BATIMENT
 SED/SOCIETE D'EDITION ET DE
 DIFFUSION
 SEDRAP
 SEFI/ARNAUD FRANEL
 SOFEDIS
 Elina Sofedis
 SYMETRIE
 TAIFU COMICS
 TALENTS HAUTS
 TALLANDIER
 TAWHID-SODELIM
 TDP/TRESOR DU PATRIMOINE/
 LIRIADE
 Liriade
 TECHNIP & OPHRYS
 OPHRYS
 TENSING
 TERRE VIVANTE
 TEXTUEL
 TITULI
 TRANSACTIVE
 TSH/TABLEAUX SYNOPTIQUES
 DE L'HISTOIRE
 UBISOFT FRANCE
 LES DEUX ROYAUME
 VAN DE VELDE
 VENTS D'AILLEURS
 VERDIER
 VITRAC AND SON
 VIVIANE HAMY
 VRIN
 WEKA
 CMT
 Techniques De L'ingénieur / T.I
 Tissot
 WOLTERS KLUWER FRANCE
 CDP
 Groupe Liaisons
 Lamarre/Arnette/Doin/Pradel
 Lamy
 ZEBOOK
 ZODIAQUE
 ZULMA

Retour
Sommaire

LES GROUPES ET COMMISSIONS

Ouverts à tous les éditeurs, adhérents du Syndicat national de l'édition, les groupes et commissions du SNE rassemblent grands groupes et petites maisons d'édition. Leurs présidents se réunissent tous les mois au sein de la « conférence des présidents ». Leur travail est animé par les chargés de missions, salariés du syndicat.

Les groupes

Les groupes du Syndicat national de l'édition rassemblent des éditeurs par secteurs éditoriaux (BD, Jeunesse, Littérature générale, Religion...) qui se côtoient pour échanger et partager l'information relative à leur secteur, réfléchir sur des sujets de fond ou d'actualité... Ils peuvent également initier des actions collectives et construire des projets communs pour promouvoir leur genre dans toute sa variété.

Les commissions

Les commissions du Syndicat national de l'édition rassemblent les éditeurs sur des questions transversales et communes à l'ensemble des maisons, telles que le droit de la propriété intellectuelle, le numérique, le droit social, la fiscalité du livre, les cessions et acquisitions de droits à l'international...

- 69 Groupe Art et Beaux livres
Groupe Bande dessinée
- 70 Groupe Droit
Groupe Éducation
- 71 Groupe Jeunesse
Groupe Littérature générale
- 72 Groupe Religion
- 73 Groupe Sciences pour tous
Groupe Universitaire
- 74 Une nouvelle commission : le livre audio
- 75 Commission Circuit du livre
Commission Économique
- 76 Commission Environnement
Commission Illustration
- 77 Commission Internationale
Commission Juridique
- 78 Commission Numérique
Commission Sociale
- 79 Commission Usage commerciaux

Groupe **Art et Beaux livres**



Présidente : Pascale Le Thorel (Beaux-Arts de Paris éditions)

Chargée de mission : Lucie Matranga – lmatranga@sne.fr

Organisation : Réunions plénières et groupes de travail

UN GROUPE ACTIF EN FAVEUR DU LIVRE D'ART ET DU BEAU LIVRE

Le groupe rassemble plus de 60 maisons d'édition. Éditeurs privés et publics, grands groupes et petites maisons se côtoient pour échanger et mieux appréhender les problématiques du marché et développer des projets collectifs.

LE SITE INTERNET LIVRESDART.FR : UN OUTIL DE RÉFÉRENCE

Le groupe a créé en 2012 un site de référence, véritable base de données indexant les entrées de tous les catalogues des éditeurs, introuvables en accès libre, à destination des amateurs, des étudiants et des professionnels. Poursuivant cette démarche, une version anglaise se met en place ; les notices des catalogues de tous les éditeurs sont en cours de traduction, avec le soutien du CNL. Une version espagnole est envisagée par la suite.

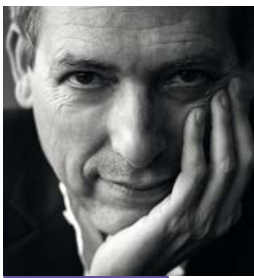
UNE PRÉSENCE SUR LES SALONS

Pour promouvoir le livre d'art et le beau livre, les éditeurs sont présents sur différents salons en France et à l'étranger, tels qu'Art Paris Art Fair, le Salon du livre de Paris, le Salon du livre de Fontainebleau et Salon du livre francophone et arabophone de Beyrouth.

➤ **Voir p. 33**

➔ Pascale Le Thorel

Groupe **Bande dessinée**



Président : Guy Delcourt (groupe Delcourt)

Chargée de mission : Flore Piacentino – fpiacentino@sne.fr

Organisation : Séances plénières

LES PROJETS ET LES ACTIONS DU GROUPE :

Le groupe BD se réunit pour échanger et mener des actions communes afin de promouvoir le genre de la bande dessinée dans toute sa variété. Il entretient des liens forts avec ses interlocuteurs de l'interprofession, en particulier avec les auteurs, les sociétés organisatrices

des grands festivals de Bande dessinée et avec les centres régionaux de lecture.

Il participe au comité de concertation créé par la société 9^e Art+ organisatrice du Festival international de la Bande dessinée d'Angoulême. Il organise des rencontres en région en présence d'auteurs et d'éditeurs pour accompagner les médiateurs et prescripteurs du livre dans la découverte de ce secteur composite.

➤ **Voir p. 32**

Il publie une grille tarifaire, agencée par éditeurs, qui constitue un repère pratique utile aux libraires (disponible sur le site du SNE).

En réaction aux attentats perpétrés les 7, 8 et 9 janvier 2015, des auteurs et éditeurs du monde entier ont souhaité témoigner leur solidarité et leur émotion : le groupe BD a coordonné début 2015 la parution d'un recueil de dessins rendant hommage à *Charlie Hebdo*.

➤ **Voir p. 28**

➔ Guy Delcourt

Groupe **Droit**



Président : Guillaume Deroubaix (Lexis Nexis)

Chargé de mission : Julien Chouraqui – jchouraqui@sne.fr

Organisation : séances plénières

LES PROJETS ET LES ACTIONS DU GROUPE :

Le groupe des éditeurs de Droit poursuit le dialogue avec ses interlocuteurs de l'administration sur la problématique de concurrence entre édition privée et édition publique. Il finalise un document de position sur l'édition publique motivé par la nécessité de poursuivre le dialogue avec les administrations de l'Etat. ➡ **Voir p. 42**

Le maintien d'un dialogue de qualité est une condition essentielle de la prise en compte des réalités et enjeux de l'édition publique et de la valorisation des données publiques. C'est la raison pour laquelle, le SNE participe au Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA).

Cette année, le groupe a particulièrement suivi les travaux du CSPLA et l'ouverture d'une réflexion au niveau européen sur l'opportunité d'une réouverture de la directive de 2001 sur le droit d'auteur. Il a participé aux débats préparatoires à l'élaboration d'une grande loi sur le numérique, notamment sur les questions d'accès aux données publiques.

Le groupe droit a initié des travaux visant à l'élaboration d'un référencement commun des abréviations juridiques, grâce à la collaboration des éditeurs. Il est apparu en effet nécessaire d'actualiser et d'enrichir le référentiel élaboré en 2004 afin de disposer d'un référentiel commun, répertoriant l'ensemble des références juridiques existantes, quels que soient leur origine ou leur support, en précisant leur dénomination exacte, leur abréviation et leur syntaxe.

➔ Guillaume Deroubaix

Groupe **Éducation**



Présidente : Sylvie Marcé (Belin)

Chargée de mission : Pascale Gélébart – pgelebart@sne.fr

Organisation : Doté d'un bureau de 6 membres, le

groupe Éducation comprend 21 adhérents. Il anime également une commission interne, dédiée à l'Enseignement Technique et Professionnel. Son bureau se réunit tous les mois, et le Groupe tous les deux mois.

LES PROJETS ET LES ACTIONS DU GROUPE :

Les principales préoccupations du groupe sont : le retard pris dans la rédaction des nouveaux programmes, la baisse des crédits pédagogiques et l'ambiguïté concurrentielle entre édition publique et édition privée.

➡ **Voir p. 42 à p. 46**

➔ Sylvie Marcé

Groupe Jeunesse



Présidente : Hélène Wadowski (Flammarion)

Chargée de mission : Lucie Matranga - lmantranga@sne.fr

Organisation : Bureau (réunions mensuelles), séances plénières (réunions semestrielles), groupes de travail ad hoc, commission Salons et manifestations (réunions trimestrielles).

LES PROJETS ET LES ACTIONS DU GROUPE :

Le groupe a pour objet de promouvoir collectivement la littérature de jeunesse. Il réunit près de 50 maisons d'édition qui ensemble, proposent aux prescripteurs des rencontres

régulières en région. Ils invitent le grand public à des rencontres et animations autour de l'écrit et de l'illustration à l'occasion de salons, notamment le Salon du livre de Paris. Ils participent au lancement d'événements nationaux pour promouvoir lecture et littérature de jeunesse et soutiennent activement les Petits champions de la lecture.

Les éditeurs rencontrent les institutions (ministère de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports...) et les instances impliquées dans la vie du livre (CNL, fédération des salons en région, Salon du livre et de la presse jeunesse...) pour une meilleure mise en valeur de la littérature de jeunesse.

Ils communiquent et proposent des contenus pédagogiques sur le site collectif du groupe :

www.deslivrespourlajeunesse.fr

Le groupe Jeunesse soutient par ailleurs l'AFNOR dans ses travaux européens de normalisation de la sécurité des jouets. Plusieurs réunions ont été organisées afin de suivre au plus près les évolutions normatives et réglementaires du secteur.

→ Hélène Wadowski

Groupe Littérature générale



Présidente : Emmanuelle Vial (Autrement)

Chargée de mission : Lore Vialle-Touraille - ltouraille@sne.fr

Organisation : Réunions plénières

LES PROJETS ET LES ACTIONS DU GROUPE :

Ce groupe permet aux éditeurs de littérature générale d'échanger des informations et de réfléchir sur des sujets de fond ou d'actualité : promotion du livre de littérature générale, propriété littéraire et artistique, loi Lang et loi sur le prix du livre numérique, pratiques contractuelles, relations avec les agents et avec les organisations représentatives d'auteurs, suivi législatif et jurisprudentiel, gestion collective, défense de la liberté de publier, etc. Réuni le 28 avril 2015, le groupe Littérature du Syndicat national de l'édition a élu à l'unanimité sa nouvelle présidente, Emmanuelle Vial. Il participera notamment à l'effort de rénovation du Salon du Livre de Paris, initiée par le SNE.

→ Emmanuelle Vial

Groupe Religion



Président : Bruno Nougayrède (groupe Artège) depuis juin 2015

Chargée de mission : Claire Gorrias – cgorrias@sne.fr

Organisation : Le groupe se réunit tous les trois mois, avec si possible la participation d'un invité sollicité pour son retour d'expérience, soit sur des problématiques sectorielles, soit sur des questions interprofessionnelles. Entre ces réunions plénières, des groupes de travail sont constitués et œuvrent sur des projets définis en réunion plénière. Le groupe compte désormais 27 maisons d'édition.



LES PROJETS ET LES ACTIONS DU GROUPE :

La création d'une « bibliothèque idéale » des ouvrages religieux.

Sous le titre de « Religions, culture et société » cette sélection préparée par les éditeurs membres du groupe sera adressée aux bibliothécaires et aux librairies non spécialisées afin de leur donner un

outil pour constituer une sélection large de livres religieux adaptés à leur public. Il souhaite développer la visibilité du groupe et de ses actions sur Internet via le site du SNE.

En mars 2015, au **Salon du livre de Paris**, un stand commun d'éditeurs religieux (sept cette année) a tenu ses promesses par la variété de ses propositions et le maintien du chiffre d'affaires par éditeur par rapport aux six années précédentes. Pour l'an prochain, le groupe s'est fixé comme objectif la création d'un « village » des éditeurs religieux.

La librairie, la prescription et la promotion du livre religieux sont au cœur des préoccupations des éditeurs.

Dans le contexte actuel, les éditeurs s'attachent à échanger avec leurs partenaires libraires afin de toujours mieux faire connaître le livre religieux dans tous ses aspects. La profession vit des changements considérables en raison de pratiques nouvelles des consommateurs (comportement d'achat et de lecture, émergence de nouveaux produits) et pour des raisons économiques (crise économique, perte de pouvoir d'achat, loyers de centre-ville élevés, absence de repreneur...). La librairie spécialisée religieuse n'y échappe pas mais elle demeure le canal de vente privilégié pour nombre d'éditeurs de livres religieux. Dans cette optique, les éditeurs sont toujours à la recherche d'idées pour améliorer cette collaboration autour de la spécificité du livre religieux.

→ Bruno Nougayrède

Groupe **Sciences pour tous**



Présidente : Sophie Bancquart (Le Pommier)
Vice-président : Christian Counillon (Flammarion)
Chargée de mission : Tiphaine Duchenoy - tduchenoy@sne.fr
Organisation : séances plénières

LES PROJETS ET LES ACTIONS DU GROUPE :

Depuis 2004, le groupe Sciences pour tous a pour mission de mettre en valeur les livres qui répondent aux questions de chacun, en matière de culture et de découvertes scientifiques. Le grand public comme les professionnels du livre, peuvent ainsi être épaulés ou se familiariser au monde des sciences. Plusieurs maisons d'édition ont rejoint

le groupe depuis deux ans et participent donc activement aux projets portés par le groupe. Sciences Pour Tous organise depuis 6 ans plus de 30 conférences d'auteurs sur le Salon du Livre de Paris. ➤ **Voir p. 29**

Le groupe continue également de développer le site **sciencespourtous.org** qui propose plus de 3 000 titres. En 2014, il a lancé son projet de kiosques en centres et musées de sciences, dont l'objectif est le développement de nouveaux points de vente temporaires ou permanents à l'aide d'un présentoir permettant la mise en valeur des livres de sciences. Il souhaite à présent étendre ce concept aux bibliothèques. Il travaille enfin activement à développer la place des livres de sciences en bibliothèque (formations, notamment) et a lancé une étude à ce sujet en partenariat avec l'AMCSTI. Il réfléchit à définir finement les catégories éditoriales englobées dans le genre « livres de culture scientifique » afin de créer une nomenclature dédiée dans la classification CLIL et ainsi pouvoir distinguer précisément l'activité économique de ce secteur. ➤ **Voir p. 34**

➔ Sophie Bancquart

Groupe **Universitaire**



Président : François Gèze (La Découverte)
Chargée de mission : Catherine Blache - cblache@sne.fr
Organisation : Le groupe des éditeurs de livres universitaires se réunit tous les deux mois en session plénière. Il entreprend des actions de lobbying sur les questions pouvant impacter le cadre juridique de ces ouvrages (open access, exceptions au droit d'auteur ...). Dans cette perspective, ses membres participent au groupe de travail sur l'open access du Groupement Français des Industries de l'Information, aux côtés des représentants des bibliothèques et des instituts de recherche, qui a permis la création du site Héloïse, où les éditeurs peuvent décrire leurs politiques en matière d'open access à destination des chercheurs. En 2014-2015, le groupe des éditeurs de livres

universitaires a particulièrement travaillé sur l'open access : il est toujours en demande de concertation avec les pouvoirs publics français au sujet de la mise en œuvre des recommandations de la Commission européenne relatives aux embargos de juillet 2012. Il a également participé aux discussions sur le cadre juridique des usages numériques pédagogiques : renouvellement de l'accord du CFC avec le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, participation du CFC au recours collectif contre l'Université de Laval au Québec. Il s'est investi dans les discussions au sujet d'une éventuelle révision de la directive européenne Droit d'auteur de 2001, en particulier le risque d'un élargissement des exceptions pédagogique et « bibliothèques » et d'une nouvelle exception sur l'exploration de textes et de documents (« text and data mining/ TDM »)

➤ **Voir p. 7**

Il a suivi enfin le projet de la « France Université Numérique/ FUN », le projet ReLIRE et a participé à l'Observatoire du numérique de l'enseignement supérieur avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

➔ François Gèze

Une nouvelle commission ; le Livre Audio



Présidente : Paule du Bouchet (Gallimard - Ecoutez Lire)

Vice-Présidente : Valérie Lévy-Soussan (Audiolib)

Chargé de mission : Gabriel Zafrani - gzafrani@sne.fr

Organisation : Réunions plénières et groupe de travail
Créée en 2015 à l'initiative des éditeurs de livre audio, la commission livre audio s'attachera à promouvoir le livre audio auprès des prescripteurs : libraires, bibliothécaires, journalistes et du grand public, adulte et jeunesse, ainsi qu'auprès des enseignants et des institutions culturelles. L'objet de cette commission est d'en expliquer les usages et le potentiel à l'heure du numérique et d'une gestion nouvelle du temps et des loisirs. La création de cette commission permet également aux éditeurs de livre audio de développer des projets communs et de peser auprès des partenaires institutionnels pour redécouvrir l'expérience de lecture orale et favoriser la reconnaissance de cette forme d'édition.

A ce jour, la commission compte une quinzaine de membres et se réunit une fois par mois en plénière.

Le 15 juin 2015, à l'occasion de la remise des prix du livre audio au CNL, la commission livre audio a tenu une conférence de presse pour annoncer sa création et exposer ses projets.

CONFÉRENCES AU SALON DU LIVRE 2015

Deux conférences ont eu lieu dans le cadre du Salon du livre:

- **Ecoutez ! Les livres parlent... aux enfants !** sur la scène jeunesse avec Alice Butaud et Pef (auteurs-lecteurs), Thierry Balasse (illustrateur sonore), Hélène Kudzia (bibliothécaire) et Stéphane Bataillon de Radio Pomme d'Api, pour modérer les échanges.
- **Le livre audio, une chance pour la littérature ?** sur le forum pro du SNE avec Paule du Bouchet (Présidente de la commission), Véronique Olmi (écrivain), Daniel Mesguish (comédien), Jean-Christophe Vareille (ingénieur son) et Christophe Rioux de la Plume de Paon pour modérer les échanges.

CD AUDIO DE LA COMMISSION ET GUIDE DES ÉDITEURS DE LIVRES AUDIO

A l'occasion du salon du livre, la commission a créé un CD qui regroupe des extraits de livres audio adulte et jeunesse des membres de la commission pour faire découvrir leurs œuvres.

Parallèlement, l'association la Plume de Paon, qui travaille régulièrement avec la commission, a publié un guide des éditeurs de livre audio. Ce guide est disponible sur le site du SNE.

UNE ÉTUDE ÉCONOMIQUE POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX DU SECTEUR

La commission prépare actuellement une étude économique sur le marché du livre audio. Un premier volet de l'étude adressera l'état du marché, sa structure, ses spécificités et sa place dans le marché du livre. Une seconde étude, d'usage, sera également réalisée pour comprendre les attentes et les perceptions des lecteurs et dégager des pistes de développement.

LE LIVRE AUDIO À L'ÉTRANGER

La commission met également en place des actions de promotion à l'étranger à destination des librairies, des bibliothèques et des écoles francophones, notamment aux USA où le livre audio occupe une place importante.

→ Paule du Bouchet et Valérie Lévy-Soussan

Commission **Circuit du livre**



Président : Dominique Jarcsek (Interforum)

Chargée de mission : Delphine Katrantzis-dkatrantzis@sne.fr

Organisation : Réunions plénières

LES PROJETS ET LES ACTIONS DE LA COMMISSION :

La commission Circuit du livre est au croisement de plusieurs routes, commerciales, logistiques, informatiques, professionnelles et interprofessionnelles. Ses travaux sont liés aux évolutions récentes des différents métiers :

mouvements de concentration, évolutions technologiques, améliorations logistiques...

Ses interlocuteurs et partenaires sont nombreux :

les syndicats et associations de libraires (SLF, Alire), le Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication, le CNL, les services régionaux du livre (CRL) réunis dans la FILL, ainsi que des sociétés de l'interprofession (Cliil, Dilicom, Centrale de l'Édition, etc.).

La Commission Circuit du livre est l'organe de liaison de plusieurs instances :

- la commission Usages commerciaux (présidée par Francis Lang),
- la commission de liaison interprofessionnelle du livre (Cliil, présidente Emmanuelle Robillard - librairie Mollat, et vice-président Jean-Paul Alic - Interforum),
- Dilicom (présidée par Bruno Delrue),
- la Centrale de l'Édition (présidée par Dominique Jarcsek).

➔ Dominique Jarcsek

Commission **Économique**



Président : Guy Maucollot, (Albin Michel)

Chargé de mission : Gabriel Zafrani - gzafrani@sne.fr

Organisation : Réunions plénières et groupe de travail

LES PROJETS ET LES ACTIONS DE LA COMMISSION :

La commission économique intervient sur les problématiques économiques, comptables et fiscales du secteur.

En 2014/2015 ses travaux ont porté principalement sur :

- La TVA numérique : l'année 2015 ayant été marquée par l'annonce de la Cour de Justice européenne de condamner la France pour l'application d'un taux réduit de TVA aux livres numériques téléchargeables, en précisant que cette décision était contraire au droit communautaire.
- La reddition des comptes suite à la mise en place du nouveau contrat d'édition : à savoir l'information et la mise à jour des systèmes informatiques de reddition de comptes

pour les éditeurs suite à l'ordonnance n° 2014-1348

du 12 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives au contrat d'édition. Ces nouvelles obligations devraient permettre d'améliorer le dialogue entre l'éditeur et ses auteurs.

- Le soutien aux éditeurs, membres du SNE, lors des contentieux avec l'administration fiscale : la commission a poursuivi son action de défense des adhérents lors des contentieux avec l'administration fiscale sur des redressements susceptibles d'avoir des répercussions sur l'ensemble de la profession. La commission a récemment mis son expertise au service des membres du SNE concernant la définition fiscale du livre, les provisions pour retours et les provisions pour avances non couvertes, le traitement comptable des stocks. Le SNE peut également représenter ses adhérents à la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires.

Par ailleurs, la commission économique a accueilli, le 28 janvier 2015, dans le cadre d'un atelier réservé aux adhérents du SNE, Joëlle Tubiana, directeur de mission KPMG et son équipe, qui ont présenté en exclusivité, leur étude annuelle consacrée aux indicateurs financiers de l'édition et aux actualités fiscales.

➔ Guy Maucollot

Commission Environnement



Président : Pascal Lenoir (Gallimard)

Vice-Présidents : Jean-Luc Ferrante, (Editions La Plage) et Ronald Blunden (groupe Hachette Livre)

Chargé de mission : Gabriel Zafrani - gzafrani@sne.fr

Organisation : Réunions plénières et groupe de travail

LES PROJETS ET LES ACTIONS DE LA COMMISSION :

La commission environnement s'attache à mettre en avant l'importance des problématiques liées au développement durable dans les métiers du livre. Parce qu'il y va de la responsabilité de l'éditeur dans son rôle d'acteur économique lié aux industries papetières,

graphiques et numériques, mais également parce que la réglementation en matière environnementale est amenée à évoluer et à devenir de plus en plus contraignante pour les éditeurs, à l'instar d'autres domaines d'activités ou des éditeurs européens.

A ce titre, la commission fait une veille réglementaire active sur les sujets environnementaux pour tenir au courant ses adhérents des nouvelles obligations, des initiatives et des changements : logo triman, audit énergétique, affichage environnemental, relation avec les fabricants et la chaîne graphique, etc. Elle réalise également des études. En 2014/2015, deux études ont été lancées : une sur les pratiques de recyclage et de mise au pilon sur les retours et la 2^e édition du questionnaire sur la consommation papier des éditeurs. Enfin, en vue de la conférence des Nations unies sur le changement climatique, COP 21, programmée à Paris en décembre 2015, la commission environnement planifie un plan de communication pour mettre en avant les initiatives vertueuses des éditeurs et partager les bonnes pratiques.

→ Pascal Lenoir

Commission Illustration



Présidente : Nathalie Bocher-Lenoir (Sejer-Editis)

Chargé de mission : Julien Chouraqui - jchouraqui@sne.fr

Organisation : Réunions plénières

LES PROJETS ET LES ACTIONS DE LA COMMISSION :

La commission illustration veille au suivi des pratiques d'acquisition de ressources, images fixes ou animées, sons, renforçant, ou du moins diversifiant l'expérience de lecture. Le phénomène de multiplication de ces sources continue de s'amplifier pour répondre aux nouvelles attentes et opportunités liées à des technologies en perpétuelle évolution. Elle est particulièrement attentive aux effets de ces bouleversements technologiques et économiques

sur le marché des images. Elle continue également d'assurer une veille sur l'actualité juridique des droits liés aux images. Cette année encore, la commission s'est attachée à rendre plus lisible les évolutions des pratiques et offres des producteurs et diffuseurs d'images. Une attention toute particulière a été portée au nouveau fonctionnement du service Reproduction de la BnF et la commission a poursuivi son dialogue avec l'ADAGP dans le contexte d'une évolution de ses pratiques liées au numérique. La commission illustration est membre de l'Observatoire de l'image, qui a organisé au Palais du Luxembourg le 18 juin 2014 son 11^e colloque sur le thème : « Images : l'originalité remise en question ? »

Critères juridiques et enjeux économiques de la reconnaissance de l'originalité d'une œuvre ont été au cœur des discussions. Les tables rondes ont été animées par Armelle Canitrot, journaliste responsable de service photo et critique photo chez La Croix. Les actes de ce colloque, mais aussi ceux des précédents colloques, sont disponibles sur le nouveau site de l'Observatoire de l'image à cette adresse : <http://www.observatoiredelimage.com/> ainsi que sur le site du SNE.

→ Nathalie Bocher-Lenoir

Commission Internationale



Présidente : Rebecca Byers (Plon-Perrin).

Bureau : Judith Becqueriaux (Denoël), May Yang (Eyrolles), Etienne Bonnin (Glénat), Heidi Warneke (Grasset), Christine Bonnard Legrand (Libella).

Chargée de mission : Delphine Katrantzis - dkatrantzis@sne.fr

Organisation : Séances plénières et groupes de travail

LES PROJETS ET LES ACTIONS DE LA COMMISSION :

La Commission Internationale rassemble à chaque réunion trente à quarante responsables de droits : vendeurs et acheteurs de droits à l'étranger. De nombreuses maisons y sont représentées, couvrant ainsi une grande variété de secteurs éditoriaux : littérature, bande dessinée, jeunesse,

documents, essais, pratique, etc. Elle a tenu cinq séances plénières entre juin 2013 et juin 2014.

La commission suit et oriente les activités internationales du secteur de l'édition : statistiques internationales en lien avec le BIEF, participation à l'organisation de l'invitation d'honneur de la France à la Foire de Francfort 2017, coordination avec le Centre national du livre, l'Institut français et toute institution concernée par la circulation internationale des projets éditoriaux.

Elle développe les contacts avec les professionnels étrangers : réalisation d'un répertoire des cessionnaires de droit français de plus de 130 professionnels afin de faciliter la prise de contact avec les partenaires étrangers, en particulier les éditeurs des pays et villes invités au Salon du livre de Paris. La commission organise un « Get together » convivial à la veille du Salon. Elle renforce également les liens avec le réseau diplomatique à l'étranger. La commission a créé des groupes de travail sur des sujets ciblés : utilisation des réseaux sociaux, agents versus responsables de droit, tableau des aides, étude sur les retenues à la source pays par pays, le contrat de cession de droits.

→ Rebecca Byers

Commission Juridique



Président : Isabelle Ramond-Bailly (Editis)

Chargés de mission : Lore Vialle-Touraille - ltouraille@sne.fr et Julien Chouraqui - jchouraqui@sne.fr

Organisation : Bureau, réunions plénières et groupes de travail. Le Bureau est composé d'Isabelle Ramond-Bailly (Editis), Arnaud Robert (Hachette Livre), Laurence Caillieret (Actes Sud), Benoît Kerjean (La Martinière), Yorric Kermarrec (Madrigall), Agnès Fruman (Albin Michel) et Marie-Hélène Lernoùl (Média-Participations).

LES PROJETS ET LES ACTIONS DE LA COMMISSION :

La commission Juridique suit, pour le compte de ses

adhérents, l'ensemble des questions juridiques qui se posent en matière d'édition (propriété littéraire et artistique, prix unique du livre, réglementation relative à la vente et à la promotion du livre, etc.). Elle se réunit régulièrement pour traiter tant des dossiers de fond que des questions qui intéressent l'ensemble de la profession. La commission juridique diffuse une Lettre juridique d'information, adressée à tous les adhérents du SNE. Elle a participé activement à la refonte des contrats types du SNE. ➤ **Voir p. 13.**

Elle s'est mobilisée autour de la probable révision de la Directive Européenne sur le droit d'auteur. ➤ **Voir p. 7.** Elle travaille à la mise en œuvre d'outils de lutte contre la contrefaçon sur Internet. ➤ **Voir p. 11.**

La commission est également impliquée dans les travaux des différentes Commissions du Conseil de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) et ceux de l'instance de liaison SNE/SGDL.

→ Isabelle Ramond-Bailly

Commission Numérique



Présidente : Virginie Clayssen (Editis)

Vice-Présidents : Laure Darcos (Hachette Livre)
et Patrick Gambache (La Martinière – Le Seuil)

Chargée de mission : Flore Piacentino – fpiacentino@sne.fr

Organisation : Bureau, séances plénières et groupes de travail

LES PROJETS ET LES ACTIONS DE LA COMMISSION :

La commission numérique du SNE travaille en étroite coordination avec les autres groupes et commissions afin

d'échanger sur les changements induits par le numérique et d'en informer les éditeurs. Elle propose pour cela des réunions plénières pour faire le point sur les sujets en cours. Elle est à l'initiative de l'organisation, deux fois par an, des Assises du livre numérique, ainsi que des ateliers avec le groupe « Normes & Standards », piloté par Luc Audrain (Hachette Livre), et organisé avec des éditeurs, des libraires, la BnF, Electre et Dilicom (en lien avec la commission FEL numérique de la CLIL).

Elle publie tous les quinze jours une revue de web du numérique, présentant une sélection d'articles d'actualité. La commission numérique a également un rôle d'échange avec les institutions, dont le Centre national du livre, la Bibliothèque nationale de France, et la Direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture et de la communication.

➤ Voir « L'édition à l'ère du numérique » p. 14

➔ Virginie Clayssen, Laure Darcos et Patrick Gambache

Commission Sociale



Président : Alain Bergdoll (groupe Hatier)

Chargée de mission : Claire Gorrias – cgorrias@sne.fr

Organisation : Le bureau de la commission sociale se réunit mensuellement. Il est composé de : Sylvie Aberturas (Flammarion), Sylvain Morel (Editis), Corinne Adam (Actissia), Guy Delfourd (Albin Michel), Dominique Caloni (La Martinière / le Seuil), Sébastien Abgrall (Madrigall)

LES PROJETS ET LES ACTIONS DE LA COMMISSION :

La commission sociale prépare les négociations et représente les éditeurs dans le cadre des instances paritaires avec les partenaires sociaux. Les principaux thèmes des réunions paritaires sont la révision de la Convention collective nationale de l'édition (CCNE) et de ses avenants, la révision des barèmes de salaires minima de la profession,

l'orientation en matière d'emploi et de formation dans l'édition au sein de la Commission Paritaire Nationale de l'emploi (CPNE), la validation des accords dérogatoires d'entreprises et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Enfin, la commission sociale de SNE représente les éditeurs au sein d'organismes extérieurs : Afdas en ce qui concerne la formation et Malakoff Médéric en ce qui concerne la retraite et la prévoyance.

Cette année, elle a mené, avec les partenaires sociaux, une réflexion autour de la mise en place d'une complémentaire santé pour les Travailleurs à domicile.

Elle a également proposé une révision de l'accord Formation de 2012 afin de prendre en compte la réforme de la formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014, entrée en application au 1^{er} janvier 2015.

La commission a particulièrement suivi la mise en place d'un Certificat de Qualification Professionnelle Éditeur Numérique, la négociation d'avenants à la CCNE pour le régime de retraite supplémentaire Expar.

Elle a également réalisé son rapport annuel de branche.

➤ Voir « Questions sociales » p. 56

➔ Alain Bergdoll

Commission **Usages commerciaux**



Président : Francis Lang (Hachette Livre)

Chargée de mission : Delphine Katrantzis

- dkatrantzis@sne.fr

Organisation : Réunions plénières

LES PROJETS ET LES ACTIONS DE LA COMMISSION :

La commission Usages commerciaux réunit des directeurs commerciaux et des diffuseurs. Elle est le lieu de réflexion et d'échanges avec la librairie sur l'évolution des usages commerciaux.

Elle a notamment procédé à la refonte du protocole Cahart et effectué un travail de synthèse sur les conditions générales de vente. Le nouveau protocole d'accord sur les usages commerciaux de l'édition avec la librairie, a été signé par le SNE, le SLF et le SDLC, en 2008. Les rencontres régulières avec la commission commerciale du Syndicat de la librairie française sont autant d'occasion d'échanges et de réflexion autour des problématiques transverses liées à l'évolution de la diffusion du livre.

En 2013 et 2014, la commission a travaillé autour de la mise en place du plan librairie annoncé par la ministre de la Culture à l'occasion du Salon du livre. Elle a également suivi la loi d'encadrement des frais de port. En 2015, elle œuvre aux côtés du SLF et du SDLC, pour le respect de la Loi Lang y compris sur les marketplaces des sites de vente en ligne.

➤ **Voir « Diffuser et distribuer le livre » p. 52**

➔ Francis Lang

Crédits photo :

p.2 : ©DR ; p.3 : ©DR ; p. 4 : ©SNE, ©Olivier Dion p. 8 : ©Marcos Poidebard ;
p.13 : ©DR ; p.16 : ©SNE ; p.17 : ©SNE ; p. 27 : ©Blaise Gargadennec ;
p.28 : ©2015 multi-éditeurs, ©Marcos Poidebard ; p.29 : ©SNE,
©Marcos Poidebard ; p.30 : ©Marcos Poidebard, ©SNE ; p. 31 : ©SNE,
©Languedoc-Roussillon livre et lecture, ©SNE ; p.32 : ©SNE ;
p.33 : ©SNE, ©DR ; p.34 : ©Marcos Poidebard ; p.35 : ©SNE-Félix
de Malleray 2014 ; p.40-41 : Infographie réalisée par Polka Spirit ;
p.44-45 : ©Livres Hebdo ; p.63 : Catherine Blache, Lore Vialle-Touraille,
Elise Rayer ©REA ; p. 69 : Pascale Le Thorel ©Paule Monory ;
Guy Delcourt ©DR ; p. 70 : Guillaume Deroubaix ©DR ; Sylvie Marcé ©DR ;
p. 71 : Hélène Wadowski ©Christophe Gruner, Emmanuelle Vial ©DR ;
p.72 : Bruno Nougayrède ©Olivier Dion ; p.73 : Sophie Bancquart ©DR,
François Gèze ©DR ; p.74 : Paule du Bouchet ©DR ; p.75 : Dominique
Jarczek ©DR, Guy Maucollot ©DR ; p.76 : Pascal Lenoir ©DR, Nathalie
Bocher-Lenoir ©REA ; p.77 : Rebecca Byers ©DR, Isabelle Ramond-Bailly
©DR ; p.78 : Virginie Clayssen ©DR, Alain Berdoll ©REA ;
p.79 : Francis Lang ©DR



SYNDICAT NATIONAL
DE L'ÉDITION

115 boulevard Saint Germain

Tel : 01 44 41 40 50

www.sne.fr

Coordination éditoriale : Tiphaine Duchénoy et Véronique Stéphan

Graphisme : Mathilde Gamard

Impression : Groupe Corlet imprimeur

Juin 2015

Prix de vente : 17€ TTC